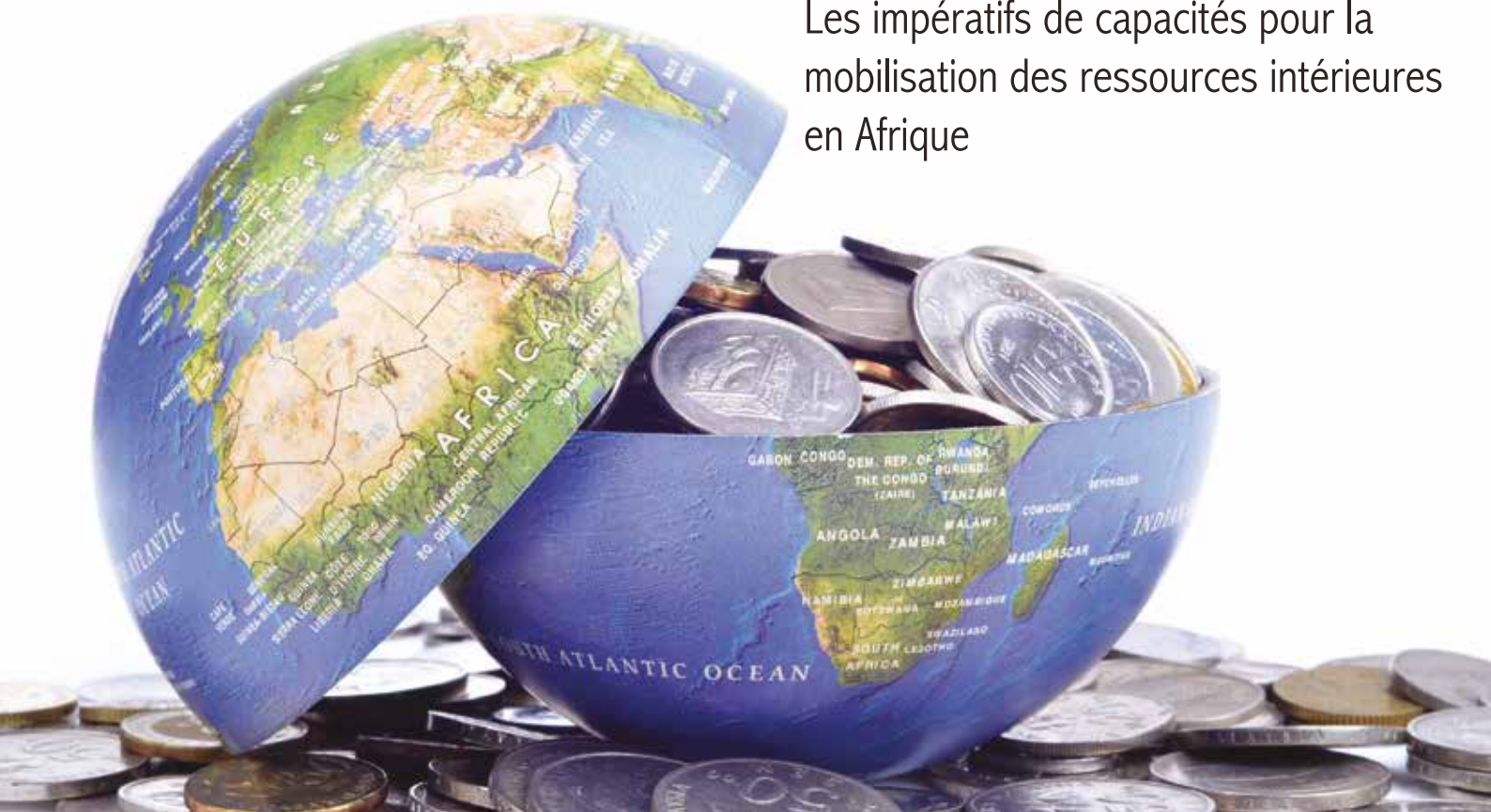




THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Rapport sur les Capacités en Afrique **RICA 2015**

Les impératifs de capacités pour la mobilisation des ressources intérieures en Afrique



Ce Rapport est un produit de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). Les résultats, interprétations et conclusions figurant dans ce document ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Conseil d'administration ou du Conseil des Gouverneurs de l'ACBF.

La production de ce Rapport a bénéficié de l'appui financier de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque africaine de développement, et des gouvernements africains.

L'ACBF ne garantit pas l'exactitude des données présentées dans le présent Rapport. Les frontières, couleurs et autres informations figurant sur les cartes ne font l'objet d'aucun jugement de la part de la Fondation, en particulier concernant le statut légal d'un territoire, l'approbation ou l'acceptation des frontières.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ni transmise, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photocopie ou autre, sans une autorisation écrite préalable de l'ACBF.

© 2015 – Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
2, Fairbairn Drive, Mt Pleasant, Harare, Zimbabwe

Publié par le Département Connaissances, Suivi et Evaluation
Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
Première édition : décembre 2015
Tous droits réservés

Pour toute information supplémentaire sur les projets, programmes et autres activités de la Fondation, veuillez visiter notre site :
www.acbf-pact.org

Imprimé en Afrique du Sud par Camera Press

ISBN : 978-1-77937-052-5
EAN : 9781779370525

Avant-propos

Le Rapport sur les Capacités en Afrique (RICA) 2015 envoie un message très clair : avec l'amenuisement de l'aide publique au développement en direction de l'Afrique, le continent devra compter davantage sur la mobilisation des ressources intérieures si elle entend mettre en œuvre son programme de développement. Le *RICA 2015* montre que cela est possible, car un bon nombre de pays africains fournissent des expériences pratiques de réussites fondées sur des stratégies et des initiatives qui peuvent facilement être adaptée à d'autres pays. Cependant, les déficits en ce qui concerne la capacité à générer l'épargne et les impôts sur les ressources nationales et à les affecter à des activités économiquement et socialement productives demeurent criards.

Le *RICA 2015*, cinquième édition d'une série annuelle, met en exergue les impératifs de capacités pour la mobilisation des ressources intérieures dans les pays africains en partageant les informations et les expériences des pays. Ces contributions permettront aux pays de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 et atteindre les objectifs de développement durable.

Les capacités, dans leurs différentes dimensions, demeurent un problème pour les économies africaines en général, et pas seulement dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures (MRI). La majorité des 45 pays ayant fait l'objet de cette étude ont exprimé d'énormes besoins en matière de renforcement des capacités dans quatre domaines clés : le recouvrement des recettes ; le renforcement du secteur financier ; la lutte contre la corruption ; et la lutte contre les flux financiers illicites (FFI).

Une principale caractéristique du *RICA 2015* est qu'il partage des expériences et permet l'apprentissage par les pairs, en tirant des leçons pratiques à partir d'études de cas dans 14 pays africains. Ces études révèlent des contraintes incontournables liées à la MRI, dont une assiette fiscale très étroite ; des niveaux élevés de fuite des capitaux ; la fraude et l'évasion fiscale ; la prolifération des exonérations fiscales ; la faible légitimité des administrations fiscales ; la pénétration relativement faible du secteur bancaire formel ; et le manque de moyens humains, techniques, juridiques, réglementaires et de capacités financières pour lutter contre les flux financiers illicites.

Ce qui est nécessaire dans l'immédiat ce sont des politiques et des initiatives au niveau national, régional et continental pour faire face à ces contraintes, notamment simplifier et rationaliser les systèmes fiscaux nationaux, régionaux et continentaux ; créer une ligne budgétaire pour le renforcement des capacités ; veiller à ce que les autorités fiscales aient la capacité de travailler avec les contribuables pour sensibiliser ceux-ci sur leurs droits et obligations ; renforcer la capacité de générer des recettes à partir de sources négligées telles que les entreprises et les activités informelles, ainsi que l'immobilier ; mettre en place des infrastructures de technologies de l'information, en investissant dans la collecte de données financières, ainsi qu'en facilitant l'établissement de registres des impôts ; et en renforçant les cinq dimensions ci-dessus de la capacité pour lutter contre les flux financiers illicites.

L'aspect dépenses est important au même titre que l'aspect recettes, sinon plus. Autrement

dit, les citoyens doivent avoir connaissance des services qu'ils reçoivent en échange de leurs contributions fiscales, et les gouvernements doivent faire preuve de transparence en ce qui concerne les dépenses de programme et investir dans des campagnes de sensibilisation et d'éducation fiscale. Un élément primordial pour la réussite de la mobilisation des ressources intérieures, est donc un leadership visionnaire, engagé, et responsable qui montre la bonne direction à partir du sommet. Certes, des normes, valeurs et pratiques sociales positives propices à la mobilisation des ressources intérieures sont nécessaires ; toutefois, la capacité et la volonté d'être responsable et de tirer les leçons de l'expérience sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, est tout aussi importante.

L'importance pour les acteurs concernés de travailler de concert pour combler les déficits en matière de capacité n'est plus à démontrer. Pour un début, les gouvernements doivent jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités, en particulier pour résoudre les questions structurelles. Le secteur privé est essentiel pour assurer la responsabilité sociale des entreprises et la mobilisation de l'épargne privée. La société civile doit se doter de la capacité d'exiger la transparence dans les opérations de l'administration fiscale et de demander la reddition de comptes par les gouvernements sur l'utilisation des recettes fiscales. Les parlementaires doivent adopter des lois qui assurent l'efficacité et l'équité dans la collecte et l'utilisation de revenus et la lutte contre les flux financiers illicites. Le pouvoir judiciaire doit avoir la capacité de faire appliquer ces lois. Enfin, les partenaires au développement doivent fournir un soutien financier et technique au renforcement des capacités des parties prenantes.

En assumant son rôle de coordination du renforcement des capacités en Afrique, la Fondation pour le Renforcement des capacités

en Afrique a déjà commencé à travailler avec certains partenaires en offrant des plateformes pour discuter des questions liées à la mobilisation des ressources intérieures et à la lutte contre les flux financiers illicites et pour partager des expériences dans ce domaine. Le Forum de haut niveau sur la mobilisation des ressources intérieures organisé en marge de la troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement ainsi que les ateliers sous-régionaux sur la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique, organisée conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union africaine, illustrent l'engagement et l'implication de la Fondation.

Au moment où nous œuvrons pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'atteinte des objectifs de développement durable, nous encourageons toutes les parties prenantes à reconnaître pleinement que le continent a un énorme potentiel en ressources intérieures, mais requiert les capacités de l'exploiter pleinement.

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique continuera à travailler avec les gouvernements, les partenaires au développement, la société civile, les autorités judiciaires, et les parlements pour rassembler et mettre en œuvre les idées présentées dans le présent *RICA 2015*. La Fondation espère que son travail va servir de catalyseur en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Nous avons espoir que le présent *RICA 2015* constituera une base pour comprendre les problèmes de renforcement des capacités en matière d'élaboration, de coordination et de mise en œuvre des politiques et des initiatives relatives à la mobilisation des ressources intérieures.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à la Banque mondiale, au Programme des Nations

Unies pour le développement, à la Banque africaine de développement, et aux gouvernements africains pour leur appui financier qui a rendu possible la production de ce Rapport.



*Professor Emmanuel Nnadozie
Secrétaire exécutif
Fondation pour le Renforcement des
Capacités en Afrique
Harare, Zimbabwe
Novembre 2015*

Table des matières

Avant-propos	iii
Remerciements	x
Acronymes	xiii
<hr/>	
Aperçu général	1
<hr/>	
Chapitre 1 : Paysage du renforcement des capacités de l’Afrique en 2015	11
<hr/>	
Description de l’indice de capacités en Afrique et de l’indice de la MRN	12
Faits saillants de l’indice des capacités en Afrique en 2015	17
Messages-clés et recommandations	23
Chapitre 2 : Implications en matière de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures et la lutte contre les flux financiers illicites	24
<hr/>	
Pourquoi mettre l’accent sur la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites?	25
État et tendances de la mobilisation des ressources intérieures et des flux financiers illicites	29
Impact des flux financiers illicites sur la gouvernance et le développement	42
Contextualisation des besoins en matière de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures et la lutte contre les flux financiers illicites dans le cadre de l’Agenda 2063	45
Messages-clés et recommandations	46
Chapitre 3 : Initiatives de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures	49
<hr/>	
Stratégies, systèmes et initiatives de renforcement des capacités	49
Besoins en renforcement des capacités et possibilités pour la mobilisation des ressources intérieures	55
Défis et opportunités de capacités	56
Messages clés et recommandations	59

Chapitre 4 : Réussites des pays : renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures et endiguement des flux financiers illicites 61

Les efforts nationaux de mobilisation des ressources intérieures	61
Réalisations des pays en mobilisation des ressources intérieures	68
Messages clés et recommandations en matière de politiques	74

Chapitre 5 : Leçons et renforcement des capacités des acteurs engagés dans la mobilisation des ressources intérieures 76

Leçons pour le futur	77
Le renforcement des capacités nécessaires pour les acteurs de la mobilisation des ressources intérieures	82
Principaux messages et recommandations en matière de politiques	86

Chapitre 6 : Résumé et recommandations en matière de politiques 87

Références 91

Cartes

Carte 1.1 Représentation géographique des niveaux de capacités	16
--	----

Encadrés

Encadré 3.1 Rôle de l'ACBF dans l'appui à l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes en Afrique	55
Encadré 3.2 Rôle de l'ACBF dans la promotion de la science et de la technologie en Afrique	56
Encadré 3.3 Les efforts de l'ACBF dans la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et pour la mobilisation des ressources intérieures : le rôle des forums sur la connaissance	58
Encadré 4.1 Plan de modernisation de la 'Ghana Revenue Authority'	63
Encadré 4.2 Initiatives en vue de la réduction des flux financiers illicites et de l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures en Ouganda	65
Encadré 4.3 L'épargne dans le secteur financier informel en Éthiopie	66
Encadré 4.4 Dépôt direct de frais en Zambie	67
Encadré 4.5 Illicit financial flows and the government's response in Ethiopia	70

Figures

Figure 1 L'indice des capacités en Afrique en 2015	4
--	---

Figure 1.1 Indices de capacités en Afrique 2015	18
Figure 1.2 Africa Capacity Index levels, 2014 and 2015	19
Figure 1.3 Comment les pays ont-ils évolué en termes de niveau d'indice de capacités ?	20
Figure 1.4 Pays les plus performants en 2015	21
Figure 1.5 Pays les moins performants en 2015	22
Figure 2.1 Impôts, aide publique au développement et autres apports extérieurs en Afrique, 2000 à 2013	26
Figure 2.2 Performance fiscale et effort fiscal en Afrique, 1996 à 2013	31
Figure 2.3 Épargne intérieure brute (% du PIB) par région, 1970-2013	33
Figure 2.4 Ratio impôt sur PIB en Afrique, 2013	36
Figure 2.5 Recettes fiscales en Afrique de 1996 à 2013	36
Figure 2.6 Structure de la fiscalité en Afrique de 1996 à 2013	37
Figure 2.7 Flux financiers illicites et aide à l'Afrique de 2003 à 2012	42
Figure 2.8 Flux financiers illicites et corruption en 2012	44
Figure 4.1 Trend des flux financiers illicites et des investissements directs étrangers (en millions de dollars US constants 2010), 2003-2012	69
Figure 4.2 L'épargne au Zimbabwe	71
Figure 4.3 Les envois de fonds des travailleurs en Ouganda, 1999-2014	71

Tableaux

Tableau 1 L'indice des capacités en Afrique en 2015	3
Tableau 2 Répartition des pays par groupe et par niveau de l'ICA (pourcentage)	5
Tableau 1.1 Flux de ressources en 2012	14
Tableau 1.2 Indice de MRI et des FFI	16
Tableau 1.3 Indice de capacités en Afrique en 2015	17
Tableau 1.4 Pourcentage de pays par groupes selon l'ICA 2015	19
Tableau 1.5 Pourcentage des pays par niveau d'indice thématique en 2015	20
Tableau 2.1 Apports financiers extérieurs et impôts en Afrique (milliards de dollars), 2000 – 2013	25
Tableau 2.2 Effort fiscal moyen, 1996-2013	32
Tableau 2.3 Indicateurs de performance fiscale dans les régions en 2012-2013	38
Tableau 2.4 Flux de transferts des migrants en 2014	39
Tableau 2.5 Dix premiers pays africains en matière de flux financiers illicites – 2012	43
Tableau 3.1 Crédit privé octroyé par les banques de dépôt (% du PIB)	52
Tableau 3.2 L'inclusion financière : une comparaison régionale en 2011	54
Tableau 3.3 Degré d'acuité des besoins en capacités de mobilisation des ressources intérieures (% des pays étudiés)	57
Tableau 4.1 L'impôt forfaitaire au Zimbabwe	68
Tableau 4.2 Épargne et investissement en Afrique (% du PIB)	68
Tableau 4.3 Inclusion et exclusion financières au Kenya (%)	72

Note Technique

97

Indicateurs de Capacités en Afrique

105

Profils Pays 113

Recueil de Statistiques 161

Remerciements

Le Rapport sur les capacités en Afrique (RICA) 2015 a été préparé par une équipe dirigée par le Département Connaissances, Suivi et Evaluation (KME) de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), sous la supervision générale du Secrétaire exécutif de l'ACBF, Professeur Emmanuel Nnadozie. Tous les autres départements de la Fondation ont apporté leur soutien et leurs contributions à la production du *RICA 2015*. De profonds remerciements vont particulièrement à l'adresse de tous les collègues et le personnel de tous les départements qui ont travaillé avec abnégation pour respecter des délais serrés, parfois imprévisibles.

La rédaction du rapport a été dirigée par Thomas C. Munthali, Directeur du Département KME, avec l'assistance de Robert Nantchouang, Barassou Diawara, et le personnel du Département KME. Yiagadeesen Samy et Kalu Ojah ont contribué de manière significative à la rédaction des différents chapitres en leur qualité d'experts en financement du développement.

Des études de cas par pays ont été réalisées dans 14 pays africains par des think tanks et chercheurs. Elles ont été effectuées par Barnabé Okouda de *Cameroon Policy Analysis and Research Center* (Cameroun) ; Alban Houré de la Cellule d'analyse de politiques économiques du CIRES (Côte d'Ivoire) ; Floribert Ntungila-Nkama du Programme de formation en gestion de la politique économique de Kinshasa (GPE-Kinshasa, République démocratique du Congo) ; Haïle Kebret Taye, Gashaw Tsegaye Ayele, et Monica Kansiime Kagorora de *Horn Economic and Social Policy Institute* (Éthiopie) ;

Emmanuel O. Akwete de *Institute for Democratic Governance* (Ghana) ; Francis M. Mweha de *School of Economics*, Université de Nairobi (Kenya) ; Bodo Ralantoarilolona du Centre des recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (Madagascar) ; Boubacar Macalou du Centre d'études et de renforcement des capacités d'analyse et de plaidoyer (Mali) ; Sarah Ssewanyana du *Economic Policy Research Center* (Ouganda) ; Odilia B. Gnassingbé-E, Abalo-Koboyo Padakale et Dosse Djahini du Centre autonome d'études et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (Togo) ; Pamela Kabaso de *Zambia Institute for Policy Analysis and Research* (Zambie) ; et Gibson Chigumira de *Zimbabwe Economic Policy Analysis and Research Unit* (Zimbabwe). Le Centre africain de formation et de recherche en administration pour le développement a réalisé l'étude de cas pour le Maroc tandis que le *National Agricultural Marketing Council* a réalisé celle pour l'Afrique du Sud. Le Consortium de recherche économique en Afrique (Kenya) dirigée par Lemme Senbet a coordonné les études de cas.

L'équipe a bénéficié de la contribution des instituts d'analyse de politiques économiques et think tanks appuyés par l'ACBF qui ont effectué l'auto-évaluation des politiques et des institutions nationales dans leurs pays respectifs. Il s'agit de : Conception et analyse des politiques de développement (CAPOD, Bénin) ; *Botswana Institute for Development Policy Analysis* (BIDPA, Botswana) ; Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES, Burkina Faso) ; Institut de Développement Economique du Burundi (IDEC, Burundi) ; *Strategic Transformation*

and Policy Centre (STPC, Cabo Verde) ; *Cameroon Policy Analysis and Research Center* (CAMERCAP-PARC, Cameroun) ; Cellule d'analyse de politiques économiques du CIRES (CAPEC, Côte d'Ivoire) ; *Institute for Democratic Governance* (IDEG, Ghana) ; *Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis* (KIPPR, Kenya) ; Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM, Madagascar) ; Centre d'études et de renforcement des capacités d'analyse et de plaidoyer (CERCAP, Mali) ; Centre mauritanien d'analyse des politiques (CMAP, Mauritanie) ; *Economic Policy Research Centre* (EPRC, Ouganda) ; *Institute of Policy Analysis and Research* (IPAR, Rwanda) ; *Swaziland Economic Policy Analysis and Research Centre* (SEPARC, Swaziland) ; *Economic and Social Research Foundation* (ESRF, Tanzanie) ; Centre autonome d'études et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (CADERDT, Togo) ; *Zambia Institute for Policy Analysis and Research* (ZIPAR, Zambie) ; et *Zimbabwe Economic Policy Analysis and Research Unit* (ZEPARU, Zimbabwe).

Les informations-pays ont été collectées par une équipe d'experts dans leur pays respectifs. Il s'agit de : Amrane Becherair (Algérie), Ayédjo O.A. Tokou (Bénin), Johane Moilwa Motsatsi (Bostwana), Abel Tiemtoré (Burkina Faso), Martin Nsengiyumva (Burundi), T. Benvindo Rodrigues (Cabo-Verde), Anacleto D. Dzossa (Cameroun), Said Abdou Ali (Comores), Michel Tansia Molende Monkoi (République démocratique du Congo), Naasson Loutété-Dangué (République du Congo), Gnanda Pélagie Eponou Benson (Côte d'Ivoire), Idris Ali Charmarké (Djibouti), Mahmoud MN Elsarawy (Égypte), Wondwossen Tsegaye Aselet (Éthiopie), Jean Jacques Ondo Megne (Gabon), Aliou Saho (Gambie), Anthony K. Krakah (Ghana), Mamadou Camara (Guinée), Adulai Jalo (Guinée-Bissau), Mathews C. Omondi (Kenya), Masoai

E. Mokone Dennis (Lesotho), Paul J. King (Libéria), Mande Isaora Zefania Romalahy (Madagascar), Phiri Innocent Pangapanga (Malawi), Tiémoko Marc Dembélé (Mali), Ridouane Berrhazi (Maroc), Mamadou Cissoko (Mauritanie), Krishna Chikhuri (Île Maurice), Claudio A. Dengo (Mozambique), Gurvy Kavei (Namibie), Abdou Maina (Niger), Modinat O. Olusoji (Nigeria), John Bosco Asiimwe (Ouganda), Sandra Dany Yadila Sobela (République centrafricaine), Emmanuel Munyemana (Rwanda), Mady Dansokho (Sénégal), Miatta V. M'bayo (Sierra Leone), Kel Malual Latjor (Soudan du Sud), Robert Nkosingiphile Fakudze (Swaziland), Apronius Vitalis Mbilinyi (Tanzanie), Ibn Ali Youssouf (Tchad), Yawo Mawuena Gamo (Togo), Mustapha Bouzaiene (Tunisie), Shebo Nalishebo (Zambie), et Roy Mutandwa (Zimbabwe).

Le rapport a bénéficié des commentaires éclairés des examinateurs externes. Nos sincères remerciements vont particulièrement à l'adresse des distingués membres du Groupe de référence externe du RICA 2015 pour leur soutien, en particulier, la validation et l'évaluation externe. Nous tenons à remercier Patrick N. Osakwe, Dimitri Sanga, Emmanuel Innocents Edoun, Bineswaree (Aruna) Bolaky, Lahoual Kouider, Elizabeth J.N. Kariuki, Yinka Adeyemi, et Moïse N. Kiggundu qui ont bien voulu prendre le temps d'examiner de façon critique le brouillon du RICA 2015. Une mention spéciale à Léonce Ndikumana et Oluyele Akinkugbe, qui ont également été engagés pour des évaluations indépendantes externes approfondies.

La Fondation tient également à remercier le Conseil des Gouverneurs de l'ACBF et les participants à la session annuelle du Conseil des Gouverneurs (parmi lesquels le Groupe d'études stratégiques) qui s'est tenu du 2 au 4 septembre 2015 au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, en

Éthiopie. Elle est également reconnaissante au Comité des instituts d'analyse de politiques économiques pour son inestimable contribution, en particulier sur les études de cas de pays et l'auto-évaluation des politiques et des institutions nationales.

Nous sommes également reconnaissants à Bruce Ross-Larson et son équipe de *Communications Development Incorporated* (CDI) à Washington, DC, pour l'édition du *RICA* 2015.

La Fondation tient à exprimer sa gratitude à la Banque mondiale, au Programme des Nations Unies pour le développement, à la Banque africaine de développement, et aux gouvernements africains pour leur appui financier qui a permis à l'ACBF d'entreprendre cette étude et d'étendre la couverture géographique du *RICA* 2015, avec des études de cas de pays.

Acronymes

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFA	Autorité fiscale (semi-) autonome
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CABRI	Initiative africaine de collaboration pour la réforme budgétaire
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CER	Communautés économiques régionales
CGD	Center for Global Development
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CUA	Commission de l'Union africaine
ERCA	<i>Ethiopian Revenue and Customs Authority</i>
FAAF	Forum africain d'administration fiscale
FCAS	États fragiles et les situations de conflit
FFI	Flux financiers illicites
FINCA	<i>Foundation for International Community Assistance</i>
FNR	Flux nets de ressources
GFI	Global Finance Integrity
GRA	Ghana Revenue Authority
ICA	Indice de capacités en Afrique
ICTD	International Centre for Tax and Development
IDE	Investissement direct étranger
ISR	Impôt sur le revenu
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MOML	Marchés obligataires en monnaie locale
MRI	Mobilisation des ressources intérieures
MVCMP	Mineral Value Chain Monitoring Project
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OE	Orientation entrepreneuriale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo

RICA	Rapport sur les capacités en Afrique
RNB	Revenu national brut
SARS	South African Revenue Service
SWF	Fonds souverain
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UNU-WIDER	Université des Nations Unies – Institut mondial de recherche sur l'économie du développement
USAID	Agence américaine pour le développement international
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
ZIMRA	Zimbabwe Revenue Authority
ZIMSTAT	Zimbabwe National Statistics Agency

Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Aperçu général

Depuis 2011, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) produit chaque année le Rapport sur les Capacités en Afrique (*RICA*). Le *RICA* mesure et évalue les capacités relatives au programme de développement des pays africains. Il met aussi en exergue les déterminants et les composantes essentiels des capacités nécessaires au développement. L'ACBF (2011) définit les capacités comme étant l'aptitude de l'individu, de l'organisation et de la société à fixer des objectifs de développement et à les atteindre.

Tout comme dans les *RICA* précédents, le premier chapitre est consacré principalement au paysage du renforcement des capacités en Afrique. Il se concentre sur les indicateurs des capacités en Afrique et sur l'indice de capacités en Afrique (ICA). L'ICA est un indice composite calculé à partir de quatre sous-indices couvrant l'environnement institutionnel, les processus de mise en œuvre, les résultats de développement au niveau national, et les résultats en matière de renforcement des capacités. Pour la plupart des pays, l'environnement institutionnel est propice et les processus de mise en œuvre sont en place. Cependant, les performances des pays ne sont pas aussi bonnes en ce qui concerne les résultats de développement au niveau national. En particulier, les résultats en matière de renforcement des capacités se sont détériorés et demeurent le problème le plus urgent. En ce qui concerne les indices thématiques, la performance est généralement encourageante et particulièrement remarquable dans les domaines de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale.

Le thème annuel de cette année qui est d'une importance capitale pour le programme de

développement de l'Afrique porte sur les défis liés au renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources intérieures. Le *RICA 2015* évalue l'état et l'évolution de la mobilisation des ressources intérieures et des flux financiers illicites à travers le continent, et identifie les déficits et les besoins en capacités des pays à mobiliser plus de ressources au niveau intérieur et à réduire les flux financiers illicites vers l'étranger.

Une équipe d'experts nationaux en données a réalisé une enquête quantitative dans 45 pays africains par le biais d'un questionnaire, complété par une enquête qualitative sur la mobilisation des ressources intérieures dans 14 pays sélectionnés par l'ACBF pour les études de cas. Les critères suivants ont prévalu lors de la sélection des études-pays : l'effort fiscal, la taille de l'économie, l'appartenance linguistique et la couverture géographique. Tirant les conclusions de ces études de cas, le *RICA 2015* fournit des messages clés relatifs au renforcement des capacités ainsi que des recommandations stratégiques.

La dimension capacités de mobilisation des ressources intérieures est essentielle de nos jours si les pays africains veulent atteindre les objectifs ambitieux de développement durable et ceux de l'Agenda 2063. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le Programme de développement post-2015 (UN 2013) a clairement indiqué que la mobilisation des ressources intérieures est une nécessité et qu'il y a lieu d'établir un nouveau partenariat mondial pour lutter contre les flux financiers illicites. Des préoccupations ont déjà été exprimées selon lesquelles la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue

à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 13 au 16 juillet 2015 n'a pas connu un grand succès en ce qui concerne la mise à disposition de ressources financières supplémentaires pour les Objectifs de développement durable, ce qui implique que l'essentiel du financement doit venir de sources intérieures.

Étant donné que l'aide et les autres flux provenant de sources externes ne seront pas suffisants, la mobilisation des ressources intérieures sera essentielle pour réaliser les objectifs de développement durable et de la vision de l'Union africaine d'une « Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale » (AU 2014)

Le *RICA* 2015 complète les initiatives de renforcement des capacités menées par l'ACBF sur le continent. Depuis sa création, l'ACBF a créé des think tanks et des unités d'analyse des politiques économiques pour soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques stratégiques nationales. L'objectif général est d'assurer la prospérité économique, la stabilité politique, et la justice sociale pour tous les citoyens, grâce à l'utilisation judicieuse des ressources. En outre, l'ACBF a créé des programmes de formation tels que le Programme de gestion de la politique économique pour améliorer l'analyse économique, l'administration publique et les capacités de recherche, et renforcer le secteur financier. L'ACBF a également travaillé avec des partenaires tels que le Fonds monétaire international pour soutenir l'approfondissement du secteur bancaire et financier.

Points saillants sur les indicateurs de capacités en Afrique en 2015

Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. L'ICA varie de 20,7 (République centrafricaine) à 70,8 (Cabo Verde) (tableau 1).¹

Aucun pays ne se situe à l'une ou l'autre extrême en matière de capacités. Huit pays sont dans la catégorie Élevé et aucun pays n'est dans la catégorie Très bas (figure 1). Cependant, les pays doivent encore déployer plus d'efforts pour se hisser dans la catégorie Très élevé (des valeurs de l'ICA de 80 et plus).

La majeure partie des pays ont une capacité moyenne. Sur les 45 pays étudiés, la plupart (73,3 pourcent) se trouve au niveau Moyen de capacités (en jaune), 17,8 pourcent sont dans la catégorie Élevé, et 8,9 pourcent sont dans la tranche Bas.

L'analyse par groupe indique un modèle qui n'a pas changé de manière significative au fil des années (tableau 2). À l'instar des *RICA* précédents (2011-2014), l'environnement institutionnel reste le maillon le plus fort, et les résultats en matière de renforcement des capacités constituent le maillon le plus faible.

Pour ce qui est de l'environnement institutionnel – qui implique une large participation et la bonne gouvernance – la plupart des pays sont classés au niveau Élevé ou Très Élevé. Cependant même si ces résultats sont encourageants, ils ne sont en fait pas aussi bons qu'en 2014 où 91 pourcent des pays étaient dans la catégorie Très élevé. Les résultats sont également impressionnants en ce qui concerne les processus de mise en œuvre, avec 87 pourcent des pays dans les catégories Élevé ou Très élevé.

Toutefois, en ce qui concerne les résultats de développement, seulement 6,7 pourcent des pays sont classés dans la catégorie Très élevé, tandis que 13 pourcent sont classés dans la catégorie Bas ou Très bas. Les résultats en matière de renforcement des capacités sont encore restés un défi : 91 pourcent des pays sont dans les catégories Bas ou Très bas.

Pris dans l'ensemble, l'indice composite des capacités en Afrique s'est amélioré de 49,9

Tableau 1 L'indice des capacités en Afrique en 2015

Pays	ICA en 2015	Pays	ICA en 2015
1. Cabo Verde	70,8	24. Togo	52,0
2. Rwanda	67,9	25. Algérie	50,6
3. Tanzanie	67,4	26. Congo (RDC)	50,1
4. Maurice	66,4	26. Sénégal	50,1
5. Gambie	64,6	28. Madagascar	50,0
6. Maroc	64,4	29. Ghana	49,9
7. Tunisie	60,7	30. Côte d'Ivoire	49,8
8. Mali	60,1	31. Djibouti	49,6
9. Malawi	58,5	32. Soudan du Sud	49,2
10. Liberia	58,4	33. Guinée	48,8
11. Burkina Faso	57,3	34. Tchad	48,3
11. Lesotho	57,3	35. Cameroun	47,0
13. Mozambique	57,0	36. Zimbabwe	46,7
14. Namibie	56,1	37. Nigeria	46,4
15. Éthiopie	55,0	38. Botswana	44,8
16. Sierra Leone	54,8	39. Gabon	43,4
17. Burundi	54,5	40. Comores	41,9
18. Kenya	54,4	41. Congo (République du)	40,4
19. Égypte	54,3	42. Swaziland	38,6
20. Zambie	53,8	43. Mauritanie	36,1
21. Ouganda	53,3	44. Guinée-Bissau	34,7
22. Benin	52,9	45. RCA	20,7
23. Niger	52,6		

Source : Base de données ICA 2015.

en 2014 (ACBF 2014) à 52,0 en 2015. Seulement 8,9 pourcent des pays sont maintenant dans la catégorie Bas, contre 13,6 pourcent en 2014. Les pays à capacités Elevé ont vu une amélioration de leur note moyenne, et le pourcentage des pays dans la catégorie « moyen » est actuellement plus élevé (ACBF 2014 ; figure 1).

Les résultats en ce qui concerne les quatre indices thématiques (choix politiques pour le renforcement des capacités, efficacité de la coopération pour le renforcement des capacités, égalité du genre et inclusion sociale, et partenariats pour le renforcement

des capacités) sont globalement encourageants. Plus de la moitié des pays sont dans la catégorie Élevé ou Très élevé dans chacun des quatre indices thématiques. La meilleure performance est de loin celle relative à l'égalité du genre et l'inclusion sociale, où tous les pays sont au moins dans la catégorie Moyen.

Des ressources supplémentaires destinées au renforcement des capacités sont nécessaires pour permettre aux pays d'améliorer leurs résultats en matière de renforcement de capacités, un domaine où les performances demeurent très faibles. L'ACBF peut donc apporter une contribution importante en

Figure 1 L'indice des capacités en Afrique en 2015



Source : Base de données ICA 2015.

finançant et en fournissant une assistance technique à des projets et programmes spécifiques de renforcement des capacités, en fonction des besoins des pays membres africains et des acteurs non étatiques.

Défis liés à la mobilisation des ressources intérieures et à la lutte contre les flux financiers illicites

Les discussions post-2015 ont suscité de grandes attentes par rapport à la mobilisation des ressources intérieures en tant que stratégie de financement autosuffisant du développement. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites dans le contexte africain pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la mobilisation des ressources intérieures permet aux pays de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Des exemples de cas de réussite en matière de développement dans d'autres régions à faible revenu (en développement) révèlent qu'une épargne nationale importante est nécessaire pour réaliser

de investissements élevés et la croissance. De plus, une vaste littérature documente le lien positif entre la fiscalité et l'édification de l'État à travers la création d'un contrat social entre l'État et les citoyens.

La mobilisation des ressources intérieures consiste à générer des épargnes et des recettes fiscales à partir de ressources intérieures et les allouer aux activités économiquement et socialement productives plutôt que de recourir aux sources externes de financement, tels que les investissements directs étrangers, les prêts, les subventions ou les transferts des migrants. Même si la MRI ne comprend pas les transferts des migrants, le *RICA* 2015 couvre également ces envois de fonds ; les données empiriques montrent qu'ils peuvent avoir un grand impact une fois qu'ils parviennent au pays d'accueil. Les flux financiers illicites, qui sont « l'argent gagné illégalement, transféré ou utilisé » (AU et ECA 2015 ; 9), sont également analysées parce qu'ils constituent une énorme perte de ressources intérieures pour l'Afrique. Selon les données les plus récentes (pour 2012), les flux financiers illicites en provenance d'Afrique étaient plus

Tableau 2 Répartition des pays par groupe et par niveau de l'ICA (pourcentage)

Niveau	Environnement institutionnel	Processus de mise en œuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultats en matière de renforcement des capacités
Très élevé	80,0	37,8	6,7	—
Élevé	17,8	48,9	44,4	—
Moyen	2,2	13,3	35,6	8,9
Bas	—	—	11,1	86,7
Très bas	—	—	2,2	4,4
Total	100	100	100	100

Source : Base de données ICA 2015.

élevés que les transferts des migrants (82,5 milliards de dollars US contre 51,4 milliards de dollars US ; cf. Chapitre 2), et plusieurs pays perdent actuellement d'énormes montants de flux financiers illicites par rapport aux recettes fiscales qu'ils collectent.

État de la MRI et de la lutte contre les FFI en Afrique

Par rapport aux autres régions en développement – Asie de l'Est et du Pacifique, Amérique latine et les Caraïbes, et Asie du Sud – le taux d'épargne est le plus bas en Afrique sub-saharienne, et il présente une tendance baissière (figure 2.3). Des tendances similaires peuvent être observées en ce qui concerne l'investissement et les taux de croissance par habitant, ce qui, dans une large mesure, explique la persistance de la pauvreté absolue en Afrique sub-saharienne. Il ressort de l'analyse de la situation dans les pays d'Afrique du Nord que seule l'Algérie a un taux d'épargne très élevé. De manière générale, le taux d'épargne est plus bas en Afrique par rapport à l'Asie orientale et du Pacifique et à l'Asie du Sud.

Le ratio moyen impôts sur PIB en Afrique a franchi les 20 pourcent du PIB régional au cours de ces dernières années, ce qui

représente un taux beaucoup plus élevé qu'en Asie du Sud, mais encore inférieur à celui de l'Amérique latine et légèrement inférieur à celui de l'Asie de l'Est (Bhushan, Samy et Medu 2013). Les recettes fiscales ont augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 123,1 milliards dollars US en 2002 à 508,3 milliards de dollars US en 2013. Toutefois, ces chiffres peuvent ne pas refléter la situation réelle de tout le continent, étant donné que les pays riches en ressources biaisent la moyenne régionale, et la plupart des pays africains ont des ratios impôts sur PIB en deçà de la moyenne régionale. L'augmentation des recettes fiscales a été tirée par la rente de ressources, et par les impôts directs et indirects ; dans les pays tels que le Tchad, la Guinée équatoriale et le Nigeria, les rentes de ressources dominent la structure fiscale.

L'augmentation des rentes de ressources a provoqué une scission entre les pays à forte mobilisation de recettes fiscales grâce aux ressources naturelles, et d'autres qui font des efforts, mais sont incapables de mobiliser des recettes parce que leur assiette fiscale est étroite. Les résultats du calcul de l'indice moyen d'effort fiscal – le ratio des recettes fiscales réelles par rapport à la capacité contributive pour la période 1996-2013 – le confirment : 27 pays sur 47 ont des indices de

l'effort fiscal faibles et plusieurs d'entre eux sont riches en ressources. Même si ils avaient augmenté leurs recettes fiscales provenant des impôts directs et indirects, il est tout à fait possible que la disponibilité de la rente de ressources aurait néanmoins réduit l'incitation à fournir davantage d'efforts. En outre, la structure de la fiscalité (en termes de pourcentage) concernant les taxes commerciales s'est détériorée en raison de la libéralisation du commerce. Les indicateurs de performance fiscale (tels que le rapport du budget de l'administration fiscale et les recettes perçues par l'administration fiscale) indiquent que l'Afrique dispose d'un système de collecte des impôts très coûteux et inefficace.

Globalement, en ce qui concerne les taux d'épargne et d'investissement, les ratios impôts sur PIB, la structure fiscale, l'effort fiscal, les effets dissuasifs des revenus tirés des ressources naturelles, les indicateurs de performance fiscale et la nature et la portée des systèmes financiers, plusieurs pays africains ont la possibilité d'améliorer leurs performances. Trop peu sont attentifs à l'aspect dépenses, c'est-à-dire à la question de savoir si la fiscalité engendre une prestation efficace de services. Un pacte fiscal budgétaire crédible entre les citoyens et l'État ne peut fonctionner que si les citoyens peuvent voir leurs impôts utilisés efficacement.

Les transferts des migrants en direction de l'Afrique se sont élevés à 64 milliards de dollars US en 2014, soit 14,8 pourcent des flux mondiaux en direction des pays en développement (selon les données de la Banque mondiale). Ces chiffres sont faibles par rapport à ceux d'autres régions telles que l'Asie de l'Est et du Pacifique (122 milliards de dollars US, soit 28,3 pourcent des flux mondiaux) et l'Asie du Sud (116 milliards dollars US, soit 26,9 pourcent). Le montant des transferts des migrants vers l'Afrique est actuellement plus élevé que l'aide

publique au développement, même s'il n'est pas beaucoup plus élevé que dans les autres régions. Cependant, davantage doit être fait pour assurer que les transferts ne soient pas simplement utilisés pour la consommation ; ils devraient constituer des ressources pour l'investissement avec le potentiel de répondre aux besoins de développement à long terme (UNCTAD 2012a). Il est également important de créer un marché concurrentiel pour les transferts des migrants afin de réduire les coûts élevés de transactions liées aux transferts d'argent.

Toutefois, le défi le plus important pour la plupart des pays africains consiste à lutter contre les flux financiers illicites. Ceux-ci découlent de facteurs tels que la faiblesse des institutions et de la gouvernance, l'absence de réglementation et d'informations, et l'emprunt extérieur. Le continent africain a perdu en moyenne 60,3 milliards dollars US du fait des flux financiers illicites au cours de la période 2003-2012 (calculé à partir des données de Kar et Spanjers 2014) tandis que la moyenne de l'aide publique au développement pour la période était de 56 milliards de dollars US (bases de données Statistiques du développement international en ligne de l'OCDE-CAD).

Stratégies et initiatives relatives à la MRI

Tous les 14 pays examinés à travers les études de cas ont d'une manière ou d'une autre mis en œuvre des politiques visant à mobiliser davantage de ressources au niveau intérieur, en particulier depuis le Consensus de Monterrey en 2002. De nombreux pays ont mis en place des initiatives pour optimiser les recettes fiscales et réduire les inefficacités telles que les exonérations fiscales. Des mesures telles que la législation sur les transferts de prix et la formation du personnel chargé de la vérification des comptes ont été introduites pour lutter

contre les flux financiers illicites. Plusieurs gouvernements africains ont libéralisé leur secteur financier et ont mis l'accent sur les produits innovants et l'inclusion financière².

Quelques exemples de stratégies et d'initiatives relatives à la mobilisation des ressources intérieure sont notamment : l'intégration des agences de recouvrement des recettes au sein d'une institution cohérente et l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (par exemple, au Ghana et au Togo) ; l'optimisation de la collecte des recettes du secteur minier et l'introduction de l'imposition forfaitaire – lorsque les méthodes indirectes sont utilisées pour déterminer l'obligation fiscale au lieu des règles basées sur les comptes des contribuables relatifs aux activités informelles (par exemple, en Zambie) ; l'introduction d'un régime d'épargne-logement et de titres de la diaspora (Éthiopie) ; et l'adoption de services bancaires mobiles (M-Pesa au Kenya).

Les défis

- Plusieurs parties de l'Agenda 2063 de l'Union africaine se réfèrent à la nécessité pour l'Afrique de devenir autonome et de financer son propre développement, et de reconnaître l'importance des États et des institutions responsables à tous les niveaux. Dans son appel à l'action, l'Agenda 2063 mentionne explicitement le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, la création de marchés de capitaux continentaux et des institutions financières, et l'inversion de la direction des flux financiers illicites provenant du continent. Cependant, le financement de l'Agenda 2063 n'a guère été examiné, même si on sait que davantage de ressources doivent être mobilisées au niveau intérieur pour réduire la dépendance extérieure, et que, dans certains pays, les sources de revenus doivent être diversifiées. (Cette situation s'applique en grande partie à l'Agenda post-2015 et à la Conférence sur le financement du développement qui s'est achevée récemment). La question demeure, à savoir qui financera les Objectifs de développement durable, et comment ?
- Dans la mesure où l'essentiel du financement proviendra de sources intérieures, les pays africains doivent sans doute améliorer la mobilisation des ressources intérieures et lutter contre les flux financiers illicites. Un ensemble de facteurs (humains, techniques, juridiques, réglementaires et financiers) associés au renforcement des capacités empêchent encore les pays africains de mobiliser davantage de ressources intérieures et de lutter contre les flux financiers illicites.
- Sur le plan fiscal, l'investissement dans le renforcement des capacités des administrations fiscales doit faire partie d'un programme de réforme fiscale plus large qui inclut la simplification et la rationalisation des systèmes fiscaux (par exemple, la réduction des exonérations fiscales et la lutte contre la corruption au sein des administrations fiscales). Les indices de l'effort fiscal calculés pour les pays africains montrent que plusieurs pays, y compris ceux riches en ressources, ne fournissent pas assez d'efforts pour collecter les impôts.
- Les administrations fiscales doivent recruter des personnels plus nombreux et mieux formés et les retenir en adoptant des mesures incitatives financières appropriées, et elles doivent être autorisées à exercer leurs fonctions sans ingérence politique. Davantage doit être fait pour renforcer la capacité des autorités fiscales à collaborer avec les contribuables et favoriser une culture où la fiscalité est

perçue comme contribuant à la prestation de services essentiels, et cela signifie que les gouvernements doivent faire preuve de transparence et d'efficacité en ce qui concerne les dépenses.

- Les bailleurs de fonds ont un rôle potentiel important à jouer dans le renforcement des capacités contributives et l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures – y compris la formation du personnel, les investissements dans les infrastructures, et l'assistance pour la mise en place de registres des impôts – mais ils affectent seulement une infime partie de l'aide à ces domaines.
- Le problème des flux financiers illicites exige certes une coopération internationale et une solution mondiale, mais de nombreux pays africains n'ont tout simplement pas la capacité de lutter contre les flux financiers illicites. Aucun des pays ayant fait l'objet de l'étude a fourni les preuves de succès dans la lutte contre les flux financiers illicites. Un effort substantiel et la volonté politique sont encore nécessaires au niveau national.

Principales conclusions

- Le continent africain a réalisé d'énormes progrès en matière d'accroissement des recettes fiscales, mais un certain nombre de pays sont à la traîne. Par rapport à d'autres régions du monde, les systèmes de collecte des impôts en Afrique demeurent coûteux et inefficaces. Dans plusieurs pays, il est nécessaire de recruter du personnel en plus grand nombre et mieux formé qui doit être retenu par des mesures incitatives, financières et non financières d'avancement de carrière.
- L'aspect dépenses est tout aussi important que l'aspect recettes, sinon plus. Autrement dit, les citoyens doivent avoir connaissance des services qu'ils obtiennent en retour pour leurs contributions fiscales, et cela signifie que les gouvernements doivent faire preuve de transparence en ce qui concerne les dépenses de programme et investir également dans des campagnes de sensibilisation et d'éducation en matière de fiscalité.
- Les détournements de fonds publics et le gaspillage dans les dépenses publiques sont des problèmes qui se posent avec acuité dans de nombreux pays africains (voir ACBF 2013a, Aye 2011), ce qui est le reflet d'une gouvernance, d'une administration publique et des institutions inopérantes, qui nécessitent urgemment le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures.
- Davantage d'efforts et de volonté politique sont nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites. Il s'agit notamment de recruter un personnel en plus grand nombre et mieux formé, doté de compétences spécialisées, et de veiller à ce que les organisations locales, régionales et internationales chargées de lutter contre les flux financiers illicites coopèrent.
- Le renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures ne concerne pas seulement l'augmentation de recettes fiscales ou de l'épargne – elle implique également la promotion de la bonne gouvernance démocratique, l'inclusion financière et la justice sociale ; et la création de conditions propices aux investissements productifs et l'adoption de mesures incitatives à cet égard. Le type de systèmes fiscaux, et de fonds destinés aux procédures administratives, et le choix de modèles financiers doivent être adaptés aux caractéristiques des économies africaines et de leurs structures de production. Le moment est maintenant venu pour les pays

africains d'aller au-delà de la mobilisation des ressources intérieures traditionnelle – qui consiste à augmenter les revenus et l'épargne (publique et privée) – et de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures à base élargie, suivant une approche holistique et transformationnelle qui tient compte des systèmes nationaux d'innovation, l'apprentissage par imitation, et la mobilisation spéciale du capital humain.

- Davantage d'investissements sont nécessaires pour la promotion de l'inclusion financière et les produits innovants, et des ressources humaines doivent être mobilisées pour l'innovation nécessaire en vue d'une mobilisation des ressources intérieures à base élargie.
 - Il y a aussi lieu de renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures. En plus des règles et des règlements, la capacité des institutions dans la chaîne de la mobilisation des ressources intérieures doit être renforcée. Les règles et règlements comprennent la gestion saine des finances publiques qui fait partie intégrante du processus d'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et de veiller à ce que les ressources nationales soient utilisées pour assurer un développement inclusif et durable. En outre, il est important de prendre les mesures suivantes : (1) engager des réformes des systèmes juridiques visant la réforme du droit, en particulier lorsque les lois sont insuffisantes ou inopérantes ; (2) réduire la criminalité et les activités criminelles de toutes sortes ; (3) entreprendre des réformes dans les domaines de la fiscalité, bancaires et des marchés des capitaux ; (4) adopter des lois et règlements efficaces mais flexibles pour accéder aux sources non traditionnelles de financement et juguler les flux financiers illicites ; et (5) poursuivre les réformes fiscales susceptibles
- d'assurer l'harmonisation de la fiscalité et l'élimination des exonérations fiscales, des concessions et des jours fériés.
- Outre ces règles, ces règlements et le renforcement des capacités humaines nécessaires, il est impératif de renforcer les capacités des institutions continentales, régionales et nationales afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures. Ces institutions-clés incluent la Commission de l'Union africaine et ses organes (en particulier ceux qui traitent des questions juridiques, d'audit, de fiscalité et de questions parlementaires connexes). Elles incluent aussi les institutions spécialisées telles que l'ACBF, la Banque africaine de développement (BAD), le Forum africain d'administration fiscale (ATAF), l'Initiative africaine de collaboration pour la réforme budgétaire (CABRI) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Elles comprennent également les Communautés économiques régionales (CER), en particulier celles reconnues par l'UA – qui joueront un grand rôle au niveau régional dans la chaîne de la mobilisation des ressources intérieures. Les autorités nationales de l'administration fiscale et les services des impôts sont toutefois au cœur de la mobilisation des ressources intérieures.
 - Il est nécessaire de favoriser l'émergence d'un leadership visionnaire, de changer les mentalités et de répondre à d'autres besoins en capacités « immatérielles ». L'élément clef pour la réussite de la mobilisation des ressources intérieures commence par un leadership efficace et visionnaire, engagé et responsable, qui donne le ton au sommet. Bien qu'il soit nécessaire de mettre en place des normes, des valeurs et des pratiques sociales positives propices à la mobilisation des ressources intérieures, la capacité et la volonté de tirer des leçons de l'expérience sont tout aussi importantes.

Structure du *RICA 2015*

Le présent *RICA 2015* est articulé comme suit : le premier chapitre décrit les indicateurs de capacités en Afrique et examine les conclusions du *RICA 2015*, en mettant en exergue la performance des pays par rapport aux groupes et domaines thématiques. Le chapitre 2 examine l'état de la mobilisation des ressources intérieures et des flux financiers illicites en Afrique, avec un accent particulier sur leurs dimensions en termes de capacités. Le chapitre 3 traite des stratégies et des initiatives de renforcement des capacités en mobilisation des ressources intérieures.

Le chapitre 4 porte sur les enseignements et les expériences tirées des études de cas de pays pour identifier les efforts et les progrès accomplis dans le renforcement des capacités dans la mobilisation des ressources intérieures et la lutte contre les flux financiers illicites. Le chapitre 5 identifie les enseignements et les impératifs en matière de renforcement des capacités nécessaires pour une mobilisation des ressources intérieures efficace par les différents acteurs, à savoir la société civile, le gouvernement, le secteur privé, et les partenaires de coopération. Le chapitre 6 conclut avec un bref résumé et la mise en exergue des recommandations.

1

Paysage du renforcement des capacités de l'Afrique en 2015

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies (ONU) ont adopté les Objectifs de développement durable (ODD)³ – il s'agit du programme de développement pour les 15 prochaines années. Les ODD représentent un programme beaucoup plus vaste que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui les ont inspirés, étant donné que la mobilisation des ressources financières au-delà de l'aide au développement traditionnelle et d'autres apports extérieurs sera décisive pour mettre fin à la pauvreté absolue et réaliser les objectifs de ce programme plus ambitieux. Ces éléments sont particulièrement pertinents dans le contexte africain où plusieurs pays ont toujours compté sur l'aide étrangère pour financer leurs programmes de développement. Étant donné que l'aide devient relativement moins importante au fil du temps, les pays africains doivent continuer à mobiliser davantage de ressources au niveau intérieur et améliorer leur capacité de le faire, afin de maintenir l'élan de la dernière décennie de croissance.

Depuis 2011, la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) publie chaque année le *Rapport sur les Capacités en Afrique (RICA)*. Le *RICA* a pour objectifs de mesurer et d'évaluer empiriquement les capacités relatives au programme de développement des pays africains. Il met aussi en exergue les déterminants et les composantes essentiels des capacités nécessaires au développement, et plus particulièrement, les déficits en matière de capacité. Le *RICA* et ses principaux indices – l'indice de capacités en Afrique (ICA) – permet aux décideurs d'identifier les réformes nécessaires pour améliorer les capacités ainsi

que les domaines prioritaires qui doivent être financés pour davantage renforcer les capacités. En plus de fournir une évaluation de l'état du renforcement des capacités sur le continent, le *RICA 2015* se concentre sur un thème annuel choisi dont l'importance est capitale pour le programme de développement de l'Afrique. L'édition 2015 met l'accent sur les défis du renforcement des capacités auxquels fait face l'Afrique dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures (MRI).

Qu'est-ce que la MRI ? La MRI consiste à générer l'épargne et les impôts à partir des ressources intérieures – et les affecter à des activités économiquement et socialement productives – au lieu d'utiliser de sources externes de financement telles que l'investissement direct étranger (IDE), les prêts, les subventions, et les transferts des migrants. (La MRI n'inclut pas les transferts des migrants, mais ces derniers peuvent avoir un impact important et sont donc pris en compte dans le *RICA 2015*.) Le *RICA 2015* met également l'accent sur les flux financiers illicites (FFI) – flux d'argent « gagné illégalement, transféré ou utilisé » (AU et ECA 2015 ; 9) – qui représentent une énorme perte de ressources pour le continent africain.

Suite à l'adoption récente des ODD (17 objectifs et 169 cibles, contre huit OMD et 21 cibles associés), et de leurs objectifs plus ambitieux (par rapport à ceux des OMD), des ressources financières substantielles seront nécessaires. Cette nécessité a été reconnue dans le Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement récemment tenue à Addis-Abeba en

Ethiopie (UN 2015b). De même, un récent article paru dans *The Economist* (28 mars 2015) a souligné que les ODD coûteraient environ 2 à 3 trillions de fonds publics et privés par an au cours des quinze prochaines années. Dans la mesure où l'aide et les autres apports extérieurs seront insuffisants, la MRI sera critique pour les ODD, et en particulier pour l'Afrique, qui a toujours compté sur l'aide pour son développement. Cela signifie aussi qu'il sera nécessaire d'explorer au niveau national des options de financement autres que les recettes fiscales du gouvernement.

Le thème du RICA 2015 – « Les impératifs de capacités pour la mobilisation des ressources intérieures en Afrique » est par conséquent opportun. Il complète les travaux antérieurs sur la MRI en Afrique (chapitre 2) en examinant de près l'aspect du renforcement des capacités pour la MRI. En outre, ce thème établit un lien avec l'appel à l'action de l'Agenda 2063, qui mentionne explicitement le renforcement de la MRI, l'amélioration de la capacité des marchés de capitaux continentaux et des autres institutions financières, afin d'exploiter les ressources intérieures, et juguler les FFI, pour que l'Afrique devienne autonome et soit en mesure de financer elle-même son développement.

Description de l'indice de capacités en Afrique et de l'indice de la MRI

L'une des interventions de l'ACBF consiste à fournir aux décideurs des informations sur l'état des capacités en Afrique, tel que fait dans le cadre de l'indice de capacités en Afrique (ICA), qui est l'indice et la signature du RICA.

L'indice de capacités en Afrique et ses quatre composantes

L'environnement institutionnel examine les conditions qui doivent être en place pour

permettre un changement et un développement transformationnel, notamment des organisations et cadres institutionnels efficaces et orientés vers le développement. Il se concentre sur quatre éléments : la mise en place ou non par les pays de stratégies nationales en faveur du développement (y compris une stratégie pour le développement agricole, étant donné l'importance de la transformation agricole et la sécurité alimentaire), et leur niveau de légitimité ; l'engagement des pays pour atteindre les objectifs en matière de développement et de réduction de la pauvreté établis dans le cadre des OMD ; la prise de conscience au niveau des pays et les efforts menés pour améliorer l'utilisation des ressources limitées pour le renforcement des capacités, qui sont mesurés en fonction de l'existence de politiques en faveur de l'efficacité de l'aide telles que l'approbation du Partenariat mondial de Busan et l'existence d'une politique de coordination de l'aide ; et le degré d'inclusion qui soutient la stabilité à long terme du pays, évalué par l'existence de politiques en faveur de l'égalité de genre et autres politiques socialement inclusives. Cette catégorie repose sur une large participation et la bonne gouvernance.

Les processus de mise en œuvre évalués la mesure dans laquelle les pays sont prêts à produire des résultats. Cette dimension concerne la création d'un environnement qui motive et soutient les individus ; la capacité à gérer les relations avec les principaux acteurs de façon inclusive et constructive ; et la capacité à établir mettre en place des cadres appropriés pour la gestion des stratégies, des programmes et des projets. Tout aussi importants sont les processus de conception, de mise en œuvre, et de gestion des stratégies nationales de développement pour produire des résultats de développement socialement inclusifs.

Les résultats de développement au niveau national sont des produits tangibles qui

favorisent le développement. Les principales composantes de cette catégorie sont : la coordination de l'aide en faveur du renforcement des capacités, la créativité et l'innovation, les résultats dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'égalité du genre et l'inclusion sociale, et le partenariat pour le renforcement des capacités.

Les résultats en matière de renforcement des capacités évaluent dans une large mesure les changements dans les conditions de vie des citoyens. Les mesures portent principalement sur l'engagement financier pour le renforcement des capacités ; la réalisation effective des OMD ; l'amélioration dans l'égalité du genre et l'équité sociale au sens large ; et les résultats au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (ACBF 2012, p. 30).

Quatre indices thématiques sont aussi calculés. Ils utilisent la même base de données que l'indice primaire ICA, mais sont regroupés sous différentes combinaisons selon le domaine thématique. Un indice thématique annuel lié au thème du *RICA* pour l'année est aussi parfois calculé. Etant donné que le thème du *RICA 2012 était le Renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire*, un indice de la transformation agricole et de la sécurité alimentaire a été calculé. De même, un indice de gestion des ressources naturelles a été calculé en 2013 pour le thème *Renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles*. La méthodologie de calcul des indices thématiques composites indépendantes en 2012 et 2013 était la même que celle de l'ICA, sauf qu'elle utilisait des variables différentes.

L'ensemble des données utilisées pour calculer les différents indicateurs est obtenu par des enquêtes que l'ACBF mène chaque année dans les pays. La méthodologie d'enquête est décrite dans les documents techniques.

Flux nets de ressources

Les flux nets de ressources sont calculés comme étant la somme des recettes fiscales et des transferts des migrants, déduction faite des FFI. Le tableau 1.1 présente une image approximative de ce à quoi ressemble le flux net de ressources en 2012, la dernière année où les données étaient disponibles sur *tous* les principaux flux de ressources : recettes fiscales, transferts des migrants et FFI (exploré plus en détail dans le chapitre 2). Le manque de données signifie que plusieurs pays ont dû être exclus ; les pays sont classés en fonction des flux nets de ressources.

Il n'est peut-être pas surprenant que les plus grandes économies – le Nigeria et l'Afrique du Sud – occupent également les premières places du classement. Toutefois, lorsque tous les pays sont considérés dans leur ensemble, les FFI totaux sont plus élevés que les transferts des migrants reçus. Examinant la liste, on peut constater que certains pays comme le Burkina Faso, le Libéria, le Malawi, le Burundi et la Zambie perdent des masses d'argent par le biais des FFI liés aux recettes fiscales. En Zambie, le problème est si grave que le pays a des flux négatifs nets de ressources.

Indice combiné de la MRI et des FFI

L'ACBF a mené une enquête dans les pays africains sur les politiques et initiatives visant la MRI, les transferts des migrants, et les FFI. Chaque pays a eu à répondre à plus de 90 questions dichotomiques (Oui / Non) ou question avec échelle d'évaluation. Dans ce qui suit, sept des questions les plus pertinentes pour la MRI, les transferts des migrants et les FFI sont examinées :

1. Si le pays a signé la Déclaration de Yaoundé sur la lutte contre les FFI en provenance d'Afrique (7 juin, 2014)

Tableau 1.1 Flux de ressources en 2012

Pays	Impôts (million de dollar)	Flux financiers illicites (million de dollar)	Transferts des migrants (million de dollar)	Flux net de ressources (million de dollar)
Algérie	79,289	2,620	1,942	78,611
Nigeria	65,486	7,922	20,633	78,198
Afrique du Sud	92,447	29,134	1,085	64,397
Angola	50,620	326	0	50,294
Egypte	34,525	5,093	19,236	48,669
Maroc	23,006	763	6,508	28,751
Tunisie	9,517	0	2,266	11,783
Kenya	8,160	0	1,214	9,373
Ghana	7,159	0	138	7,297
Sénégal	2,650	0	1,614	4,264
Tanzanie	4,850	717	67	4,201
RDC	4,096	148	12	3,960
Cameroun	4,271	930	210	3,551
Mozambique	2,835	0	220	3,055
Ouganda	2,610	633	910	2,887
Namibie	4,138	1,483	13	2,668
Côte d'Ivoire	4,426	2,190	373	2,609
Botswana	4,450	1,926	18	2,542
Ethiopie	4,949	3,117	624	2,456
Mali	1,599	328	827	2,099
Maurice	2,160	402	249	2,007
Soudan	3,884	2,605	401	1,681
Bénin	1,172	0	208	1,380
Madagascar	901	178	397	1,120
Guinée	1,081	59	66	1,089
Lesotho	933	506	554	981
Togo	642	0	337	979
Niger	971	237	152	886
Swaziland	1,312	556	31	787
Rwanda	987	611	182	558
Burkina Faso	1,549	1,153	120	516
Cabo Verde	321	34	178	465
Liberia	363	418	516	461
Malawi	904	552	28	380
Sierra Leone	357	43	61	375
Seychelles	336	0	18	354
Burundi	341	137	46	250
Gambie	132	38	141	235
Guinée-Bissau	76	70	46	52
Comores	70	165	110	15
São Tomé et Príncipe	37	42	6	1
Djibouti	250	424	33	-141
Zambie	3,742	4,272	73	-457
Total	433,604	69,832	61,867	425,639

Source : Base de données Rapport sur les Perspectives économiques de l'Afrique ; les données sur les FFI sont de Kar et Spanjers (2014) ; les données sur les transferts des migrants proviennent de la Banque mondiale.

Note : Les données fiscales comprennent les impôts directs, les impôts indirects, les rentes de ressources, et les taxes commerciales.

2. Si le pays a mis en place une agence pour lutter contre les FFI
3. Si le pays fournit des incitations liées aux transferts des migrants de la diaspora
4. Si l'administration fiscale du pays est suffisamment pourvue en personnel
5. Les besoins du pays en renforcement des capacités pour la lutte contre la corruption
6. Les besoins du pays en renforcement des capacités pour la lutte contre les FFI
7. Les besoins du pays en capacité pour le renforcement du secteur financier.

La réponse aux trois premières questions était soit Oui (= 1) ou Non (= 2). Pour la question 4, les options étaient « sous-effectif = 1 », « moyennement pourvue = 2 », « suffisamment pourvue = 3 », « sureffectif = 4 ». Les questions 5 à 7 étaient directement liées au renforcement des capacités, et les options étaient « très bas = 1 », « bas = 2 », « moyen = 3 », « élevé = 4 », « très élevé = 5 ».

Les pays n'ont pas répondu à toutes les questions, mais en général, il y a eu au moins 40 réponses à chaque question. Treize des 40 pays ont signé la Déclaration de Yaoundé – un nombre plutôt faible, même si la Déclaration n'a été proclamée qu'en 2014. Trente-cinq des 44 pays ont mis en place une agence pour lutter contre les FFI, ce qui est très encourageant. Cependant, pour ces deux questions, une réponse positive ne garantit pas des résultats – comme on le verra plus tard, il n'y a pas d'exemple réussi de lutte contre les FFI. Pour la question 3, seulement 13 pays sur 43 offrent des mesures incitatives relatives aux envois de fonds de la diaspora, un domaine où beaucoup d'amélioration reste possible. La plupart des pays (31 sur 42) ont indiqué que leur administration fiscale était soit sous-effectif ou

modérément pourvue en personnel, tandis que 10 ont déclaré avoir un personnel suffisant. La République démocratique du Congo (RDC) a été le seul pays qui a signalé des sureffectifs, qui pourrait être une indication de l'inefficacité (une bureaucratie pléthorique).

Les réponses aux questions 5 et 6 sont tout à fait cohérentes. La majorité des pays (plus de 50 pourcent) ont indiqué que leurs besoins de lutter contre la corruption ou les FFI sont élevés ou très élevés. Bon nombre ont répondu que leurs besoins sont modérés, tandis que 20 pour cent ou moins ont répondu que leurs besoins étaient faibles ou très faibles. Les besoins en capacités pour le renforcement du secteur financier (question 7) ont donné des résultats légèrement différents, 48 pour cent des pays ayant répondu que leurs besoins sont modérés, et 40 pourcent que leurs besoins sont élevés.

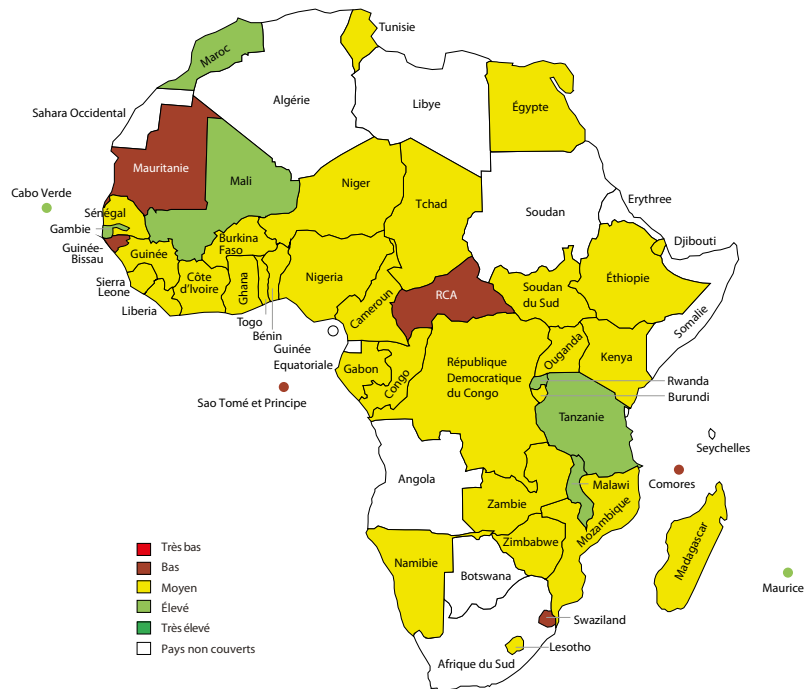
L'année de référence pour l'enquête étant 2013, les réponses aux questions 5 à 7 sont combinées avec le ratio impôts sur PIB pour 2013 en utilisant les données du Rapport *Perspectives économiques en Afrique*. La fiscalité, dans ce cas, comprend les taxes directes, indirectes et commerciales, et pas les impôts sur les ressources puisqu'elles ne nécessitent pas d'effort significatif et biaisent les résultats en faveur des pays riches en ressources. Sur la base des ratios impôts sur PIB, les pays ont été notés sur une échelle de 1 à 3, où plus le chiffre est bas, plus il indique un besoin moindre d'augmenter les ratios impôts sur PIB. Les pays ont reçu « 1 » si leurs ratios impôts au PIB étaient plus élevés que la moyenne pour l'ensemble de l'échantillon, « 2 » lorsque leurs ratios impôts sur PIB étaient plus élevés que 10 pourcent, mais inférieur à la moyenne, et « 3 » si leurs ratios impôts sur PIB étaient inférieurs à 10 pourcent. Cet indice à la fois quantitatif et qualitatif donne une estimation approximative d'un indice de MRI et de FFI pour les pays qui sont classés de 4 à 18 (tableau 1.2), avec un nombre qui, plus il est élevé, plus

Tableau 1.2 Indice de MRI et des FFI

Niveau	Pays	Indce	Niveau	Pays	Indce	Niveau	Pays	Indce
Supérieur à la médiane	Madagascar	17	Supérieur à la médiane	Egypte	13	Inférieur à la median	Sénégal	11
	RDC	16		Gabon	13		Swaziland	11
	RCA	15		Rwanda	13		Ghana	10
	Tchad	15		Sierra Leone	13		Kenya	10
	Djibouti	15		Togo	13		Nigeria	10
	Mali	15	Mediane	Burkina Faso	12		Botswana	9
	Maurice	15		Burundi	12		Cabo Verde	9
	Niger	15		Gambie	12		Lesotho	9
	Ouganda	15		Guinée-Bissau	12		Mauritanie	9
	Algérie	14		Tunisie	12		Bénin	8
	Cameroun	14	Inférieur à la median	Congo, Rép. du	11		Liberia	7
	Comores	14		Ethiopie	11		Maroc	7
	Guinée	14		Malawi	11		Tanzanie	7
	Zimbabwe	14		Mozambique	11			
	Côte d'Ivoire	13		Namibie	11			

Note : Une valeur élevée signifie un plus grand besoin en capacités.

Carte 1.1 Représentation géographique des niveaux de capacités



Source : Base de données ICA 2015.

les besoins en capacité sont importants. Cette mesure pourrait sans doute être améliorée si nous utilisons des moyens plus sophistiqués pour combiner les dimensions et en ajouter de nouvelles. Cependant, elle nous permet d'avoir une image approximative.

Sur les 45 pays classés, 18 avaient des besoins de capacité en deçà de la médiane. Parmi les pays où les besoins sont les plus importants figurent Madagascar, la RDC et la République centrafricaine (RCA).⁴

La corrélation entre cet indice brut et l'ICA pour 2014 est seulement de 0,25 en valeur absolue, indiquant que les pays qui jouissent

d'une bonne capacité globale peuvent encore faire face aux problèmes de capacité en matière de MRN et de FFI.

Faits saillants de l'indice des capacités en Afrique en 2015

Couverture géographique en 2015

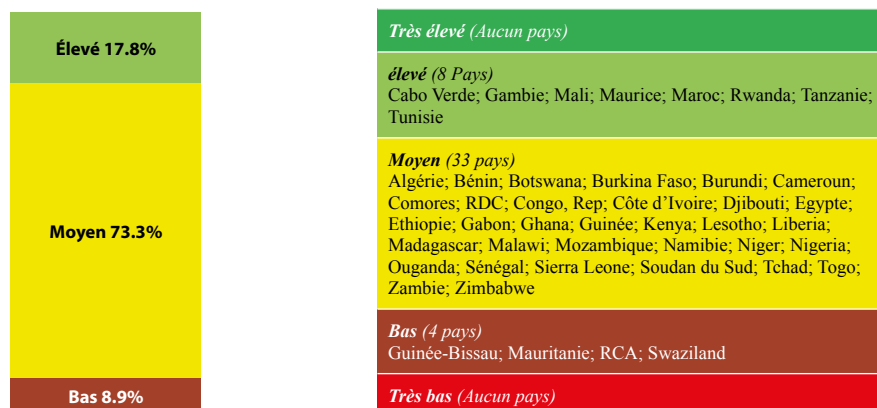
Le *RICA* ambitionne de couvrir tous les pays africains. La première édition du RICA publiée en 2011 a couvert 34 pays ; la couverture s'est étendue à 42 pays en 2012 et à 44 pays en 2013 et 2014. Le chiffre de 44 en 2013 et 2014 cache

Tableau 1.3 Indice de capacités en Afrique en 2015

Pays	Indice ICA 2015	Pays	Indice ICA 2015
1. Cabo Verde	70,8	24. Togo	52,0
2. Rwanda	67,9	25. Algérie	50,6
3. Tanzanie	67,4	26. RDC	50,1
4. Maurice	66,4	26. Sénégal	50,1
5. Gambie	64,6	28. Madagascar	50,0
6. Maroc	64,4	29. Ghana	49,9
7. Tunisie	60,7	30. Côte d'Ivoire	49,8
8. Mali	60,1	31. Djibouti	49,6
9. Malawi	58,5	32. Soudan du Sud	49,2
10. Liberia	58,4	33. Guinée	48,8
11. Burkina Faso	57,3	34. Tchad	48,3
11. Lesotho	57,3	35. Cameroun	47,0
13. Mozambique	57,0	36. Zimbabwe	46,7
14. Namibie	56,1	37. Nigeria	46,4
15. Éthiopie	55,0	38. Botswana	44,8
16. Sierra Leone	54,8	39. Gabon	43,4
17. Burundi	54,5	40. Comores	41,9
18. Kenya	54,4	41. Congo (République du)	40,4
19. Égypte	54,3	42. Swaziland	38,6
20. Zambie	53,8	43. Mauritanie	36,1
21. Ouganda	53,3	44. Guinée-Bissau	34,7
22. Bénin	52,9	45. RCA	20,7
23. Niger	52,6		

Source : Base de données ICA 2015.

Figure 1.1 Indices de capacités en Afrique 2015



Source : Base de données ICA 2015.

un changement dans la composition : l'Angola, le Botswana et l'Afrique du Sud étaient couverts en 2013 mais pas en 2014 ; les Comores, l'Égypte, le Soudan du Sud ont été couverts en 2014, mais pas en 2013. À la différence du *RICA* 2014, le *RICA* 2015 couvre 45 pays (tableau 1.3) dont l'Algérie et le Botswana, mais São Tomé et Príncipe en est exclus.

Trend de l'indice des capacités

L'ICA varie de 20,7 (RCA) à 70,8 (Cabo Verde). La RCA ferme la liste et son ICA a décliné depuis l'année dernière, la rapprochant de la catégorie Très faible (moins de 20). Le Maroc, tête de liste en 2014, est maintenant sixième.

Aucun pays ne se situe aux niveaux extrêmes de capacités (très bas ou très élevé). Huit pays sont dans catégorie Élevé et aucun pays n'est dans la catégorie Très bas (figure 1.1). Plus d'efforts seront nécessaires de la part des pays pour passer dans la catégorie Très élevé (les valeurs de l'ICA égales ou supérieures à 80).

La plupart des pays sont classés au niveau de capacités « moyen ». Sur les 45 pays étudiés, la plupart (73,3 pourcent) relèvent de la catégorie Moyen (en jaune), 17,8 pourcent sont dans la catégorie Élevé, et 8,9 pourcent sont dans la catégorie Faible.

Analyse par groupes

L'analyse par groupes indique une tendance qui n'a pas changé de manière significative au fil des années. À l'instar des *RICA* précédents (2011-2014), l'environnement institutionnel demeure le maillon le plus fort, et les résultats en renforcement des capacités constituent le plus faible (Tableau 1.4). Depuis 2014, les résultats de développement au niveau national se sont en quelque sorte améliorés jusqu'à des niveaux similaires au processus de mise en œuvre.

Les résultats indiquent un excellent environnement institutionnel et de très bons processus de mise en œuvre. Quelques 97,8 pourcent des pays sont classés dans la catégorie Élevé ou Très élevé en ce qui

Tableau 1.4 Pourcentage de pays par groupes selon l'ICA 2015

Niveau	Environnement institutionnel	Processus de mise en œuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultats en matière de renforcement des capacités
Très élevé	80,0	37,8	6,7	—
Élevé	17,8	48,9	44,4	—
Moyen	2,2	13,3	35,6	8,9
Faible	—	—	11,1	86,7
Très Faible	—	—	2,2	4,4
Total	100	100	100	100

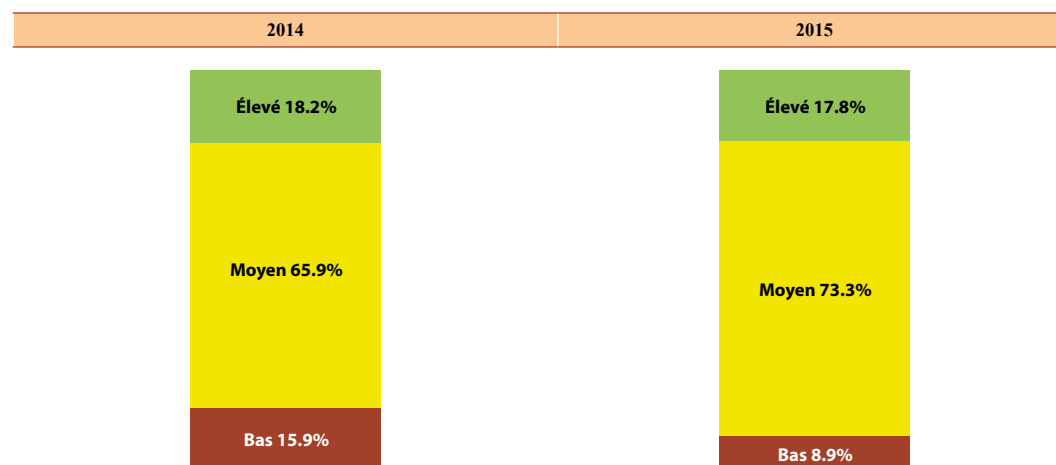
Source : Base de données ICA 2015.

concerne l'environnement institutionnel, et 86,7 pourcent des pays sont classés dans la catégorie Élevé ou Très élevé en matière de processus de mise en œuvre.

Les résultats en matière de renforcement des capacités demeurent le problème le plus urgent et se sont détériorés. Parmi les pays de ce groupe, 91 pourcent se situent dans les fourchettes Bas ou Très bas, contre 84,1 pourcent en 2014. Comme indiqué dans le *RICA* de l'année dernière, les résultats en matière de

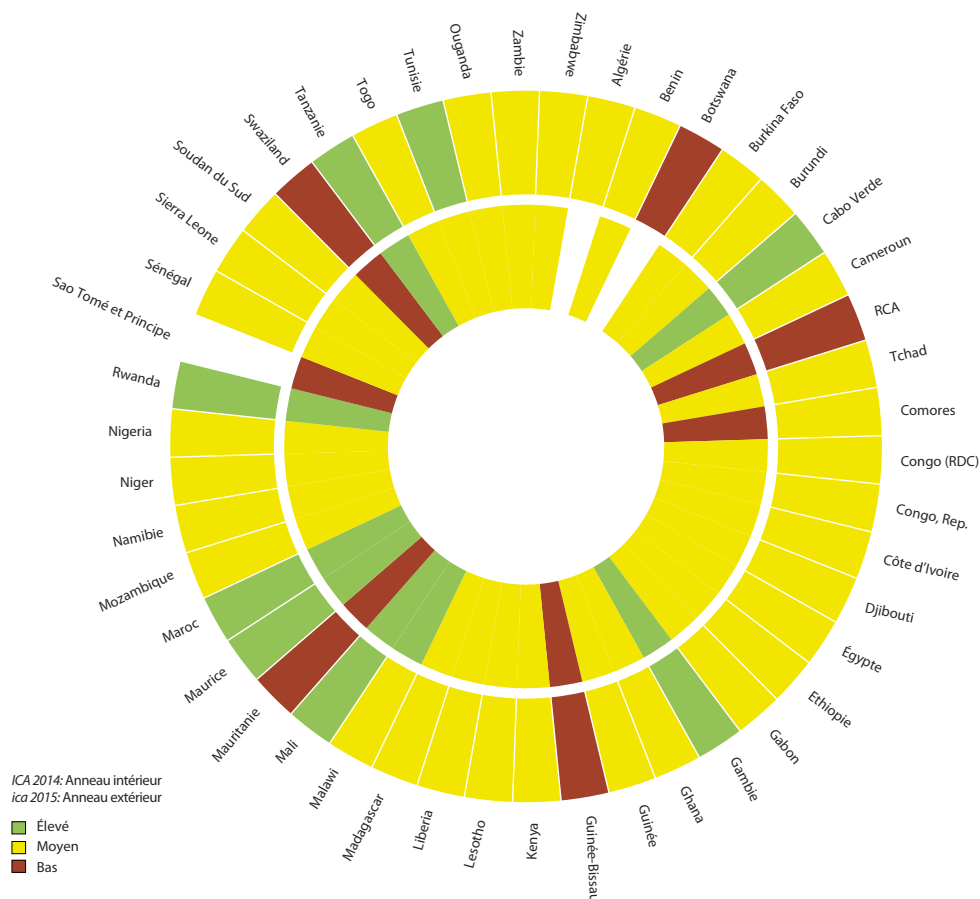
renforcement des capacités sont difficiles à atteindre parce que de nombreux pays ayant fait l'objet de l'étude affectent une faible proportion de leur budget au renforcement des capacités. En outre, de nombreux pays n'ont pas beaucoup progressé dans le domaine des OMD, et plusieurs pays n'ont pas procédé à l'établissement des profils des capacités ou à l'évaluation des besoins dans ce domaine.

En ce qui concerne les résultats de développement au niveau national, seuls 6,7 pourcent

Figure 1.2 Niveau ICA, 2014 et 2015


Source : Source : Base de données ICA 2015.

Figure 1.3 Comment les pays ont-ils évolué en termes de niveau d'indice de capacités ?



Source : Base de données ICA2014 et 2015

Tableau 1.5 Pourcentage des pays par niveau d'indice thématique en 2015

	Choix politiques pour le renforcement des capacités	Efficacité de l'aide pour le renforcement des capacités	Égalité du genre et inclusion sociale	Partenariats pour le renforcement des capacités
Très élevé	—	33,3	48,9	24,4
Élevé	53,3	37,8	48,9	35,6
Moyen	40,0	13,3	2,2	28,9
Bas	6,7	13,3	—	8,9
Très bas	—	2,2	—	2,2
Total	100	100	100	100

Source : Base de données ICA 2015.

des pays se situent dans la catégorie Très élevé, tandis que la majorité des pays (80 pourcent) se situent dans les catégories Élevé et Moyen.

Les scores en matière de capacité se sont améliorés depuis l'an dernier. La moyenne des scores obtenus par tous les pays ayant fait l'objet de l'étude a augmenté de 49,9 à 52,0. En 2014, 15,9 pourcent des pays étaient dans la catégorie Bas capacité, par rapport à 8,9 pourcent cette année (figure 1.2). Il y a donc un pourcentage plus élevé de pays (73,3 pourcent) dotés d'une capacité moyenne tandis que le nombre de pays de la catégorie Élevé n'a guère changé. La moyenne des scores des pays à capacité Élevé s'est améliorée.

Sur les 43 pays qui ont fait l'objet de l'étude aussi bien en 2014 qu'en 2015, 25 (58,1 pourcent) ont connu une amélioration au niveau de leur capacité tandis que 18 (41,9 pourcent) ont vu leurs scores de capacité se détériorer. La plus grande amélioration a été enregistrée avec la Namibie, qui est passée de

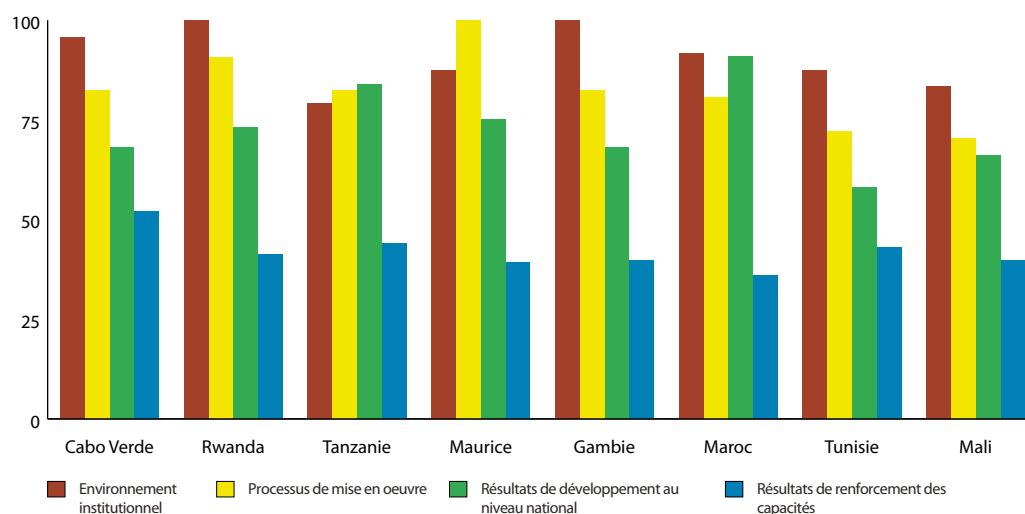
la 32^e à la 14^e place. La plus grande détérioration a été enregistrée avec le Maroc, qui est passé de la première à la sixième place (Figure 1.3) Cependant, seulement quelques pays ont changé de catégories. De 2014 à 2015, le Malawi est passé de la catégorie Elevé à la catégorie Moyen, les Comores de la catégorie Bas à la catégorie Moyen et la Tunisie de la catégorie Moyen à la catégorie Elevé (figure 1.3).

Résultats par domaine thématique

Les résultats fournis par les indices thématiques sont encourageants dans l'ensemble.

Les résultats du tableau 1.5 montrent que plus de 50 pourcent des pays figurent dans la catégorie Élevé ou Très élevée pour les quatre principaux indices thématiques. La meilleure performance, et de loin, est dans le domaine de l'égalité du genre et de l'inclusion sociale, où aucun pays ne se trouve dans les catégories Bas ou Très bas, et seulement 2,2 pourcent des pays ont eu un score Moyen. Les résultats encourageants des pays en ce qui concerne l'égalité du genre et l'inclusion sociale peut s'expliquer

Figure 1.4 Pays les plus performants en 2015



Source : Base de données ICA 2015.

par la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ainsi que l'établissement de rapports y relatifs ; l'intégration de la dimension genre dans la planification du développement et des activités statistiques ; l'affectation des ressources financières à des activités liées au genre ; et l'existence de diverses politiques relatives à l'inclusion sociale. Cependant, aucun pays ne figure dans la catégorie Très élevé en ce qui concerne les choix politiques pour le renforcement des capacités

processus de mise en œuvre, et résultats de développement au niveau national est relativement petit. La Tunisie fait exception car elle est à la traîne en matière de résultats de développement et aurait pu faire mieux dans l'ensemble, si elle y avait accordé une attention particulière.

Des pays comme le Cabo Verde, le Rwanda et Maurice sont parmi les meilleurs, en partie parce qu'ils ont mis en place des stratégies de développement et de transformation. Ils ont également créé un environnement qui permet l'obtention de résultats.

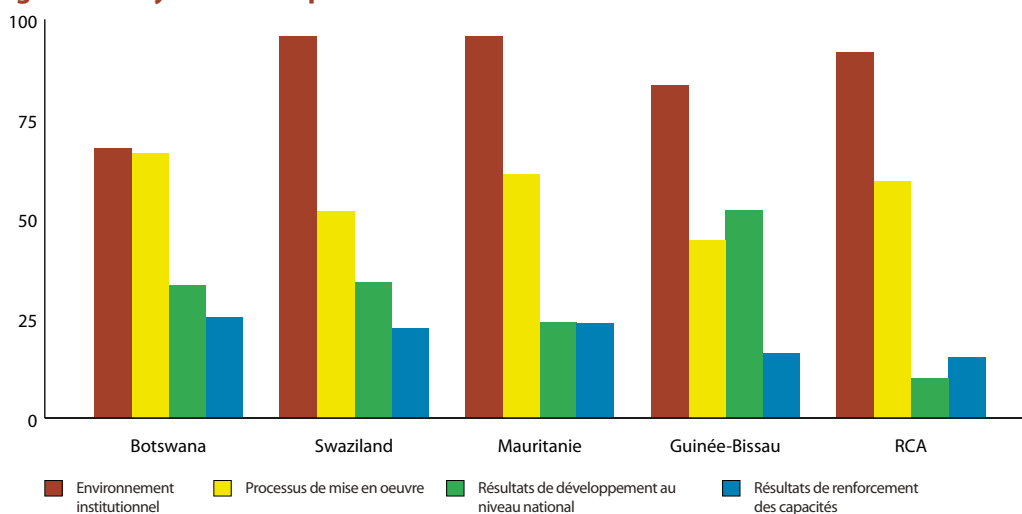
Indicateurs de capacités en Afrique 2015 : les pays les plus performants

Huit pays figurent dans la catégorie Élevé.

En 2014, sept d'entre eux figuraient aussi dans la catégorie Élevé. La Tunisie se classe parmi les 8 premiers, tandis que le Malawi a régressé à la neuvième place. L'analyse des groupes révèle une tendance semblable à l'évolution générale (figure 1.4). L'écart entre les groupes environnement institutionnel,

Les pays les plus performants ont encore des efforts à faire en ce qui concerne les résultats en matière de renforcement des capacités mais ont mieux fait par rapport à l'échantillon de pays étudiés. Par exemple à Maurice, le gouvernement s'est engagé dans une transformation de la fonction publique en mettant l'accent sur le développement du capital humain, la rationalisation des processus, et l'optimisation de technologies de l'information et de la communication.

Figure 1.5 Pays les moins performants en 2015



Source : Base de données ICA 2015.

Indicateurs de capacités en Afrique 2015 : les pays les moins performants

Quatre pays—Swaziland, Mauritanie, Guinée-Bissau, et RCA—ont les performances les plus faibles (figure 1.5). Ils figuraient aussi parmi les six pays les moins performants de l'année précédente. Les Comores sont passés à la catégorie Moyen (São Tomé et Príncipe n'a pas été inclus cette année). Les pays les moins performants ont un bon environnement institutionnel, mais de mauvais résultats sur les autres domaines, en particulier sur les résultats de développement au niveau national et les résultats en matière de renforcement des capacités. Bien que l'environnement institutionnel dans ces pays soit favorable, les processus de mise en œuvre font également défaut.

Tous les pays à faible performance ont obtenu des scores inférieurs à 25 en ce qui concerne les résultats en matière de renforcement des capacités ; et cela a un impact énorme sur leurs scores globaux de l'ICA. Le Swaziland, la Mauritanie, et la RCA obtiennent également de très mauvais scores en matière de résultats de développement au niveau national.

Il faudrait un soutien continu et des interventions en matière de renforcement des capacités pour les pays à faible performance pour qu'ils puissent sortir de la catégorie Bas.

Messages-clés et recommandations

La mobilisation des ressources financières au-delà de l'aide au développement traditionnelle et les autres apports extérieurs sera cruciale pour éradiquer la pauvreté absolue et atteindre les autres objectifs du programme ambitieux des ODD. Une étape importante serait d'évaluer l'état du renforcement des capacités en Afrique et d'identifier les opportunités et les défis en matière de mobilisation des ressources intérieures et de lutte contre les FFI.

Depuis 2014, l'Afrique a amélioré son score moyen en matière de renforcement des capacités. Aucun des 45 pays étudiés n'est classé dans les catégories Très bas ou Très élevé de l'ICA ; 91,1 pourcent ont une capacité de niveau Élevé ou Moyen. Huit pays font montre d'une grande capacité et tous les pays, même les moins bien classés, ont de très bons résultats en ce qui concerne l'environnement institutionnel.

Tous les pays doivent faire davantage d'efforts en ce qui concerne les résultats en matière de renforcement des capacités, en particulier, par des exercices réguliers d'évaluation des profils des capacités ou d'évaluation des besoins en capacités. Davantage de ressources doivent être investies dans les initiatives, l'assistance technique et les interventions pour le renforcement des capacités.

2

Implications en matière de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures et la lutte contre les flux financiers illicites

La croissance économique impressionnante, l'émergence et l'expansion continue de la classe moyenne, les gains de productivité du travail, l'augmentation des échanges et des investissements directs étrangers (IDE), et l'amélioration de la stabilité politique et macroéconomique ont tous contribué à « l'émergence de l'Afrique » ces dernières années (Medhora and Samy 2013). Cependant, de nombreux défis restent à relever, notamment celui qui consiste maintenant à rendre durable la croissance de l'Afrique sur le long terme, afin de réduire considérablement la pauvreté⁵. Même si la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue a diminué, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté abjecte est plus élevé qu'il y a vingt ans. En utilisant (la parité de pouvoir d'achat de) 1,25 dollars EU par jour comme unité de mesure, le taux de pauvreté est passé de 56,8 pourcent à 46,9 pourcent de la population entre 1990 et 2011. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a toutefois augmenté de 291 millions à 416 millions en Afrique sub-saharienne (données PovcalNet de la Banque mondiale).⁶

La mobilisation des ressources intérieures et la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) seront sans doute importantes pour la transformation structurelle de l'économie,

la croissance et la réduction de la pauvreté ; il est donc opportun d'examiner les aspects liés au renforcement des capacités. L'Agenda 2063 recommande le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, la mise en place de marchés de capitaux et d'institutions financières continentaux, et l'inversion des des FFI comme conditions pour permettre à l'Afrique d'être autosuffisante et de financer son propre développement. Suite à l'adoption récente des objectifs de développement durable (ODD), il est également important d'examiner comment cette initiative plus large sera financée. À l'instar des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les ODD qui sont plus ambitieux resteront lettres mortes sans des engagements financiers concrets. Une différence essentielle entre les ODD et les OMD (en dehors de leur portée) est que le débat sur le financement des ODD a commencé avant qu'ils ne soient adoptés, tandis que l'aspect financier des OMD n'a été considéré que seulement quelques années après leur adoption⁷.

Nonobstant les défis conceptuels et pratiques liés à l'évaluation de ce qui est nécessaire, les estimations des besoins de financement pour le développement durable des pays en développement et de l'Afrique, indiquent l'existence de déficits de financement qui sont

Tableau 2.1 Apports financiers extérieurs et impôts en Afrique (milliards de dollars), 2000 – 2013

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Apport financiers extérieurs														
Investissements directs étrangers	12,5	23,3	20	23,4	25,4	33,8	35,4	52,8	66,4	55,1	46	49,8	49,7	54,2
Investissements de portefeuille	1,5	-3,6	-0,4	-0,7	6,9	6,3	22,5	14,4	-24,6	-0,3	21,5	6,8	25,7	21,5
Aide publique au développement	15,5	16,8	21,4	27,4	30	35,8	44,6	39,5	45,2	47,9	48	51,7	51,3	55,8
Transferts des migrants	10,9	12,1	12,8	15,4	19,5	33,5	37,5	44,3	48,5	44,9	52,5	57	61,9	61,2
Total des apports extérieurs	40,4	48,7	53,8	65,5	81,9	109,4	140	151	135,5	147,6	168	165,2	188,6	192,6
Apports financiers intérieurs														
Recettes fiscales	137,6	129,9	123,1	157,6	202	258,7	306,5	344,1	443,4	331,6	409,6	464,3	516,3	508,3

Source : Les données sur les apports financiers extérieurs sont tirées du rapport *Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2015*, sauf pour les transferts des migrants, qui sont calculées à partir de la base de données de la Banque mondiale. Les impôts sont calculés à partir de la base de données des *Perspectives économiques en Afrique* et comprennent les impôts directs, les impôts indirects, les rentes de ressources, et les taxes commerciales.

Note : Les recettes non fiscales et les subventions ne sont pas pris en compte dans le calcul.

beaucoup plus élevés que les niveaux actuels de l'aide étrangère et d'autres flux financiers externes (Sachs et Schmidt-Traub 2014). Des fonds privés et publics venant de sources nationales et internationales sont nécessaires pour combler ces déficits. En effet, la Conférence sur le financement du développement qui a récemment eu lieu à Addis-Abeba en Ethiopie a reconnu que « d'importantes ressources publiques nationales supplémentaires, en plus de l'aide internationale, le cas échéant, seront essentielles pour réaliser le développement durable et atteindre les objectifs de développement durable » et qu'il est nécessaire de « redoubler d'efforts pour réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030 » (UN 2015, 8).

Cependant, de sérieuses préoccupations ont été soulevées selon lesquelles le Programme d'action d'Addis-Abeba est une occasion manquée, car aucun accord concret n'a été conclu sur de nouvelles sources de financement pour le programme post-2015 – l'accent

a été mis sur le financement provenant de sources intérieures. En outre, les pays développés ont rejeté une proposition de mise en place d'un organe fiscal international qui pourrait renforcer la façon dont les pays en développement expriment leurs préoccupations quant au calendrier de négociation des dispositions fiscales, plutôt que de laisser l'essentiel de ce domaine à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pourquoi mettre l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites ?

Depuis le Consensus de Monterrey sur le financement du développement — les conclusions de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement en 2002 — la MRI fait désormais l'objet de plus d'attention

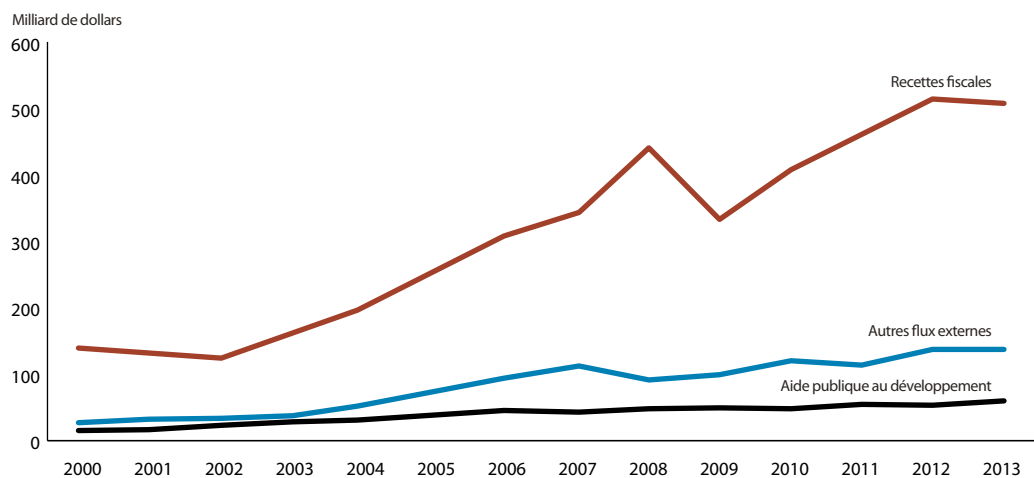
de la part de la communauté internationale. Le Consensus de Monterrey a reconnu la MRI comme l'un des six plus importantes sources de financement pour la réalisation des OMD, avec un accent particulier sur les impôts perçus par les gouvernements. Le Consensus a fourni un cadre pour créer « au niveau des pays les conditions nécessaires » pour mobiliser l'épargne intérieure (tant publique que privée), maintenir des niveaux suffisants d'investissement productif, et renforcer les capacités humaines (UN 2003). Il a souligné la nécessité de créer un environnement intérieur propice, d'assurer la bonne gouvernance, de lutter contre la corruption, de mettre en place des politiques macroéconomiques saines, de créer un secteur financier national développé, et de renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures. Bien qu'il n'ait pas utilisé le terme 'flux financier illicite' de

manière explicite, le Consensus a également abordé la question de la fuite des capitaux et du rapatriement des fonds illicites aux pays d'origine, et a encouragé les pays à signer et ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Le Consensus a été réaffirmé dans la Déclaration de Doha en 2008, qui a reconnu que les pays en développement avaient réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des politiques de développement, permettant de la sorte à une grande mobilisation des ressources intérieures et une croissance économique accrue (UN 2009).

Les flux financiers illicites ont suscité plus d'attention au cours des dernières années. La quatrième Conférence conjointe Commission de l'Union africaine et Commission

Figure 2.1 Impôts, aide publique au développement et autres apports extérieurs en Afrique, 2000 à 2013



Source : Les données sur les apports financiers extérieurs sont tirées du rapport Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2015, sauf pour les transferts des migrants, qui sont calculées à partir de données de la Banque mondiale. Les impôts sont calculés à partir de la base de données fiscale du PEA et comprennent les impôts directs, les impôts indirects, les rentes de ressources, et les taxes commerciales.

Note : Les recettes non fiscales et les subventions ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les autres flux externes comprennent les IDE, les investissements de portefeuille et les transferts des migrants.

économique pour l'Afrique (CUA et la CEA) des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui s'est tenu en 2011, a mandaté la CEA pour mettre en place le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. (Les conclusions du rapport du Groupe d'experts sont examinées dans la section suivante.) La littérature antérieure sur la fuite des capitaux présente des éléments de preuves abondantes selon lesquelles de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne ont été des créanciers nets du reste du monde (Boyce et Ndikumana 2001, par exemple).

L'optimisme quant à la réalisation de l'agenda ambitieux post-2015 repose en partie sur le fait qu'un plus grand nombre de pays prennent conscience de la nécessité de mobiliser des ressources intérieures pour financer leur propre développement. Par exemple, les pays africains ont collecté 508,3 milliards de dollars EU en impôts en 2013, soit une énorme augmentation de 123,1 milliards de dollars EU par rapport à 2002 (tableau 2.1 et figure 2.1). Toutefois, avant le Consensus de Monterrey (de 1996 à 2002), les impôts étaient presque stagnants à quelque 126,2 milliards de dollars EU, en moyenne. Ces dernières années, malgré la crise financière mondiale et une légère baisse en 2009, les transferts des migrants ont continué à augmenter et ont été plus élevés que l'aide publique au développement (APD) (tableau 2.1).

Ces chiffres globaux doivent être interprétés avec prudence. Les rentes de ressources, par exemple, représentent une grande proportion des impôts (plus de 40 pourcent en 2013), mais ils ont également tendance à fluctuer considérablement en raison de la volatilité des cours internationaux des produits de base. Les rentes de ressources vers l'Afrique ont atteint le chiffre record de 234,7 milliards de dollars EU en 2008 seulement, avant de chuter à 120,6 milliards EU un an plus

tard en raison de la crise financière mondiale. L'augmentation des impôts en Afrique est également fortement concentrée dans quelques pays, comme l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Algérie, et ces pays riches en ressources naturelles ont tendance à avoir une structure fiscale plus déséquilibrée que les pays non-riches en ressources (AfDB, OECD, and UNDP 2015). Mais, en dépit des écarts considérables entre les pays, les impôts sont de loin plus élevés que le total des flux externes, y compris l'aide étrangère.

Les discussions pour la période post-2015 ont clairement suscitées de grandes attentes par rapport à la MRI en tant que stratégie de financement autosuffisant du développement, même dans les États pauvres et fragiles qui éprouvent des difficultés à mobiliser les ressources intérieures (OECD 2014a). Le soutien à des initiatives telles que le Forum africain sur l'administration fiscale, une organisation lancée en 2008 pour promouvoir la coopération entre les autorités fiscales d'Afrique, est la preuve de la reconnaissance par la communauté internationale de l'importance de la MRI.

L'examen de la MRI et des FFI dans le contexte africain est opportun et également important pour d'autres raisons. Tout d'abord, l'accent sur la MRI permet aux pays de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. L'APD aux pays africains à faible revenu représente encore une part importante des ressources externes totales, mais selon une enquête récente relative aux plans de dépenses des donateurs, l'aide à l'Afrique devrait diminuer tandis que les pays les moins avancés connaîtront une stagnation persistante ou la baisse de l'aide programmée (OECD 2014b). En particulier, d'après les prévisions, l'aide en faveur des deux tiers des pays d'Afrique sub-saharienne diminuera entre 2014 et 2017. De manière plus générale, la plupart des pays donateurs

n'ont pas mis en œuvre la recommandation de la Commission Pearson d'allouer 0,7 pourcent du revenu national brut (RNB) à l'aide. Par exemple, en 2014, seulement cinq des 28 pays donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont atteint l'objectif de 0,7 pour cent. Depuis la crise financière mondiale, les budgets globaux d'aide au développement dans de nombreux pays du CAD ont subi une pression de telle sorte que les flux totaux d'aide ont diminué en termes réels. Par ailleurs, l'aide n'a pas toujours produit les résultats escomptés. D'autres sources de financement sont probablement moins imprévisibles et plus bénéfiques pour le développement à long terme (Moyo 2009).

Deuxièmement, les expériences de développement économique réussi dans d'autres pays et régions (notamment la Chine, l'Inde, et de nombreuses économies d'Asie orientale) ont montré qu'un taux élevé de l'épargne intérieure est nécessaire pour réaliser des investissements importants et un taux de croissance élevé, et qu'il est important de mettre au point des systèmes fiscaux et financiers nationaux solides. En effet, les théories classiques, néoclassiques et endogènes de la croissance montrent toutes un lien évident entre la hausse de l'épargne, l'augmentation des investissements et une croissance plus forte, non seulement jusqu'à l'atteinte d'un nouveau « état stationnaire », mais aussi sur une base plus permanente par des améliorations de tous les facteurs qui favorisent la productivité. Cependant, bien que les pays peuvent, et parfois doivent, compter sur les flux de capitaux étrangers pour financer les investissements, les flux de capitaux vers les pays en développement et les pays émergents ont été très volatiles au fil des années (voir le tableau 2.1). En outre, l'épargne étrangère est un substitut imparfaite à l'épargne intérieure, qu'elle soit publique ou privée.

Troisièmement, une vaste littérature soutient que les impôts sont indispensables pour l'édification de l'État (par exemple, Herbst 2000 ; Tilly 1975). La fiscalité crée un contrat social entre l'État et les citoyens et favorise la démocratie représentative alors que les impôts peuvent aider à bâtir des institutions, renforçant ainsi la capacité de l'État. La fiscalité a le potentiel de soutenir la légitimité de l'État, et d'améliorer la reddition de comptes entre l'État et ses citoyens. Par contre, la dépendance excessive aux revenus non-salariaux, comme l'aide étrangère ou les recettes liées aux ressources naturelles, plutôt qu'aux recettes collectées grâce à une large assiette fiscale nationale, peut constituer un frein au renforcement des capacités institutionnelles, à la responsabilité de l'État envers les citoyens et, en définitive, au développement (Bhushan 2013).

Quatrièmement, il y a des différences apparentes dans l'utilisation des ressources externes et internes. Par exemple, même si elles peuvent être une source d'impôts, les flux d'IDE sont plus susceptibles de répondre aux objectifs des entreprises privées en matière de profit, et les envois de fonds sont souvent utilisés pour la consommation immédiate plutôt que l'investissement à long terme. Les flux d'IDE vers l'Afrique, qui ont fortement augmentés ces dernières années (voir le tableau 2.1), tendent à être canalisés principalement vers les secteurs de l'industrie extractive de quelques pays et à ne pas avoir un grand impact sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté (UNCTAD 2013). L'octroi de l'aide étrangère peut être motivé par les considérations stratégiques des bailleurs de fonds et peut également être soumis à des conditions strictes plutôt que de répondre aux priorités nationales en matière de développement. La réduction de la dépendance de l'aide étrangère peut donc augmenter l'« appropriation » du processus de développement.

L'accent mis sur la mobilisation des ressources intérieures ne signifie pas que les ressources externes devraient être déconseillées. Par exemple, plusieurs États à faible revenu et fragiles d'Afrique dépendent fortement de l'aide. Le pourcentage de l'aide par rapport au RNB est supérieur à 10 pour cent par an, dans certains pays, et l'investissement intérieur dépend grandement des recettes de l'aide étrangère. Il est irréaliste de supposer que cette situation peut changer du jour au lendemain. L'accent doit être mis sur la mobilisation des ressources intérieures pour la simple raison qu'il y a certains inconvénients à être excessivement dépendants des ressources externes et qu'il est finalement plus viable pour les pays de mobiliser progressivement davantage de ressources au niveau national. Toutefois, dans le contexte africain, il est relativement plus difficile de renforcer la mobilisation des ressources intérieures en raison de la pauvreté généralisée dans plusieurs pays. En outre, d'autres facteurs tels que la fuite illicite des capitaux, la libéralisation du commerce entraînant une baisse des taxes commerciales, la prédominance de l'agriculture et du secteur informel (qui sont plus difficiles à intégrer dans l'assiette fiscale), et la concurrence entre les pays dans le domaine des régimes fiscaux pour attirer les investissements étrangers, contribuent tous à faire de la mobilisation des ressources intérieures une proposition plus difficile à accepter.

État et tendances de la mobilisation des ressources intérieures et des flux financiers illicites

Littérature récente sur l'Afrique

Le Consensus de Monterrey fournit un cadre utile pour examiner la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers

illicites en Afrique. La brève revue ci-dessous permet de déterminer la place qu'occupe la mobilisation des ressources intérieures tant en Afrique qu'au niveau international depuis Monterrey.

Un rapport de suivi du Consensus de Monterrey (UN 2007) a fait état d'une meilleure compréhension de l'importance de se focaliser sur les conditions internes propices à la MRI depuis Monterrey et de ce que les gouvernements, à travers l'investissement public et l'espace budgétaire élargi, ont joué un rôle important dans le renforcement de la MRI dans le secteur privé. Avant la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, tenue à Doha, au Qatar, en 2008, qui a réaffirmé les engagements pris à Monterrey, la CEA (UNECA 2007) a interrogé les décideurs africains en envoyant deux questionnaires à chacun des 53 pays africains (de l'époque) – un à la banque centrale et un autre soit au ministère des finances et de la planification ou un ministère chargé du développement économique. Des réponses ont été reçues de 32 pays différents représentant toutes les cinq régions d'Afrique dont les pays enclavés, les pays les moins avancés, les pays exportateurs de pétrole, et les économies insulaires (UNECA 2007).

Sur les six axes du Consensus de Monterrey, le commerce a été identifié comme le domaine où le moins de progrès a été réalisé (pour 34,6 pourcent des répondants), tandis que la mobilisation des ressources intérieures a été classée au même niveau que la mobilisation des ressources internationales, en deuxième lieu (17,3 pourcent). Cependant, les pays exportateurs de pétrole étaient plus optimistes par rapport aux progrès réalisés dans la mobilisation de l'épargne intérieure. La CEA a également souligné que les progrès réalisés dans la mobilisation de l'épargne intérieure avaient été modestes. La plupart des répondants (58,9 pourcent) ont affirmé

que les politiques économiques nationales ont été modérément favorables à la MRI tandis que 17,9 pourcent ont indiqué que les politiques nationales ne sont pas favorables ; 60 pourcent ont indiqué que le niveau de mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement pour la MRI est faible ou ces stratégies sont complètement inexistantes. En ce qui concerne les obstacles à la MRI, les plus importants identifiés par les répondants étaient les infrastructures financières faibles (30,8 pourcent), suivie par les questions de la gouvernance et la corruption.

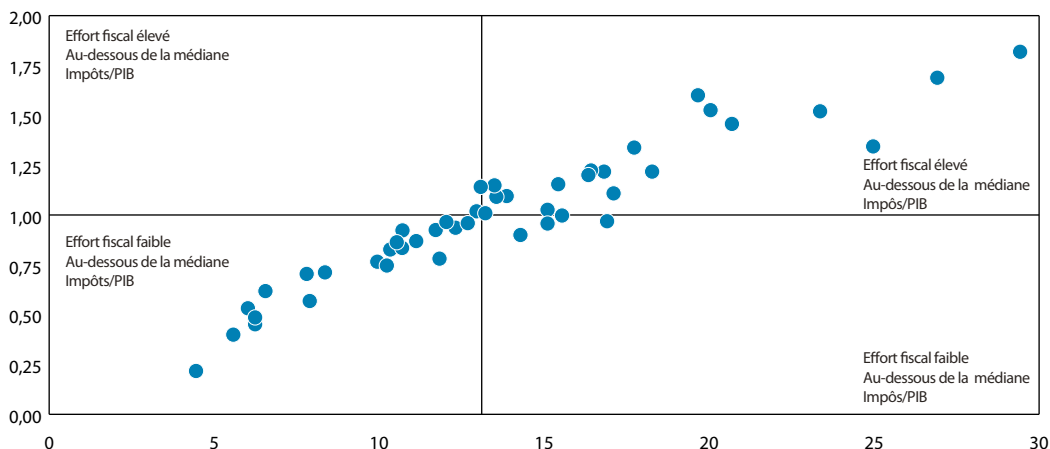
La CNUCED (UNCTAD 2007) fournit une riche analyse des différents aspects de la mobilisation des ressources intérieures, à savoir l'épargne, la fiscalité, les marchés financiers et l'intermédiation, et la fuite des capitaux. Elle a présenté un tableau plutôt pessimiste (taux d'épargne faibles et instables, un secteur financier formel faible qui ne favorise pas l'épargne financière officielle, de faibles recettes fiscales qui sont affectées par la légitimité de l'État, et un secteur financier informel qui ne dispose pas de ressources intermédiaires pour réaliser des investissements productifs). Mais, elle a aussi fait état des signes encourageants (l'émergence d'un secteur semi-formel qui pourrait répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises dans certains pays, et les progrès technologiques qui pourraient améliorer la prestation de services financiers).

Le rôle du secteur financier dans l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures a ensuite été examiné dans une étude de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER), qui a bénéficié de contributions des experts dans le domaine de la finance et du développement (Mavrotas 2008). L'étude comprenait quelques études de cas de pays d'Afrique et a fait plusieurs recommandations politiques spécifiquement liées au secteur financier, tels que le

renforcement du développement du secteur financier ; l'amélioration de l'efficacité du secteur financier ; la mise en place de meilleures institutions financières ; la promotion de la concurrence dans le secteur financier et la mise à disposition d'une plus grande variété d'instruments d'épargne ; la promotion du rôle joué par les institutions de microfinance ; l'habilitation des clients des institutions de microfinance à avoir accès à d'autres sources de financement (plus grand et à long terme) ; et l'amélioration de l'accès aux institutions d'épargne.

La deuxième partie de l'édition 2010 du rapport Perspectives économiques en Afrique est axée sur la mobilisation des ressources publiques et l'aide en Afrique. Bien que le rapport Perspectives économiques en Afrique a reconnu que les ressources intérieures comprennent les ressources privées (l'épargne canalisée vers des investissements à travers des banques privées par exemple) et les ressources publiques (fiscalité, les emprunts publics), il se concentre uniquement sur la façon dont un système fiscal plus équitable et efficace pourrait contribuer à améliorer le financement du développement de l'Afrique. Il n'a pas examiné la question des ressources privées, et n'a pas non plus abordé la question de la quantité et de la qualité des dépenses (AfDB, OECD, et UNDP 2010).

Le rapport Perspectives économiques en Afrique a été rédigé dans le contexte d'une crise économique mondiale qui a mis en exergue de manière plus évidente l'importance de la mobilisation des ressources intérieures. Il a fait état de l'augmentation du pourcentage des recettes fiscales par rapport au PIB en Afrique depuis les années 1990, en grande partie tirée par les impôts liés aux ressources naturelles. Toutefois, les pays riches en ressources étaient moins disposés à chercher des recettes provenant d'autres sources de recettes fiscales alors que les pays sans grandes

Figure 2.2 Performance fiscale et effort fiscal en Afrique, 1996 à 2013


Source : Calcul effectué à partir de la base des données fiscales du rapport Perspectives économiques en Afrique.

dotations en ressources naturelles ont fait plus d'efforts pour améliorer la qualité et l'équilibre de leur assiette fiscale. Le rapport a examiné trois principaux défis à la mobilisation des ressources publiques : les goulots d'étranglement structurels, une structure fiscale déséquilibrée, et l'érosion de l'assiette fiscale existante.

La question des goulots d'étranglement structurels sous la forme de niveaux élevés d'informalité a été au centre d'un certain nombre d'études antérieures, y compris par le rapport Perspectives économiques en Afrique, et est reconnu comme un obstacle majeur au recouvrement de l'impôt. En outre, l'absence d'un pacte fiscal, les contraintes de capacité administrative, et le manque d'implication des bailleurs de fonds dans le renforcement de la capacité fiscale rendent la mobilisation des ressources publiques plus difficile. Plusieurs pays africains sont trop dépendants d'un nombre restreint d'impôts et de contribuables ; la libéralisation

des échanges et la baisse subséquente des taxes commerciales ont entraîné des déficits plus grands en termes de ressources financières publiques. Enfin, l'usage excessif de préférences fiscales, la taxation inefficace des industries extractives, et les prix de transfert abusifs par les multinationales ont érodé l'assiette fiscale déjà peu solide dans de nombreux pays africains.

L'une des contributions majeures du rapport Perspectives économiques en Afrique 2010 a été le lancement d'une base de données sur la fiscalité en Afrique, portant initialement sur la période 1996-2007. Cette base de données devrait être mise à jour régulièrement. La base de données du rapport Perspectives économiques en Afrique fournit des informations sur les montants perçus des différentes formes d'impôt dans la plupart des pays africains (et a été utilisée pour élaborer le tableau 2.1). Jusque-là, de nombreuses études universitaires et politiques utilisaient les bases de données statistiques des finances publiques

Tableau 2.2 Effort fiscal moyen, 1996-2013

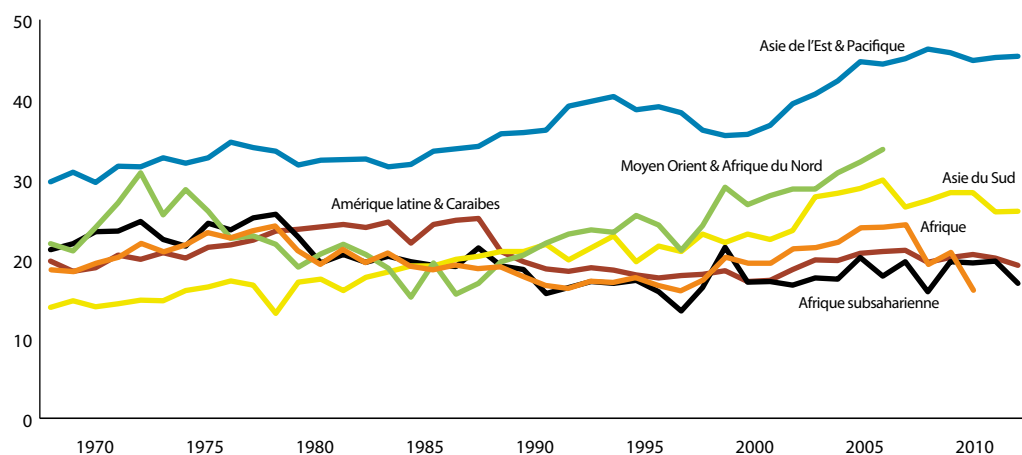
Pays	Moyenne de l'effort fiscal	Pays	Moyenne de l'effort fiscal
Afrique du Sud	1,51	Madagascar	0,73
Algérie	0,75	Malawi	1,21
Angola	0,44	Mali	0,92
Bénin	1,14	Maroc	1,45
Botswana	0,95	Maurice	0,96
Burkina Faso	0,96	Mauritanie	1,10
Burundi	1,14	Mozambique	0,99
Cabo Verde	1,21	Namibie	1,68
Cameroun	0,85	Niger	0,82
Comores	0,91	Nigeria	0,47
Congo (RDC)	0,52	Ouganda	0,91
Congo, Rép. du	0,55	République Centrafricaine	0,69
Côte d'Ivoire	1,00	Rwanda	0,94
Djibouti	1,52	Sénégal	1,19
Egypte	1,08	Seychelles	1,33
Ethiopie	0,82	Sierra Leone	0,70
Gabon	0,77	Soudan	0,61
Gambie	0,95	Swaziland	1,81
Ghana	0,99	Tanzanie	0,86
Guinée	1,13	Tchad	0,39
Kenya	1,21	Togo	1,08
Kenya	1,21	Tunisie	0,89
Liberia	1,02	Zambie	1,33
Libya	0,21	Zimbabwe	1,59

Source : Calculs effectués à partir des données fiscales de la base fiscale du rapport *Perspectives économiques en Afrique*.

du Fonds monétaire international et les indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale. Bien que celles-ci couvrent une période plus longue qui a commencé dans les années 1970, les pays africains étaient sous-représentés, et le traitement des revenus provenant des ressources naturelles était insuffisant. Une autre initiative récente de collecte de données est l'ensemble de données sur les recettes publiques (du Centre international pour la fiscalité et le développement), qui regroupe les données de revenus de plusieurs sources fiables, fait une distinction claire entre

les ressources et les recettes fiscales hors ressources, et comprend les recettes à différents niveaux de gouvernement.

Bon nombre des conclusions de ces études ont été confirmées dans une étude sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique (North-South Institute 2010). En s'inspirant des études de cas de cinq pays africains — le Burundi, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Tanzanie — l'étude a identifié les principaux défis liés à la mobilisation des ressources intérieures : les contraintes structurelles ; les

Figure 2.3 Epargne intérieure brute (% du PIB) par région, 1970-2013


Source : Base de données des indicateurs de développement mondial. Les données pour l'Afrique proviennent de la Base des Indicateurs de développement en Afrique et prennent fin en 2011.

exonérations fiscales, l'évasion fiscale et la fuite des capitaux ; les contraintes en matière de capacité et le manque de légitimité des autorités fiscales ; les contraintes liées à la mobilisation des ressources intérieures privées et le manque d'accès au secteur financier formel ; et les marchés financiers sous-développés qui entraînent une épargne de précaution détenue sous des formes non financières.

L'étude recommande des réformes fiscales et du secteur financier pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Elle plaide également pour un rôle accru de la communauté internationale et des donateurs grâce à des mesures telles que l'assistance technique accrue pour renforcer les capacités des services de collecte des impôts, et une plus grande cohérence entre l'aide, le commerce et les politiques d'investissement. Plus précisément, elle exhorte la communauté internationale à veiller à ce que les sociétés minières paient leur juste part d'impôts, et à lutter contre la fuite des capitaux de façon plus agressive.

La recommandation selon laquelle les donateurs peuvent jouer un rôle important est intéressante car il existe une vaste littérature empirique qui examine l'impact de l'aide publique au développement sur la fiscalité (voir Bhushan and Samy 2010 pour une revue de cette littérature). Cette littérature a tendance à avoir une vision plutôt négative du rôle que joue l'aide. Le lien théorique qui est généralement exploré est que l'aide, comme source « non-contrôlée » de recettes, peut réduire l'incitation des gouvernements à collecter les impôts ou à réformer leurs systèmes fiscaux. Toutefois, cette littérature a produit des résultats ambigus qui dépendent des méthodes d'estimation, de la taille des échantillons, et des limites des données. En utilisant à la fois les bases de données de Statistique des finances publiques et un ensemble de données élaboré par Keen et Mansour (2009), Bhushan et Samy (2010) ont constaté que l'aide n'a pas eu d'impact significatif sur la fiscalité en Afrique subsaharienne et que le résultat est robuste selon

les spécifications, les périodes et niveaux d'aide. À leur avis, c'est la structure des économies africaines, plutôt que le montant de l'aide reçue, qui affecte ce ratio de l'impôt par rapport au PIB. Cependant, ils affirment également n'avoir trouvé aucune preuve que l'aide a permis aux pays d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, ce qui n'est peut-être pas surprenant, car l'aide est accordée pour de nombreuses raisons qui visent très peu l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures directement. Ce qui met davantage en exergue l'urgence d'œuvrer pour une assistance accrue à la mobilisation des ressources intérieures.

La performance fiscale dans les pays africains laisse beaucoup à désirer, les systèmes fiscaux sont toujours inefficaces et coûteux (tableau 2.3), et des montants importants de recettes sont perdues à cause des exonérations fiscales et l'évasion fiscale. Compte tenu du niveau élevé de la fuite des capitaux d'Afrique, ces facteurs portent à croire que la mobilisation des ressources intérieures peut être améliorée. Le ratio de l'impôt par rapport au PIB, qui est couramment utilisé pour analyser les tendances fiscales dans tous les pays, n'est toujours pas une bonne mesure de la capacité contributive parce qu'elle est influencée par des facteurs structurels tels que les niveaux de revenu. Par exemple, des pays comme le Lesotho peuvent signaler des ratios fiscaux très élevés suite à un accord de partage des recettes passé avec l'Afrique du Sud, mais ce ratio n'est pratiquement pas dû à la capacité fiscale nationale. De même, les impôts dans le contexte africain sont biaisés par des rentes de ressources en général, et encore plus dans les pays riches en ressources naturelles, en particulier.

Pour obtenir une meilleure mesure de la capacité fiscale, Bhushan, Samy et Medu (2013) ont calculé un indice de l'effort fiscal pour l'Afrique qui est le ratio de la part des

recouvrements de l'impôt réels par rapport à la capacité contributive. Celle-ci est estimée comme étant le ratio des impôts rapporté au PIB prévu, calculé à partir des coefficients estimés d'une équation de régression (en utilisant des données de panel pour 48 pays africains sur la période 1996-2010 et les données fiscales provenant du rapport Perspectives économiques en Afrique) qui prend en compte les caractéristiques spécifiques des pays, qui influencent la collecte des impôts. Un « effort fiscal élevé » est indiqué par un indice de l'effort fiscal supérieur à 1 tandis qu'un « effort fiscal faible » est indiqué par un indice de l'effort fiscal inférieur à 1. Les pays à effort fiscal élevé utilisent leurs bases d'imposition à bon escient pour augmenter les recettes et peuvent ne pas être en mesure de mobiliser plus de ressources sans affecter les autres objectifs, tels que la croissance et l'investissement ; les pays à faible effort fiscal pourraient encore augmenter les impôts collectés.

Les auteurs constatent que 25 des 48 pays africains ont en moyenne un indice d'effort fiscal inférieur à 1, sur la période allant de 1996 à 2010. Le groupe de pays à faible effort fiscal comprend les pays riches en ressources naturelles comme l'Algérie, le Soudan, le Nigeria, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Angola, où l'abondance des revenus issus des ressources naturelles réduit l'incitation à faire davantage d'efforts pour collecter des impôts directs et indirects. D'autre part, près de la moitié des pays de l'échantillon déploient des efforts fiscaux importants. La principale conclusion est qu'en dépit des efforts fiscaux importants dans plusieurs pays, la collecte des impôts en Afrique reste faible, en partie en raison de facteurs structurels qui limitent la collecte des impôts.

Dans la mesure où les recettes intérieures sont déjà beaucoup plus importantes que les flux extérieurs entrant dans la région, la

mobilisation des ressources intérieures à elle seule ne peut pas financer un agenda post-2015 ambitieux. Plus qu'un simple facteur d'augmentation des recettes ou d'augmentation du ratio impôts sur PIB, la mobilisation des ressources intérieures doit avoir pour objectif essentiel de créer des opportunités pour l'investissement privé afin d'accroître l'épargne intérieure privée, les activités économiques formelles et les bénéfices des sociétés (et les taxes connexes à ceux-ci), et investir dans les pays dont les gouvernements sont responsables et fiables, pour ainsi mettre sur place un meilleur pacte entre l'État et les citoyens.

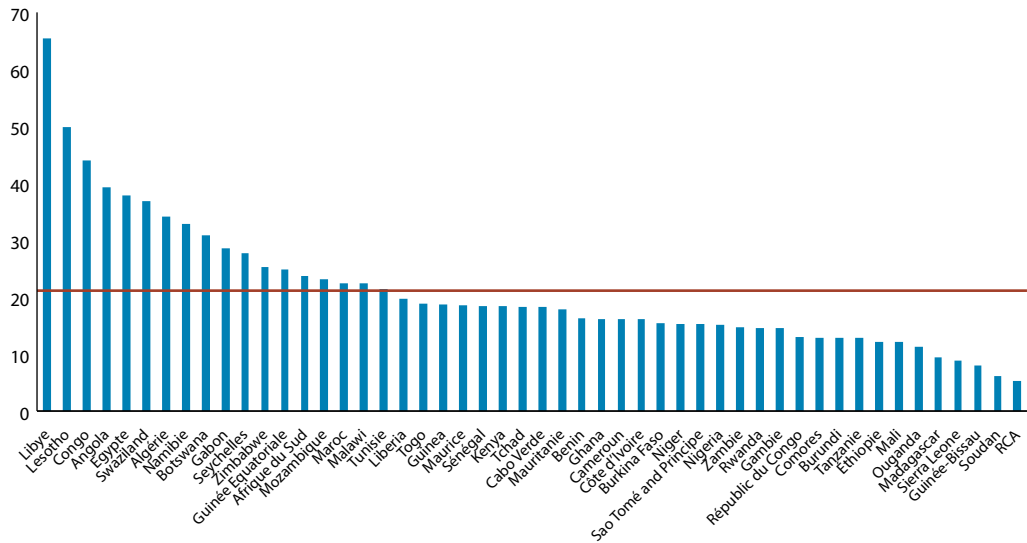
En effet, le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba (Ethiopie) (UN 2015a) reconnaît que la capacité à mettre en œuvre la mobilisation des ressources intérieures (au-delà de l'aide internationale) et à lutter contre les flux financiers illicites est nécessaire pour atteindre les ODD. Le document reconnaît également que le financement public international peut être important, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, dont les ressources intérieures sont limitées. Il exhorte les donateurs à poursuivre leurs efforts pour accroître leur APD et atteindre les objectifs d'APD de 0,7 pourcent de l'APD par rapport au revenu national brut et de 0,15 à 0,20 pourcent de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut destiné aux PMA.

La figure 2.2 met à jour l'analyse de Bhushan, Samy et Medu (2013) en utilisant les données fiscales de la période 1996-2013 contenues dans la base des données fiscales du rapport Perspectives économiques en Afrique. 2013 est l'année la plus récente pour laquelle des données fiscales sont disponibles, et seuls les impôts qui exigent un effort intérieur important sont inclus, à savoir, les impôts directs,

indirects et les taxes commerciales. Les rentes tirées des ressources naturelles et les aides sont exclus. La capacité contributive est estimée après la prise en compte du revenu par habitant, de la valeur ajoutée agricole en pourcentage du PIB, du taux de croissance de la population, et la part du commerce dans le PIB. Ces variables indépendantes proviennent de la base de données des indicateurs de développement mondial de la Banque mondiale et sont généralement incluses dans les modèles empiriques qui examinent la performance fiscale entre les pays. Outre la mise à jour de l'analyse préconisée par Bhushan, Samy et Medu (2013), une mesure de l'efficacité du gouvernement tirée des indicateurs mondiaux de la gouvernance est également incluse. (Le Lesotho est exclu de l'analyse car, cas aberrant en ce qui concerne les données fiscales, il pourrait biaiser les résultats, pour les raisons indiquées plus haut.)

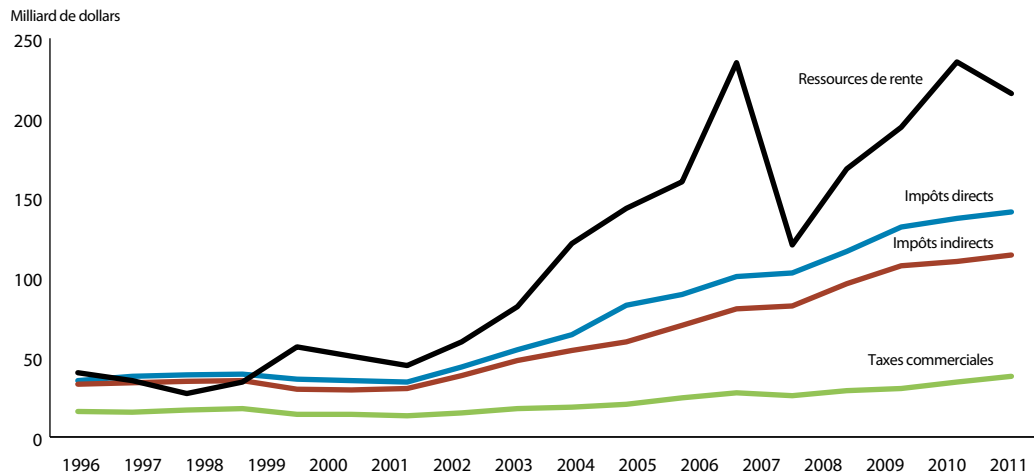
L'analyse contrôle également les variables qui influencent le ratio impôts sur PIB afin de prédire ce que les pays africains ont le potentiel de gagner, compte tenu de leurs caractéristiques structurelles. Après avoir calculé la valeur de l'effort fiscal pour chaque pays pour chaque année, une valeur moyenne est générée pour la période 1996-2013 pour chaque pays et comparée à la performance fiscale moyenne réelle sur la même période (voir la figure 2.2). Comme prévu, la plupart des pays sont dans le quadrant inférieur gauche et supérieur droit, ce qui signifie qu'un effort fiscal plus important est corrélé avec des ratios impôts sur PIB plus élevés. Cependant, 27 sur 47 pays ont un indice de l'effort fiscal inférieur à 1 ; parmi les pays à faible effort se trouvent plusieurs pays riches en ressources naturelles comme l'Algérie, l'Angola, le Tchad et le Nigeria (tableau 2.2). Ces pays pourraient accroître leurs recettes fiscales tirées des impôts directs et indirects, cependant, la disponibilité de la rente des ressources semble réduire l'incitation à faire

Figure 2.4 Ratio impôt sur PIB en Afrique, 2013

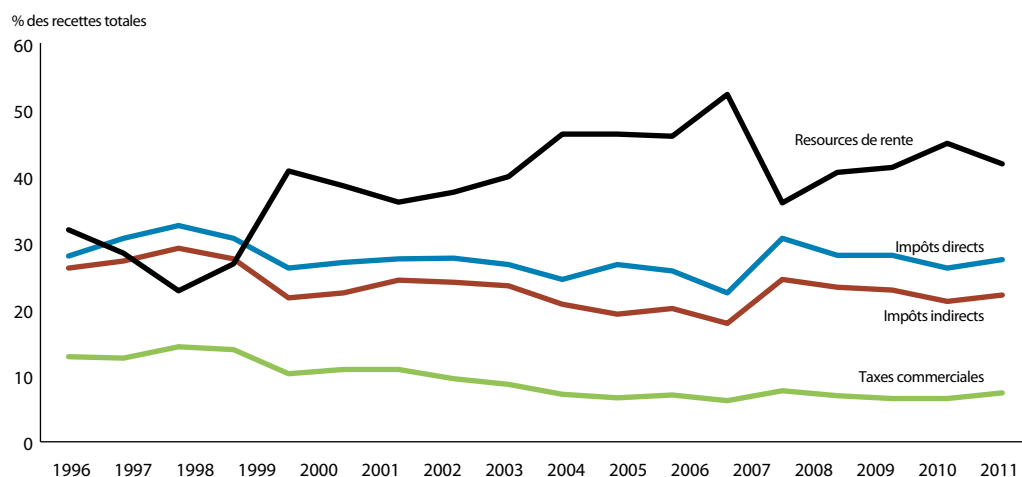


Source : Calcul à partir de la base des données fiscale du rapport Perspectives économiques en Afrique. Les recettes fiscales sont calculées à partir de la base de données fiscale du rapport Perspectives économiques en Afrique et comprennent les impôts directs, les impôts indirects, les rentes de ressources (autres impôts) et les taxes commerciales.

Figure 2.5 Recettes fiscales en Afrique de 1996 à 2013



Source : Base de données fiscales du rapport Perspectives économiques en Afrique.

Figure 2.6 Structure de la fiscalité en Afrique de 1996 à 2013


Source : Base de données fiscales du rapport Perspectives économiques en Afrique.

cet effort. Vingt pays font déjà plus d'efforts que prévu pour améliorer la collecte des impôts, dont des pays riches (comme l'Afrique du Sud et le Maroc) et des pays plus pauvres (comme le Libéria et la Mauritanie).

Mobilisation des ressources intérieures en Afrique : évolution de l'épargne, de la fiscalité, des transferts des migrants, et des flux financiers illicites

Cette section présente quelques chiffres et tendances de base sur la MRI en Afrique, en les comparant à ceux des autres régions.

L'épargne

Parmi les régions en développement dans le monde, l'Afrique subsaharienne a le plus faible taux d'épargne qui, de surcroît, est en baisse (figure 2.3). En 2013, l'épargne intérieure brute en Afrique subsaharienne était de 16,9 pourcent du PIB, contre 45,5 pourcent en Asie de l'Est et le Pacifique,

19,2 pourcent en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 26,0 pourcent en Asie du Sud. (On pourrait en conclure que les pays d'Afrique subsaharienne ne se sont pas encore remis de l'effondrement de l'épargne privée des années 1970 et 1980, et que leur taux d'épargne a été plus volatile au fil du temps.) Le contraste avec d'autres régions telles que l'Asie de l'Est, le Pacifique et l'Asie du Sud, est tout à fait frappant : par exemple, les mêmes tendances peuvent être observées lorsque l'on considère l'investissement et les taux de croissance par habitant. Quand les pays d'Afrique du Nord sont pris en compte, tous, à l'exception de l'Algérie avec ses taux d'épargne très élevés (plus de 40 pour cent dans la dernière décennie), semblent suivre des tendances similaires à celles de l'Afrique subsaharienne. Compte tenu de la relation entre l'épargne, l'investissement et la croissance (à la fois en théorie et en pratique), il est clair que mobiliser et canaliser l'épargne vers des investissements productifs sont des mesures primordiales (figure 2.3). Ceci est particulièrement important dans le contexte

Tableau 2.3 Indicateurs de performance fiscale dans les régions en 2012-2013

Région	Coût moyen	Effectif moyen en personnel
Asie de l'Est et Pacifique	1,17	0,41
Asie Centrale et Europe Centrale	1,18	0,94
Amérique Latine et Caraïbes	1,30	0,33
Moyen Orient et Afrique du Nord	1,06	0,45
Asie du Sud	1,51	0,26
Afrique subsaharienne	3,01	0,32
Europe de l'Ouest	0,92	1,08
Etats-Unis et Canada	0,97	0,69
Catégories de revenu		
Faible	2,87	0,17
Intermédiaire, tranche inférieure	1,47	0,43
Intermédiaire, tranche supérieure	1,19	0,80
Elevé	0,95	0,89

Source : USAID, base de données de collecte des impôts.

Note : Le coût moyen (de la collecte des impôts, %) est calculé comme le ratio du budget de l'administration fiscale aux recettes perçues par l'autorité ; l'effectif moyen du personnel de l'administration fiscale est le ratio de l'effectif du personnel de l'autorité fiscale pour 1000 habitants.

africain, où, en raison de la fragmentation et de la faiblesse du secteur financier formel, une part importante de l'épargne des ménages est maintenu en actifs non financiers ou dans le secteur informel, et n'est donc pas canalisée vers l'investissement productif (UNCTAD 2007).

La fiscalité

L'Afrique sub-saharienne et l'Afrique ont obtenu de meilleurs résultats par rapport au reste du monde, en ce qui concerne le ratio des impôts au PIB. En fait, au cours de ces dernières années, le ratio a été beaucoup plus élevé qu'en Asie du Sud bien que plus faible que celui d'Amérique latine et légèrement inférieur à celui de l'Asie de l'Est (Bhushan, Samy, et Medu 2013). À mesure que les niveaux de revenu augmentent, les pays peuvent mobiliser plus de recettes, et le ratio de l'impôt au PIB est positivement corrélé avec le revenu par habitant. Ce modèle est visible

lorsque différents groupes de pays sont comparés en fonction des niveaux de revenu par habitant. En utilisant les données fiscales de la base fiscale du rapport Perspectives économiques en Afrique et les données sur le PIB des Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale, le ratio pondéré de l'impôt au PIB en 2013 était de 21,6 pourcent en Afrique et de 19,4 pourcent en Afrique sub-saharienne (les chiffres non pondérés correspondants ne sont pas significativement différents). Cependant, comme dans le cas des recettes fiscales nettes, le ratio moyen impôt sur PIB est biaisé par les pays riches en ressources. Cela se traduit par le fait que la plupart des pays d'Afrique ont des ratios impôts-PIB en dessous de la moyenne régionale (figure 2.4).⁸

La base de données fiscale du rapport Perspectives économiques en Afrique permet également d'examiner de près la façon dont la structure de la fiscalité en Afrique a évolué,

Tableau 2.4 Flux de transferts des migrants en 2014

Région	Million de dollars EU	Pourcentage
Afrique	63 765	14,8
Asie de l'Est et Pacifique	121 804	28,3
Europe et Asie Centrale	43 935	10,2
Amérique Latine et Caraïbes	63 819	14,8
Moyen Orient	21 716	5,0
Asie du Sud	115 982	26,9

Source : Calculs effectués à partir de la base des données de la Banque mondiale; les pays à revenu élevé sont exclus.

en montants absolus (figure 2.5) et en tant que part du total des impôts (figure 2.6) entre 1996 et 2013. Beaucoup de pays africains (surtout en Afrique anglophone) ont créé des autorités semi-autonomes chargées des revenus depuis le début des années 1990, pour stimuler la collecte des recettes, mais leur succès reste discutable. La figure 2.5 semble suggérer que l'augmentation des recettes fiscales a été générée en grande partie par les rentes de ressources, malgré leur volatilité, même si les autres impôts (directs et indirects) ont également augmenté assez fortement. L'implication évidente est que les pays tels que la Guinée équatoriale le Nigeria, et le Tchad sont très vulnérables aux fluctuations des cours internationaux des produits de base. En revanche, les pays qui ne sont pas riches en ressources ont tendance à avoir une structure fiscale plus équilibrée et ont été en mesure d'augmenter la collecte des impôts directs (revenu des particuliers et des entreprises) et des impôts indirects (valeur ajoutée, ventes, droits d'accise, etc.).

En termes de pourcentage (figure 2.6), la composition de l'impôt a changé et ne dépend plus des taxes commerciales puisque le commerce a été libéralisé. L'augmentation des rentes de ressources a créé un clivage entre

les pays qui peuvent mobiliser des recettes fiscales élevées en raison de la présence des ressources naturelles, et les autres qui font des efforts importants pour la mobilisation, mais sont incapables de mobiliser des recettes à cause de leur assiette fiscale étroite. Ce dernier groupe comprend plusieurs États fragiles et touchés par des conflits ; les subventions y demeurent une partie importante des revenus globaux. Le Burundi et la RDC en sont des exemples.

La structure de la fiscalité est importante car elle indique pourquoi un type particulier de taxe est prélevé et quelles en seront les conséquences sociales pour les consommateurs et les propriétaires des facteurs de production (travail et capital). Une structure déséquilibrée voit un nombre limité de contribuables supporter le fardeau de l'impôt, et nécessite donc des taux d'imposition plus élevés et des taux de conformité pour augmenter les recettes. Cela signifie également que les recettes fiscales globales peuvent être touchées si un choc frappe la source de l'impôt sur laquelle le pays compte le plus. En revanche, une structure fiscale optimale (ou plus équilibrée) peut produire les revenus les plus élevés (ou supérieurs) et augmenter les choix stratégiques. La situation des pays riches en ressources ne signifie pas qu'ils ont besoin de remplacer les taxes provenant des ressources par d'autres impôts directs ou indirects. Au lieu de cela, ils devraient essayer d'augmenter les recettes des impôts indirects, dans la mesure du possible, mais aussi mieux gérer les rentes provenant de leurs ressources. Certains types d'impôts tels que la taxe foncière ont également été négligés dans le contexte africain et pourraient être une source importante de revenus pour les autorités locales si les infrastructures nécessaires (par exemple, les registres de propriété et les experts immobiliers) sont mises en place.

Pourtant, malgré les efforts déployés au niveau des pays, l'Afrique subsaharienne dispose d'un

système de collecte des impôts très coûteux et inefficace (tableau 2.3). Par exemple, même si la région Amérique latine et Caraïbes a en moyenne presque le même effectif en personnel que l'Afrique sub-saharienne (0,33 contre 0,32), le coût moyen de la collecte des impôts y est moins de la moitié de celui de l'Afrique subsaharienne (1,30 contre 3,01). Même l'Asie du Sud a un moindre coût de collecte des impôts que l'Afrique subsaharienne. Et à mesure que les revenus augmentent, le coût moyen de la collecte des impôts baisse, même si les autorités fiscales des pays comptent un nombre plus élevé de personnel par rapport à leur population globale.

Transferts des migrants

Les transferts des migrants ne sont pas mobilisés au niveau national et ne sont donc pas considérés comme faisant partie de la MRI. Pourtant, ils représentent une composante importante des ressources intérieures une fois qu'ils atteignent les pays bénéficiaires. Au cours des dernières années, les transferts des migrants vers l'Afrique ont dépassé l'APD, atteignant plus de 61 milliards de dollars EU en 2013 (voir tableau 2.1). Les estimations de la Banque mondiale pour 2014 montrent que les transferts des migrants pourraient atteindre près de 64 milliards de dollars.

Les transferts des migrants sont fortement concentrés vers quelques pays. Par exemple, en 2014, les cinq principaux bénéficiaires en Afrique (Nigeria, Egypte, Maroc, Tunisie et Algérie) ont représenté plus de 81 pourcent du total des flux (calculs effectués à partir des données de la Banque mondiale). Toutefois, dans certains pays pauvres comme les Comores, le Lesotho et le Libéria, les transferts des migrants constituent une part importante du PIB à près de 20 pourcent.

Tous les transferts des migrants ne passent pas par des canaux officiels, les flux réels

pourraient donc être beaucoup plus élevés. Et bien que les transferts des migrants vers l'Afrique partent toujours de l'Occident, le volume est susceptible d'augmenter encore plus à mesure que la diaspora africaine croît dans les pays émergents tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie (Bodomo 2013) ou dans d'autres pays voisins à mesure que l'intégration régionale se concrétise.

Les avantages des transferts des migrants par rapport à d'autres apports extérieurs tels que les IDE ou l'APD sont bien connus. Ils ont tendance à être anticycliques par rapport au revenu dans les pays bénéficiaires, sont moins volatiles, et, contrairement à l'APD, ne sont pas assortis de conditions. Mais les transferts des migrants peuvent ne pas avoir beaucoup d'impact à long terme si la plupart d'entre eux sont utilisés pour la consommation plutôt que pour l'investissement, et, bien sûr, la migration des travailleurs en grand nombre représente une perte de compétences pour les pays d'origine, ce qui peut être particulièrement préjudiciable lorsqu'elle est concentrée dans des secteurs et des spécialités spécifiques.

Les transferts des migrants vers l'Afrique qui représentent 15 pourcent du total des flux vers les pays en développement, sont encore faibles par rapport à d'autres régions telles que l'Asie de l'Est et le Pacifique, et l'Asie du Sud, et plus d'effort doit être fait pour attirer les investissements de la diaspora. Par exemple, fournir une meilleure intermédiation financière encouragerait l'augmentation des transferts des migrants par les voies officielles. La création d'un marché concurrentiel pour les transferts des migrants aiderait également à réduire les coûts élevés de transaction, les coûts d'envoi d'argent étant plus élevés en Afrique (UNCTAD 2012a, V11) En 2010, un montant supplémentaire de 6 milliards de dollars aurait pu être envoyé en Afrique

subsaharienne si les coûts étaient égaux à la moyenne mondiale.

Les flux financiers illicites

De par leur nature même, les flux financiers illicites — résultant des activités commerciales, criminelles et de corruption — sont difficiles à mesurer. Les estimations provenant d'études concernant l'Afrique présentent des chiffres différents, et certaines études se concentrent sur la fuite des capitaux, en laissant de côté la composante illicite hautement volatile. Les opinions s'accordent sur le fait que les FFI ont augmenté au fil des ans et que le problème est fortement concentré dans quelques pays.

L'Union africaine et la CEA (AU et ECA 2015) citent des estimations de Kar et Cartwright-Smith (2010) et de Kar et Leblanc (2013) selon lesquelles l'Afrique a perdu plus d'un trillion de dollars au cours des 50 dernières années et perd plus de 50 milliards de dollars par an. L'UA et la CEA ont également publié leurs propres estimations des FFI basées sur une falsification des coûts commerciaux et sur la sous-facturation et la surfacturation, en utilisant une méthodologie et des hypothèses différentes. L'UA et la CEA ont fourni des estimations des FFI au niveau sectoriel et ont montré qu'ils étaient les plus élevés dans les industries extractives et fortement concentrés dans quelques pays (Algérie, Nigéria et Soudan).

Les estimations de Kar et Cartwright-Smith (2010) fondées sur le modèle résiduel de la Banque mondiale et sur le modèle de facturation commerciale défectueuse couvrent les deux principaux canaux par lesquels les capitaux illicites peuvent quitter un pays. Le modèle résiduel de la Banque mondiale compare les sources de financements ou d'entrées de capitaux (qui incluent la dette extérieure nette du public et l'afflux net

d'IDE) avec l'utilisation des fonds (dont le financement du déficit du compte courant et les ajouts aux réserves de la banque centrale). Le modèle de facturation commerciale défectueuse se penche sur la falsification des coûts commerciaux, à savoir, la surfacturation des importations et la sous-évaluation des exportations sur les documents de douane, qui permettent le transfert illégal de fonds à l'étranger. Les auteurs sont pleinement conscients que leur méthodologie ne couvre pas tous les FFI (comme la contrebande ou les revenus générés par le trafic de la drogue et la vente de marchandises de contrebande) et que certains pays ont des données lacunaires. Les statistiques, selon toute vraisemblance, sous-estiment l'ampleur du problème.

Dans une tentative pour corriger la sous-estimation liée à la facturation commerciale défectueuse, ils constatent que les FFI sortant de l'Afrique, de 1970 à 2008, ont plus que doublé, à 1,8 trillions de dollars. Malgré les problèmes d'estimation, ils montrent que l'Afrique subsaharienne est un créancier net du monde en ce sens que le stock d'actifs privés détenus à l'étranger est plus important que le stock de la dette extérieure de la région. Les FFI globaux du continent masquent des disparités entre les tendances régionales : la région Afrique occidentale et centrale avec comme tête de proue le Nigéria, semble être le principal moteur des flux illicites.

La figure 2.7 compare les FFI avec les flux d'APD entrant en Afrique au cours de la décennie 2003-2012, en dollars courants des États-Unis. À partir de 2005, les FFI sortant d'Afrique étaient plus élevés que le montant des aides reçues annuellement, et ont accru au fil du temps. Le total des FFI au cours de cette période était de 603,4 milliards de dollars EU, contre 421,6 milliards de dollars EU pour l'APD. En pourcentage du PIB pour cette période, les FFI étaient plus élevés en Afrique subsaharienne (5,5 pour cent) qu'en Asie (3,7

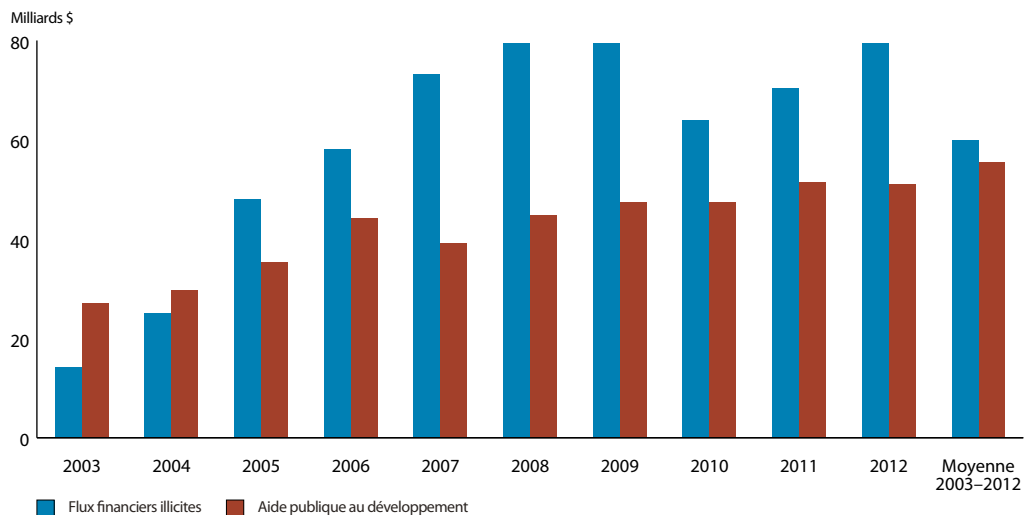
pour cent), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (3,7 pour cent), et dans l'hémisphère occidental (3,3 pour cent). La plupart des FFI sortant d'Afrique sont le résultat de facturation défectueuse des transactions commerciales (68,2 pour cent au cours de la période), tandis que le reste est sous la forme de flux illicite, de « capitaux spéculatifs ». La baisse des FFI en 2009-2010 était due à la crise financière mondiale, mais la hausse dans la plupart des années avant la crise coïncidait avec la reprise de la croissance et de l'essor des ressources en Afrique.

Les FFI ont une forte concentration géographique. Les dix premiers pays en Afrique, essentiellement riches en ressources, représentent 80 pour cent du total en 2012 (tableau 2.5). Durant la période 2003-2012, le Nigeria et l'Afrique du Sud étaient parmi les 10 premiers pays exportateurs de capitaux illicites dans le monde — en 9^e et 10^e position, respectivement.

Impact des flux financiers illicites sur la gouvernance et le développement

Les FFI en provenance d'Afrique drainent des capitaux et des revenus qui pourraient être utilisés pour financer des programmes de développement, la construction d'infrastructures, et des services sociaux. Les nombreux exercices d'évaluation des coûts réalisés dans le cadre des processus des OMD (et maintenant des ODD) révèlent que l'Afrique fait face à d'énormes déficits en matière de ressources, aggravés par les FFI. Le coût des besoins en infrastructures de l'Afrique est estimé à plus de 90 milliards de dollars EU par an. La moitié seulement est effectivement dépensée, sapant considérablement la croissance et la productivité. Les recettes perdues en raison des FFI ne sont pas consommées ou investies localement, et la perte de capital ralentit son accumulation, l'investissement, la croissance

Figure 2.7 Flux financiers illicites et aide à l'Afrique de 2003 à 2012



Source : Les flux financiers illicites sont calculés sur la base des estimations de Kar et Spanjers (2014) et l'APD sur la base de données électroniques Statistiques sur le développement international du CAD de l'OCDE.

Tableau 2.5 Dix premiers pays africains en matière de flux financiers illicites – 2012

Pays	Million de dollar
Afrique du Sud	29 134
Nigeria	7 922
Libye	5 397
Egypte	5 093
Zambie	4 272
Guinée Equatoriale	3 334
Ethiopie	3 117
Algerie	2 620
Soudan	2 605
Côte d'Ivoire	2 190

Source : Données provenant de Kar et Spanjers (2014).

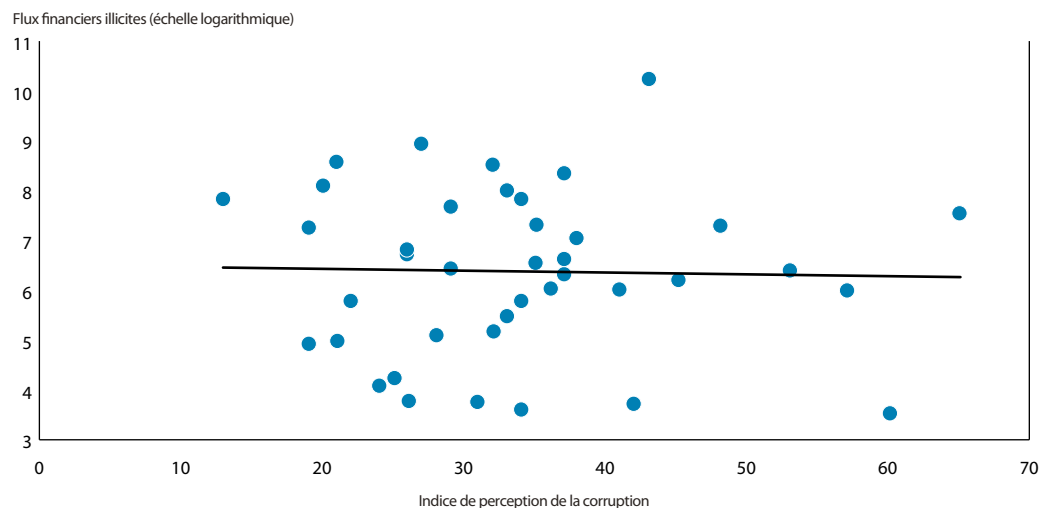
à long terme, et la création d'emplois. Bien qu'on pense habituellement que la faible épargne intérieure est la principale cause des faibles niveaux d'investissements en Afrique, Ndikumana (2013), en utilisant des données de 39 pays africains couvrant la période de 1970-2010, montre que la fuite des capitaux affecte considérablement les investissements intérieurs (et privés).

Certains pays africains restent dépendants de l'aide (à savoir l'APD en pourcentage du RNB est supérieure à 10 pour cent et même plus élevée quand elle est rapportée aux recettes de l'État). Les FFI accentuent ce problème en affaiblissant la capacité des États à mobiliser des ressources et en augmentant leur dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, dont les priorités et les idées peuvent différer de celles des bénéficiaires. Lorsque les particuliers et les entreprises évitent de payer leurs impôts, ou lorsque des montants importants de recettes publiques sont détournés et transférés à l'étranger par des fonctionnaires corrompus, les gouvernements sont obligés d'accumuler une dette

plus élevée pour financer les dépenses. Cette situation crée un cercle vicieux car une dette extérieure élevée (en ce qu'elle est le signe d'une économie mal gérée) peut inciter à davantage de sorties de capitaux étant donné que les investisseurs évitent tout risque de hausses d'impôts dans le futur. Les activités illégales comme le blanchiment d'argent ternissent aussi la réputation financière du pays et de ses systèmes financiers, et peuvent obérer la croissance économique à long terme (OECD 2014c).

Outre leurs effets néfastes sur la croissance et le développement, les FFI affaiblissent la gouvernance à plusieurs égards. Tout d'abord, ceux qui s'y adonnent sont souvent ceux qui veulent échapper à l'impôt et la baisse des recettes fiscales qui en résulte porte atteinte à la redevabilité qui existe entre les contribuables et les pouvoirs publics. Deuxièmement, les FFI ont tendance à se produire en raison de la mauvaise gouvernance (faiblesse des institutions et absence de réglementation), mais ils peuvent aussi contribuer à saper la gouvernance s'ils ne sont pas corrigés ; par exemple, lorsque les fonctionnaires sont corrompus ou qu'on les empêche d'exercer leurs fonctions. Les FFI peuvent aussi perpétuer les inégalités sociales lorsque la corruption est entreprise par une élite qui a un intérêt direct à refuser que d'autres aient accès à des opportunités.

Le cercle vicieux de la corruption et de la gouvernance persistera en l'absence d'une volonté délibérée de changer le statu quo. Faute de solution, cette situation entraînera probablement une instabilité politique lorsque les gouvernements seront incapables de fournir les services sociaux à leurs populations, qui deviendront de plus en plus frustrés lorsque la corruption sera institutionnalisée et se produira à des niveaux supérieurs. De même, l'évasion fiscale, lorsqu'elle est commise par les riches et les puissants ou par les

Figure 2.8 Flux financiers illicites et corruption en 2012

Source : Les données sur les flux financiers illicites proviennent de Kar et Spanjers (2014). Les données de l'indice de perception de la corruption proviennent de Transparency International.

grandes sociétés, déplace la charge fiscale sur les petites entreprises et les contribuables qui risquent de perdre confiance dans le système. Il existe de nombreux exemples en Afrique (Mobutu dans l'ex-Zaïre ou les dictatures militaires au Nigeria) où l'accumulation illicite de richesses à l'étranger a incité ceux au pouvoir à renforcer leur contrôle sur leurs populations, souvent par la répression, affaiblissant davantage la gouvernance.

La coopération mondiale entre toutes les parties concernées est certes nécessaire pour résoudre le problème ; mais, au niveau local, la faiblesse des institutions et de la gouvernance, l'absence de réglementation et d'informations, le manque de coopération entre les agences locales, et la faible capacité technique et humaine, figurent parmi les facteurs qui empêchent les gouvernements africains à faire face aux FFI de manière efficace. Pourtant, il n'existe aucune corrélation claire entre la corruption et les FFI, car

plusieurs pays ont le même degré de corruption, mais des niveaux de FFI très différents (figure 2.8).

La mauvaise gouvernance et la corruption sont deux des nombreux facteurs qui doivent être abordés. Le constat qui ressort de certaines études est que l'emprunt extérieur est le facteur déterminant le plus important et le plus robuste de la fuite des capitaux et que d'autres facteurs comme la qualité de la gouvernance (y compris la corruption) ne sont pas toujours significatifs. Les emprunts extérieurs augmentent la probabilité de la survenance d'une crise de la dette et de la détérioration des conditions macroéconomiques, entraînant ainsi la fuite des capitaux. Cependant, comme indiqué plus haut, la fuite des capitaux pourrait conduire à emprunter plus pour financer les dépenses courantes. Dans le cas des FFI, il y a lieu de mener une étude empirique pour examiner leurs déterminants dans le contexte africain.

Contextualisation des besoins en matière de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures et la lutte contre les flux financiers illicites dans le cadre de l'Agenda 2063

Lancé à l'occasion de la célébration 50^{ème} anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine (devenue l'Union africaine en 2002), l'Agenda 2063 est une feuille de route visant à transformer l'Afrique structurellement sur une période de 50 ans. En faisant le bilan de ce qui a été accompli et des défis à relever, il réaffirme la vision panafricaine de l'Union africaine, à savoir « bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale » (AU 2014). L'Agenda 2063 repose sur des initiatives aux niveaux national, régional et continental pour assurer la croissance continue et le développement durable.

En tant que feuille de route, l'Agenda 2063 vise aussi à atteindre des objectifs, buts et cibles dans un avenir prévisible. Plusieurs parties du document de l'Agenda 2063 (AUC 2015) se réfèrent à la MRI et aux FFI en soulignant la nécessité pour l'Afrique de devenir autosuffisante et financer son propre développement, et de reconnaître l'importance d'un État et d'une institution responsables à tous les niveaux. L'Agenda 2063 présente des aspirations primordiales pour le continent mais reflète aussi l'hétérogénéité des pays africains, notamment la géographie, le revenu, les ressources naturelles, la fragilité et les conflits. Il souligne que chaque pays devra tracer sa propre voie de développement pour contribuer à ces aspirations continentales.

Dans son appel à l'action, l'Agenda 2063 mentionne explicitement le renforcement de la MRI, le renforcement des capacités

des marchés de capitaux continentaux et des institutions financières, et la lutte contre les FFI provenant du continent. Il est prévu que l'Agenda 2063 soit intégré dans les plans de développement nationaux et régionaux, et qu'un bon leadership et un suivi efficace permettront d'en assurer le progrès.

Mais de quelle manière ce programme de transformation sera-t-il financé? L'Agenda 2063 aborde à peine l'aspect financement, même si l'on sait très bien que les pays africains doivent mobiliser davantage de ressources au niveau national et diversifier leurs sources de revenus. Il n'est pas certain, par exemple, que la dépendance vis-à-vis de l'aide puisse être rapidement surmontée si plusieurs pays restent fragiles d'ici le milieu du 21^e siècle et continuent de bénéficier du soutien constant de la communauté internationale.

La récente réponse de l'ACBF présage le début d'une solution. La Fondation est en train de finaliser d'importantes études sur les risques internes et externes liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et sur l'évaluation des besoins en capacité ainsi que la préparation du Plan de renforcement des capacités.

Une attention particulière doit être accordée au renforcement des capacités pour la collecte de l'impôt et la mobilisation de l'épargne pour l'investissement. Il est également important de renforcer les capacités pour le développement du secteur privé et des entreprises, d'encourager l'épargne destinée à la promotion de l'entrepreneuriat, et d'améliorer la légitimité de ces efforts.

L'Agenda 2063 considère la MRI comme un instrument important pour l'accomplissement des aspirations des populations africaines :

- Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

- Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique
- Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit
- Une Afrique pacifique et sécurisée
- Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte
- Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes
- Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale

L'Agenda 2063 fixe les objectifs suivants à l'horizon 2025 :

- réduire de 50 pourcent la dépendance vis-à-vis de l'aide
- éliminer toutes les formes de flux illicites
- doubler la contribution des marchés africains de capitaux dans le financement du développement
- rendre opérationnel l'Institut africain pour les envois de fonds des migrants
- réduire les niveaux insoutenables d'endettement et de la dette
- mettre en place des systèmes efficaces, transparents et harmonisés de collecte d'impôts et de recettes, ainsi que des dépenses publiques

Messages-clés et recommandations

L'analyse présentée dans ce chapitre met en lumière la nécessité d'un effort constant pour mobiliser davantage de ressources au niveau national, diversifier les sources de revenu national, et réduire les FFI. Dans le passé, des épisodes de croissance élevée en Afrique ont souvent été tirés par la flambée des prix des produits de base, et lorsque ceux-ci sont retombés, les économies africaines ont connu des résultats médiocres. Des signes montrent que cette situation est en train de changer et que plusieurs économies africaines sont devenues plus résistantes au fur et à mesure que les sources de leur croissance se diversifiaient. En particulier, les secteurs non axés sur les matières premières (secteur manufacturier et secteur des services) dans de nombreux pays comme l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Nigeria et l'Afrique du Sud se sont développés.

Toutefois, dans le domaine de la MRI, les pays doivent faire beaucoup plus. Les taux d'épargne et d'investissement doivent s'améliorer ; les ratios impôts sur PIB, la structure fiscale, l'effort fiscal, les effets dissuasifs des revenus provenant des ressources naturelles, les indicateurs de performance fiscale, et la nature et la portée des systèmes financiers sont d'autres domaines qui nécessitent un engagement urgent. Les FFI sont dus à des facteurs comme la faiblesse des institutions et de la gouvernance, l'absence de réglementation et d'informations, et la dette extérieure. (Le chapitre 4 traite de façon plus détaillée ces questions.)

Divers facteurs empêchent les pays africains de mobiliser davantage de ressources intérieures et de lutter contre les FFI :

- Les indicateurs de performance fiscale (voir le tableau 2.2) montrent que l'Afrique subsaharienne dispose d'un système de perception des impôts coûteux et inefficace à l'échelle internationale. Outre la simplification et la

rationalisation des systèmes fiscaux (fermeture des niches fiscales, réduction des exonérations fiscales, et lutte contre la corruption au sein des administrations fiscales), l'investissement dans le renforcement des capacités des autorités fiscales devrait faire partie d'un programme plus large de la réforme fiscale. Cela nécessite l'embauche de personnels plus nombreux et mieux formés qui peuvent accomplir leurs tâches sans ingérence politique et l'octroi d'incitations financières pour qu'ils continuent à travailler dans l'administration fiscale. Il y a lieu de moderniser les administrations fiscales africaines (Kariuki 2013).

- De nombreux pays africains ne disposent pas de capacité humaine, technique, juridique, réglementaire, et financière nécessaires pour faire face aux FFI. Des investissements dans ces domaines sont nécessaires au niveau des pays, ainsi qu'une plus grande coopération aux niveaux régional et mondial. Par leur nature même, les FFI sont difficiles à contrôler en raison du manque d'informations, et la lutte contre les flux illicites au niveau local nécessite une coopération et des échanges d'informations entre les différents organismes. Le Forum africain sur l'administration fiscale a déjà lancé quelques initiatives visant, par exemple, à renforcer les capacités dans le domaine des prix de transfert, mais vu l'ampleur du problème, il reste encore beaucoup à faire. Des fonctionnaires qualifiés et dotés d'expertise technique et juridique requise pour surveiller et poursuivre ceux qui se livrent à des activités illicites font souvent défaut, et l'inadéquation des cadres juridiques et les ingérences politiques ne font qu'accentuer le problème.

Les recommandations sont les suivantes :

- Assurer un soutien approprié de la part des dirigeants politiques et une capacité

des autorités fiscales à sensibiliser les contribuables. Il est important de promouvoir une culture dans laquelle les contribuables sont conscients de leurs droits et obligations, et où ils peuvent comprendre que leurs impôts seront utilisés pour renforcer l'Etat ou les capacités locales pour une meilleure prestation de services. Pour ce faire, il faut se doter des ressources nécessaires, dont les ressources humaines, pour mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation afin que les citoyens se rendent compte que leurs impôts sont des contributions pour fourniture des biens et autres services publics. La meilleure solution serait la décentralisation fiscale dans les plus grands pays en vue d'augmenter la fourniture locale de biens et services aux populations locales et accroître la visibilité des gains provenant des impôts. Au-delà des objectifs de recettes fiscales plus élevées par rapport au PIB, une augmentation de la MRI peut constituer le catalyseur d'une réforme plus élargie de la gouvernance et d'une plus grande redevabilité des États et des gouvernements locaux.

- Renforcer davantage la capacité à générer des recettes à partir de sources jusque-là négligées, comme les taxes sur les entreprises et les activités informelles, et sur la propriété. Les politiques doivent viser à réduire l'informalité. En ce qui concerne les impôts fonciers, les registres de propriété doivent être mis à jour, des études cadastrales menées, et des systèmes mis en place pour s'assurer que les valeurs immobilières sont fréquemment révisées. Ceci est loin d'être facile et peut nécessiter des investissements financiers et techniques importants, par exemple, dans la formation d'une masse critique d'évaluateurs de l'immobilier qui procéderont régulièrement à des évaluations. La CNUCED suggère que les États africains devraient imposer des

taxes environnementales sur le secteur des produits de base pour internaliser les coûts liés aux dégâts environnementaux. Les recettes perçues seraient déposées dans un fonds spécial destiné à l'investissement intérieur (UNCTAD 2012b).

- Amener les donateurs à travailler efficacement dans le domaine du renforcement des capacités fiscales et de l'amélioration de la MRI, comme ils l'ont fait au Ghana et au Rwanda, par exemple. Il s'agirait de la formation du personnel, de la fourniture d'infrastructures de la technologie

de l'information, de l'investissement dans la collecte de données, et d'une assistance pour mettre en place des registres fiscaux. De nombreux services nationaux des statistiques en Afrique sont confrontés à des problèmes budgétaires et de capacité, avec un financement souvent instable et trop dépendant des donateurs (Center for Global Development 2014). Ce qui est certain, c'est que les bailleurs de fonds fournissent déjà une assistance pour la réforme de la MRI et la lutte contre les FFI, mais les montants sont très minimes.⁹

3

Initiatives de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures

Il existe une grande disparité entre les pays africains en ce qui concerne la composition des recettes fiscales, l'effort en matière des recettes fiscales et le développement financier, même si le chapitre précédent a montré que les résultats en mobilisation des ressources intérieures (MRI) étaient prometteurs. En outre, les goulots d'étranglement structurels transversaux tels que la très grande place qu'occupe le secteur informel, les besoins énormes en matière de capacités administratives, et un manque de légitimité fiscale entravent la MRI. De plus, la plupart des pays d'Afrique mobilisent moins de 20 pour cent¹⁰ de leur PIB en recettes fiscales, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (voir figure 2.4). Ces difficultés sont aggravées par d'importantes fuites de capitaux et la capacité limitée de taxer les entreprises multinationales engagées dans l'extraction des ressources naturelles. Les dépenses publiques inefficaces et la corruption exacerbent le problème, ce qui enlève davantage de légitimité à la MRI.

Stratégies, systèmes et initiatives de renforcement des capacités

La capacité peut être définie comme l'aptitude pour un individu, une organisation et la société à fixer des objectifs de développement et à les atteindre ; à budgétiser des ressources et à les utiliser pour des objectifs communs ; et à gérer les processus et interactions complexes dans le domaine politico-économique afin de parvenir à une croissance économique durable et réduire

la pauvreté (ACBF 2011). Par conséquent, le renforcement des capacités pour la MRI ne concerne pas seulement l'augmentation des recettes ou de l'épargne. Elle englobe également la promotion de la bonne gouvernance démocratique, l'inclusion financière et la justice sociale.

Les pays africains possèdent des administrations fiscales faibles. Cette faiblesse résulte en partie de la corruption et la mauvaise gouvernance qui, toutes deux, n'encouragent pas le contribuable à s'acquitter de ses impôts. Les politiques fiscales et la législation en la matière sont fragmentées, et l'héritage en économie politique a affecté la MRI dans plusieurs pays (AfDB 2011). En outre, une bonne partie de l'évasion fiscale est le fait de professionnels jouissant d'une bonne éducation et ayant de bonnes relations, et non pas simplement le fait de colporteurs ou marchands de rue. De même, les sociétés minières (bénéficiant en partie de la facilitation des élites locales) placent leurs profits à l'étranger en utilisant abusivement les prix de transfert, ce qui prive les Africains de leur propre capital naturel pour le développement. Tous ces obstacles évitables et toutes ces mauvaises pratiques concourent à réduire l'impôt payé en Afrique, réduisant d'autant les fonds destinés au développement.

Les administrations fiscales manquent souvent de capacités, et ont en grande partie un personnel mal formé et mal payé qui pourrait être tenté de s'assurer des pots-de-vin auprès

d'élites parasites et de multinationales opportunistes. Bien que le système ait des exigences pour son fonctionnement optimal, les bureaux des administrations fiscales ne sont bien souvent équipés que de systèmes d'information de base des technologies de l'information.

Feuille de route

Pour l'augmentation des ressources intérieures, la stratégie (ou feuille de route) peut être envisagée sous trois piliers : la mobilisation efficace, imaginative et innovante des ressources intérieures ; la rétention efficace des ressources intérieures du continent ; et leur affectation et utilisation efficaces.

Collecter les impôts comme des fruits mûrs bien à portée de main

Il est fort surprenant que de nombreux pays en Afrique, comme dans d'autres régions en développement, ne parviennent pas à apprécier l'importance d'un système simple et pratique pour identifier et recouvrer les recettes fiscales¹¹. L'un ou l'autre des deux facteurs ci-après peut expliquer cet échec. En premier lieu, les pays en développement dotés de ressources naturelles fondent généralement leur appropriation du budget et le financement du développement sur les recettes d'exportation de ces ressources. Souvent, ces pays deviennent indolents en raison de leurs dotations, reflétant ainsi le fameux « syndrome hollandais » ou « malédiction des ressources », et ne parviennent pas à mettre en place un plan pour la gestion de base des recettes fiscales. Deuxièmement, dans le cas où ces pays en développement ne sont pas dotés de ressources naturelles, ils ont tendance à avoir une mauvaise gouvernance et des institutions faibles. Ces défaillances se manifestent souvent dans l'absence totale d'une administration fiscale et d'une capacité de l'État dignes de ce nom.

Par exemple, le fait de ne pas pouvoir comprendre la structure de la production (la contribution des secteurs formel et informel au PIB) signifie deux choses : que l'on utilise un personnel d'administration fiscale incompetent à qui on dispense une formation inappropriée, ce qui produit de faibles revenus ; et que le fardeau fiscal pèse de manière disproportionnée sur les travailleurs du secteur formel (gouvernement et entreprises). Ce dernier cas peut décourager l'émergence d'un secteur privé à forte croissance. En d'autres termes, un pays à faible assiette fiscale peut voir cette base se rétrécir davantage, ou au mieux se maintenir au même niveau. Une stratégie de base de la MRI doit par conséquent être guidée par la question ci-après : dans quelle mesure peut-on affirmer que le système fiscal d'un pays ainsi que la dotation en personnel dudit système épousent les particularités de l'économie et sa structure de production, et l'administration dudit pays a-t-elle les ressources dont elle a besoin ?

Exploiter les flux durables des revenus des ressources naturelles

Les pays africains pourraient améliorer leurs capacités à négocier des contrats équitables dans les industries extractives en renforçant les capacités à négocier correctement l'octroi de licence des droits miniers ; améliorer l'administration fiscale par le recrutement d'un personnel hautement qualifié avec une connaissance spécialisée de l'industrie extractive ; renforcer les capacités des ministères concernés en matière de politiques, y compris celle de la vérification physique des prix, de la quantité et de la qualité des minerais ; et la poursuite des initiatives telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui favorisent une plus grande transparence des flux de revenus et de publication des contrats.

Exploitation des ressources naturelles de l'Afrique tout au long de la chaîne de valeurs

production ou favoriser l'expansion de ceux existants – création d'emplois, expansion de l'assiette fiscale et, de manière potentielle, prévention des flux financiers illicites (FFI).¹² Des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil ont utilisé une législation adaptée aux réalités locales pour tirer parti des retombées positives (par exemple, la création d'emplois dans les économies nationales et le transfert de technologie) inhérentes aux rentrées financières de l'investissement direct étranger (IDE). En outre, le fait de lier les mesures incitatives visant à attirer l'IDE avec celles concernant les pratiques de joint-venture, et/ou d'octroyer des moratoires de trois à cinq ans pour le rapatriement des bénéfices pourrait, non seulement encourager une production locale nouvelle ou supplémentaire à la fois en amont et en aval, mais aussi permettre de diminuer les FFI.

Améliorer l'efficacité des dépenses

Renforcer les capacités des dépenses du secteur public par la réforme des régimes de subventions et des marchés (par exemple en favorisant l'e-gouvernance) peut augmenter la légitimité publique de la MSI et, de manière générale, faciliter un soutien accru vis-à-vis de la conformité fiscale et de la réduction de la pauvreté. La transparence fiscale – qui consiste à identifier, quantifier, et publier les dépenses faites avec les recettes fiscales – est largement reconnue comme étant un élément clé dans l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. En plus du fait que les exonérations fiscales devraient être réduites au minimum, le seul fait de les publier ainsi que l'identité des groupes bénéficiaires, pourrait légitimer le processus et mobiliser le soutien populaire. En vue d'améliorer l'efficacité des dépenses des recettes fiscales, il

peut aussi être nécessaire de mettre en place une nouvelle législation qui élimine les règlements et les interventions inappropriés tout au long du cycle, de la conception jusqu'à la fin. Cependant, comme de nombreux pays africains souffrent de la faiblesse des capacités dans ces domaines, un effort concerté pour renforcer ces capacités s'impose.

Endiguer les flux financiers illicites (FFI)

Les pays africains doivent développer des cadres juridiques pour une appropriation bénéfique des informations sur les entités juridiques et en vue d'arrangements juridiques transparents et accessibles. En outre, ils ont besoin de corriger les défaillances dans la structure de la conception de l'impôt afin de contrer les prix de transfert. Des audits approfondis et sérieux menés par les administrations fiscales ainsi que l'échange d'informations entre les administrations pourraient contribuer efficacement à la réduction des FFI. Les récentes tentatives de création de paradis fiscaux en Afrique soulignent la nécessité d'une action internationale et de la coopération régionale. Ceci est aussi un domaine où les hommes/femmes politiques peuvent exercer un plus grand leadership, par exemple, en déclarant leurs biens. En plus de la poursuite de la pratique d'audits solides par les administrateurs des impôts en Afrique, l'échange d'informations pourrait être un moyen moins coûteux de prévenir les FFI.

Importance des marchés financiers

Les systèmes financiers jouent un rôle essentiel pour la croissance économique (Levine 2005). Malgré les tentatives de réforme de grande envergure, les systèmes financiers restent peu développés. Par exemple, l'extension du crédit privé en Afrique subsaharienne est beaucoup plus faible que dans les autres régions en développement (tableau 3.1). Il est

essentiel de disposer d'un système financier efficace non seulement pour aider à mobiliser l'épargne, mais aussi pour canaliser les ressources mobilisées à travers les frontières nationales et les allouer aux zones/projets qui en ont le plus besoin. Ces derniers devraient, à leur tour, réaliser des investissements qui rapportent le plus.

Les expériences des pays à croissance rapide de l'Asie de l'Est ont montré l'importance de mobiliser les ressources pour le financement de l'investissement dans une économie en pleine expansion. Du fait de la volatilité des capitaux étrangers, l'épargne étrangère ne saurait être un bon substitut de l'épargne intérieure. Par conséquent, des systèmes fiscaux efficaces sont essentiels, non seulement pour la mobilisation de l'épargne publique, mais également pour la construction de l'État. Ils constituent la véritable base d'un État viable (CEA 2010) et sont à l'ordre du jour de nombreux pays africains au moins depuis le Consensus de Monterrey en 2002.

Toutes les études de cas (présentées dans les deux chapitres suivants) montrent que les efforts de mobilisation des recettes fiscales ont été renforcés par des réformes majeures

de la politique fiscale, de l'administration et des structures. Par exemple, des autorités fiscales indépendantes ont été mises en place et la taxe sur la valeur ajoutée a été introduite. Ces efforts ont coïncidé avec l'accélération de la croissance dans de nombreux pays africains dans la dernière décennie, même si les recettes mobilisées par le secteur imprévisible des ressources naturelles représentaient le principal facteur qui faussait l'augmentation des ressources fiscales. Bien que cela ait pour effet d'accroître la volatilité de l'assiette fiscale, l'augmentation des impôts directs et indirects intérieurs peut réduire progressivement la volatilité des revenus.

Outre l'optimisation des recettes fiscales, les pays en développement ont fait des efforts pour mobiliser l'épargne intérieure en vue de soutenir les investissements du secteur public et privé dans les actifs de production. Certains ont introduit des marchés obligataires en monnaie locale pour promouvoir un secteur financier local plus enraciné et plus efficace qui permet de réduire les coûts de transactions et améliorer la gestion des risques. Ces marchés réduisent le risque systématique des entreprises et le coût de leur capital (Ojah et Pillay 2009). Bien que l'offre de fonds à

Tableau 3.1 Crédit privé octroyé par les banques de dépôt (% du PIB)

Région	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2000-13
Asie de l'Est et Pacifique	29,2	29,8	29,2	28,4	27,0	29,8	32,3	35,5	39,6	42,3	40,0	41,4	38,1	47,0	35,0
Europe et Asie centrale	8,9	11,5	12,3	10,6	13,2	16,6	21,8	27,8	34,5	36,3	38,2	37,1	38,8	39,6	24,8
Amérique latine et Caraïbes	27,7	26,5	26,6	25,0	24,0	25,1	27,9	31,4	31,7	31,6	30,0	30,9	35,6	37,8	29,4
Moyen Orient et Afrique du Nord	32,3	28,7	19,7	22,0	21,2	20,0	23,1	24,6	22,8	28,7	26,7	67,7	28,4	25,6	28,0
Asie du Sud	24,6	26,0	26,2	25,8	26,2	29,3	30,6	31,2	32,6	33,8	37,8	44,8	45,2	43,0	32,7
Afrique subsaharienne	10,8	11,1	10,6	11,2	9,8	9,6	10,4	12,0	13,3	14,7	16,6	18,9	16,9	16,7	13,0

Source : Global Financial Development Database, Banque mondiale.

Remarque : Le « Global Financial Development Database » ne fournit pas de statistiques pour l'ensemble de la région africaine. Il est probable que ces chiffres soient plus élevés que pour l'Afrique subsaharienne lorsque les pays de l'Afrique du Nord sont pris en compte, notamment l'Égypte, le Maroc et la Tunisie qui affichent des moyennes entre 40 et 60 pour cent. Pays en développement seulement.

partir de cette source soit moins volatile que les portefeuilles des capitaux étrangers, sa durabilité et la viabilité sur le long terme peuvent essentiellement dépendre de la stabilité macroéconomique et des réformes institutionnelles et réglementaires supplémentaires.¹³

Certains pays africains ont récemment mobilisé l'épargne intérieure, non pas à travers les banques, mais par le biais de sources institutionnelles telles que les fonds souverains et les fonds nationaux. Ces fonds sont principalement utilisés pour réaliser des investissements dans les infrastructures et accélérer l'adaptation technologique et la diffusion. Le fonds souverain du Nigeria est devenu opérationnel en 2012. Les excédents des revenus du pétrole (résultant de la différence entre les prix budgétisés et ceux du marché international) sont déposés dans ce fonds. En outre, les systèmes de retraite sont en train d'être réformés pour assurer un approvisionnement supplémentaire de la monnaie locale, basé sur un financement à long terme. Cependant, bien que le taux d'épargne de l'Afrique soit relativement proche de celui de l'Amérique latine (cf. figure 2.3), il reste à la traîne derrière ceux de l'Asie de l'Est et du Sud, et est en dessous de la moyenne mondiale. Le taux d'épargne de l'Afrique subsaharienne est également le plus bas de toutes les régions en développement.

Les pays africains ont fourni des efforts louables en mobilisation de l'épargne, en grande partie grâce à l'amélioration des capacités de gestion analytique et financière impulsée par l'ACBF. Par exemple, le soutien de l'ACBF au renforcement de la gestion financière et responsabilisation a été très efficace au niveau régional. Avec l'appui de la Fondation, des entités telles que l'Institut de gestion macroéconomique et financière (MEFMI), le "Kenya Monetary Institute (KMI)", l'Institut de l'économie et des finances de l'Afrique centrale, et les projets "Macro" et "Pôle

Dettes" des banques centrales des pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale (BCEAO/BEAC-Macro-Pôle Dette) ont connu un franc succès en renforcement des capacités dans le secteur bancaire et financier. En outre, l'ACBF a travaillé en partenariat avec AFRITACS du Fmi et un ensemble d'établissements régionaux de formation comme MEFMI, West African Institute for Financial and Economic Management ainsi que des partenaires comme la BCEAO/BEAC pour mener davantage à bien le renforcement des compétences et des politiques dans le secteur financier. Ainsi, le travail de l'ACBF a contribué, de manière déterminante, à l'amélioration de l'enracinement du secteur bancaire et financier.

Les innovations financières et technologiques ont augmenté les possibilités d'ouverture de comptes bancaires et la capacité d'obtenir des prêts formels (Allen et al. 2012b). Le crédit privé s'est aussi davantage développé (cf. tableau 3.1). En particulier, les services bancaires mobiles ont diminué les coûts de transfert d'argent, ce qui a entraîné une énorme augmentation des volumes et une baisse conséquente des mécanismes d'épargne informels (Mbiti et Weil 2011). Ces résultats s'expliquent probablement par la sécurité accrue et l'intimité de l'argent mobile (Aker 2011). Néanmoins, le développement et l'inclusion financiers demeurent toujours beaucoup plus faibles en Afrique que dans d'autres régions en développement (cf. tableaux 3.1 et 3.2), ce qui laisse penser qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour faire décoller la MRI avec les ressources financières. Par exemple, une plus grande et minutieuse utilisation du modèle public-privé de financement des projets serait utile.

Certains États fragiles en Afrique (par exemple, l'Angola et la République démocratique du Congo), ayant un accès limité aux marchés de capitaux, ont adopté un modèle

Tableau 3.2 L'inclusion financière : une comparaison régionale en 2011

Région	Prêt effectué par une institution financière (% âge 15+)	Compte ouvert dans une institution financière formelle (% âge 15+)
Asie de l'Est et Pacifique	16,18	26,77
Europe et Asie centrale	9,40	42,11
Amérique latine et Caraïbes	9,05	27,73
Moyen Orient et Afrique du Nord	4,39	24,36
Asie du Sud	9,23	30,27
Afrique subsaharienne	4,88	17,46

Source : Global Financial Development Database, Banque mondiale.

Remarque : Concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. Pays en développement seulement.

de financement ressources-contre-infrastructures la vente du pétrole ou des droits miniers pour le développement des infrastructures. C'est ainsi qu'ont été financés des projets de routes, de lignes ferroviaires régionales, et d'infrastructure de l'énergie électrique, avec souvent des financements sous forme de crédits à l'exportation. Plus généralement, les partenariats public-privé sont une autre option déjà utilisée dans la région, en particulier compte tenu de la rareté du financement pour les infrastructures. Pour que ces partenariats se vulgarisent encore davantage, il est nécessaire d'améliorer l'environnement des affaires et de mettre en place un cadre juridique et réglementaire y relatif. De même, la diaspora et les obligations appuyées par des transferts de fonds peuvent puiser dans les milliards de dollars d'économies de la diaspora pour soutenir le développement dans les pays pauvres (Banque mondiale 2013). Les projets d'infrastructures sociales comme le logement, l'école et les hôpitaux peuvent être particulièrement attrayants pour la diaspora.

L'inclusion financière en Afrique demeure décevante (tableau 3.2). Les régions d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont à la traîne derrière les autres régions en développement. Les chiffres pour les pays d'Afrique du Nord indiquent que la performance de ces derniers sur les prêts auprès d'institutions du secteur formel est inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne, tandis que la part des comptes ouverts dans lesdites institutions est plus proche de la performance de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'utilisation efficace et créative des marchés financiers

Les fonds qu'on peut investir à travers l'Afrique ont besoin d'être exploités de manière directe et créative. Il est essentiel de mettre en place des marchés financiers et des institutions appropriés au contexte de l'Afrique (Ojah et Kodongo 2015). Ces derniers se doivent de reconnaître les particularités du paysage africain – institutions généralement faibles, coût élevé de la production de l'information, faibles revenus des ménages, populations installées de manière éparse sur le territoire, et garantie non traditionnelle et les contourner ou incorporer ces facteurs, par exemple, l'innovation M-Pesa (FINCA, 2015).

Ce que vise l'objectif 18 de l'Agenda 2063 – l'ambition de l'Afrique de financer sa croissance et son développement avec des ressources endogènes plutôt que de dépendre de l'aide étrangère (et des autres flux externes) – ne signifie pas que les pays africains, pris individuellement, doivent mobiliser des fonds à investir correspondant aux montants de leurs besoins de financement externes. Au contraire, les pays africains devraient mobiliser collectivement les ressources endogènes (certains avec un excédent et d'autres pas) afin de répondre à la plupart (sinon tous) de leurs besoins de financement externes. Les

fonds qu'on peut investir doivent être mobiles au sein du continent et à un coût abordable c'est-à-dire disponibles à un faible coût du capital. L'inclusion financière est nécessaire pour mettre en commun le maximum de fonds qu'on peut investir. Les produits et marchés financiers bien étudiés par rapport au contexte sont nécessaires pour faciliter le déplacement des fonds entre les pays.

Besoins en renforcement des capacités et possibilités pour la mobilisation des ressources intérieures

Le processus des politiques est essentiel pour la conception et la mise en œuvre réussies de la MRI. Mais les politiques sont moins susceptibles de réussir lorsque les cadres institutionnels, les règles de prise de décision, le contexte politique et l'intérêt et la participation des acteurs clés font défaut. Par

exemple, beaucoup d'agences nationales de collecte des revenus en Afrique ont besoin d'une meilleure formation en technologies de l'information et de la communication (TIC), en industries extractives, en vérification judiciaire, en détection des cyber-crimes, en confiscation des biens, et dans une foule d'autres questions juridiques.

Dans un effort pour renforcer l'administration publique et la gestion économique, l'ACBF a créé le programme d'analyse et de gestion des politiques économiques et le programme d'administration et de gestion publiques. Par exemple, les sept programmes de gestion économique (Cameroun, Côte d'Ivoire, RDC, Ghana, Mozambique, Ouganda et Zambie) qui couvrent une grande partie du continent sont conçus pour améliorer l'analyse économique, l'administration publique et les capacités de recherche.

Les processus de gestion des politiques et la prise de décision fondée sur des données

Encadré 3.1 Rôle de l'ACBF dans l'appui à l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes en Afrique

Pour améliorer la recherche sur l'élaboration des politiques basée sur des preuves et développer des compétences en matière de gestion économique, l'ACBF appuie plus de 30 instituts d'analyse des politiques économiques et think tanks. En formant cadres de niveau intermédiaire dans le secteur public, elle équipe les gouvernements et les acteurs non étatiques de compétences pertinentes pour l'analyse et la gestion efficaces des politiques économiques, la recherche et à la formation dans les différents secteurs.

Les résultats de l'évaluation des centres d'analyse des politiques économiques et think tank appuyés par l'ACBF montrent que l'ACBF est considérée comme un facteur clé dans l'appui aux institutions pour mieux synchroniser leurs efforts avec les besoins de recherche. Parmi les parties prenantes interrogées, 91 pour cent sont convaincus que le rôle de l'ACBF dans le renforcement des capacités internes des institutions est éminemment pertinent. En outre, 100 pour cent du personnel interrogé dans les centres d'analyse des politiques économiques et think tanks considèrent les activités d'appui de l'ACBF comme étant un facteur essentiel dans leur capacité à s'aligner sur les besoins en recherche sur les politiques économiques de leurs pays et régions respectifs. En outre, 97 pour cent des parties prenantes externes interrogées (par exemple les donateurs, les gouvernements, les acteurs non-étatiques) perçoivent l'appui de l'ACBF comme étant pertinent pour atteindre les objectifs escomptés sur l'influence et l'impact des politiques économiques.

Source : ACBF 2013b.

Encadré 3.2 Rôle de l'ACBF dans la promotion de la science et de la technologie en Afrique

L'ACBF a toujours reconnu l'importance de la technologie dans le développement durable des pays africains. Les programmes des institutions africaines de science et de technologie appuyés par l'ACBF démontrent l'importance que la Fondation accorde à la science et à la technologie. En outre, son Rapport sur les Capacités en Afrique 2016 aura pour thème « Renforcer les capacités en science et technologie, en vue de la transformation de l'Afrique ». Cet effort aidera à définir les stratégies, les politiques, les capacités, les institutions et les programmes nécessaires pour assurer cette transformation.

probantes sont essentiels pour le succès des initiatives de réforme et de modernisation. L'ACBF joue un rôle clé en renforçant son appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes

De même, les technologies dans l'administration du recouvrement des recettes améliorent l'identification des contribuables, la collecte et le traitement des informations, le suivi de proximité des contribuables et le contrôle des activités financières illicites. Pourtant, il est nécessaire que les autorités fiscales et celles en charge de la réglementation dans d'autres domaines coordonnent mieux leurs activités, en particulier dans les zones où ces activités connaissent un chevauchement. Ceci est une raison pour laquelle, en plus d'une mauvaise infrastructure des TIC, le montant perdu à travers les FFI est généralement inconnu. Et comme les FFI impliquent des transactions complexes, de plus fortes capacités de vérification s'imposent également.

D'autres pays africains pourraient s'inspirer de l'expérience des réformes éthiopiennes innovantes dans la mobilisation de l'épargne

intérieure à travers des programmes de retraite, des programmes d'épargne-logement, et des micro-finances de dépôt. De même, les expériences des pays comme le Kenya, l'Éthiopie et la Tanzanie dans les services bancaires mobiles peuvent être très utiles à d'autres pays africains. Outre le fait de mobiliser l'épargne et de faciliter le développement du secteur financier, il est impératif de mettre sur pied une politique gouvernementale pour canaliser le crédit vers le secteur privé, comme en Chine et en Inde.

Enfin, il peut être nécessaire de réviser le penchant à faire appel à des entreprises multinationales fonctionnant dans la perspective de l'exploitation pour extraire les ressources naturelles de l'Afrique. L'indigénisation ou les politiques de transformation (pour renforcer les capacités nécessaires à la coordination) peuvent favoriser l'entrée des citoyens locaux dans des secteurs critiques. Le monde universitaire et la société civile ont un grand rôle à jouer dans la mise en exergue de l'ampleur et les implications négatives des FFI pour le développement. (Davantage d'exemples de renforcement des capacités de MRI se trouvent dans les études de cas au chapitre 4.)

Défis et opportunités de capacités

Presque tous les domaines dans la MRI efficace et durable sont confrontés à de très grandes contraintes de capacités (tableau 3.3).

Pour de nombreux pays africains, la MRI est entravée par des difficultés que la faiblesse des revenus et du développement financier exacerbent. Du fait de ces contraintes, il est difficile d'améliorer la collecte de l'impôt, d'élargir l'assiette fiscale (en améliorant les impôts du secteur informel), d'augmenter la mobilisation de l'épargne (par le biais des institutions financières formelles et informelles), et de réduire la fuite des capitaux.

Tableau 3.3 Degré d'acuité des besoins en capacités de mobilisation des ressources intérieures (% des pays étudiés)

Domaines des besoins en capacités	Très bas	Bas	Moyen	Élevé	Très élevé
Lutte contre les FFI	6,8	13,6	22,7	40,9	15,9
Recouvrement des recettes	2,3	13,6	31,8	38,6	13,6
Durabilité fiscale	2,3	7,0	44,2	46,5	—
Renforcement du secteur financier	—	4,7	48,8	41,9	4,7
Lutte contre la corruption	4,6	11,4	29,6	38,6	—
Prévoyance sociale et filets de sécurité	4,7	25,6	30,2	34,9	4,7

Source : Indicateurs de capacités en Afrique 2015.

Non seulement on a besoin d'un personnel mieux formé dans un ensemble de secteurs (voir la section précédente), mais la progression des salaires et les plans de renouvellement des effectifs au sein des services fiscaux devraient attirer plus de personnel compétent et permettre de construire en profondeur la gestion. En outre, les processus de gestion des politiques et la prise de décision fondée sur des preuves fournis par la recherche, l'analyse des sensibilités et de l'incidence fiscale, les tests pilotes et le suivi-évaluation des stratégies de mobilisation des ressources, tous de mauvaise qualité en Afrique, sont pourtant essentiels pour le succès des initiatives de réforme et de modernisation de la MRI. En Ouganda par exemple, les efforts pour endiguer les FFI ont échoué en grande partie à cause de l'ingérence politique, des faibles capacités ou de l'absence d'un cadre réglementaire et juridique, de la duplication des rôles et d'une mauvaise coordination. Les institutions qui traitent des FFI doivent être indépendantes vis-à-vis de la sphère politique tout autant que le pouvoir judiciaire et la presse.

De même, les capacités limitées de consultation et de négociation des parties prenantes peuvent entraîner l'échec des stratégies de la MRI. Par exemple, les efforts pour augmenter les impôts dans le secteur

minier peuvent conduire à des conflits entre les parties prenantes et les organismes gouvernementaux. Si ces problèmes ne sont pas résolus avant la mise en œuvre d'une politique fiscale autrement meilleure, ils peuvent rendre pire une situation déjà mauvaise (comme on l'a vu dans l'étude de cas sur la Zambie). Pour corriger cette omission, il est nécessaire de renforcer les capacités et les stratégies pour les consultations et les négociations en matière de fiscalité. Un environnement institutionnel stable permettra au pays d'optimiser les rendements de ses richesses minières, et un régime fiscal transparent et conforme aux politiques économiques saines doit être mis en place (Conrad 2012).

Le premier domaine dans le tableau 3.3 – lutte contre les FFI – a échoué pour deux raisons principales. Premièrement, les pays africains n'ont pas participé à des forums ou des initiatives au niveau mondial visant à lutter contre les FFI tels que l'ITIE, le Comité d'impôt des Nations Unies, et l'échange automatique d'informations (Chong et Lopez de Silanes 2015). Par exemple, bien que l'adhésion de l'Afrique à l'ITIE ait augmenté pour atteindre plus de 20 pays qui sont soit des candidats (qui mettent en œuvre l'ITIE, mais sans se conformer à toutes ses exigences) ou les pays ayant souscrit à toutes les exigences de l'ITIE, comme l'Angola, l'Afrique

Encadré 3.3 Les efforts de l'ACBF dans la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et pour la mobilisation des ressources intérieures: le rôle des forums sur la connaissance

L'ACBF a initié et soutenu les forums sur la connaissance pour offrir aux parties prenantes une plate-forme de partage des expériences et leçons ainsi que de discussion des moyens pratiques de lutte contre les flux financiers illicites. En juillet 2015, l'ACBF a organisé un Forum de haut niveau en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le thème de l'événement parallèle portait sur le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Une recommandation clé du Forum était la nécessité de renforcer les capacités de lutte contre les FFI. Ceci est une importante dimension pour s'assurer que l'on lutte contre les prix de transfert et d'autres mécanismes conduisant à la perte de milliards de dollars qui auraient pu soutenir la réalisation des objectifs de développement. Ces capacités concernent la localisation des FFI, la neutralisation, et la récupération des ressources.

L'ACBF a également organisé conjointement deux forums de haut niveau avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). L'objectif était d'initier des actions concrètes en vue de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau sur les FFI en Afrique, présidé par l'ancien président sud-africain, S.E Thabo Mbeki. L'ACBF a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des recommandations, qui comprennent le renforcement et le maintien des capacités; la segmentation, la cohérence, la priorisation et le découpage en séquence, les avantages des projets pilotes et le financement interne du renforcement des capacités.

En collaboration avec la CEA, l'ACBF développe également un programme de mobilisation des ressources intérieures (MRI) qui aidera les pays africains à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre les FFI, le renforcement de la mobilisation des ressources.

du Sud, le Soudan, et le Zimbabwe mais qui n'ont montré aucun intérêt à en devenir membre. Deuxièmement, il y a eu quelques agences bien engagées qui font directement des investigations sur les FFI même dans des pays mieux lotis tels que l'Afrique du Sud, où le 'South African Revenue Service', le 'Police Service', la 'Reserve Bank', et la 'National Treasury' sont tous responsables de la lutte contre les FFI. Toutefois, les résultats ont été médiocres puisque l'Afrique du Sud est l'un des pays les plus touchés (Ashman, Fine et Newman 2011 ; tableau 2.5). L'ACBF a travaillé avec des partenaires tels que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour sensibiliser et commencer à mettre en œuvre les recommandations du Groupe

de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique que dirige Thabo Mbeki (Encadré 3.3).

Ce qui précède suggère en partie que d'autres forces en dehors des capacités techniques peuvent être en jeu. Par conséquent, encourager les chercheurs et le public à promouvoir le renforcement des capacités peut inciter le processus politique à s'attaquer à ce vol ou cette sous-utilisation des ressources de l'Afrique. En outre, l'indigénisation et les politiques de transformation (renforcement des capacités nécessaires à la coordination) devraient être accélérées, notamment pour favoriser une nouvelle entrée des personnes locales créatives et animées

d'un esprit entrepreneurial dans les secteurs ciblés pour la diversification économique et la croissance.

Diffusant et encourager l'adoption de l'argent mobile, comme dans le 'M-Pesa' du Kenya, peut accroître l'inclusion financière et mobiliser les transferts informels. Par le renforcement des capacités d'innovation et juridique dans la technologie financière, l'on peut accroître le développement financier, avec les avantages qui découlent de la répartition optimale du capital et une meilleure gestion des risques de production. Ceci pourrait aussi permettre aux pays africains de développer un avantage concurrentiel dans les services marchands et faciliter la diversification des exportations et l'augmentation des recettes liées au commerce.

Messages clés et recommandations

Les gouvernements africains doivent renforcer les capacités pour améliorer la mobilisation des ressources, leur utilisation et allocation efficaces ; renforcer la légitimité de ces efforts aux yeux du public ; et gérer les processus et les interactions complexes dans le domaine politico-économique. Le renforcement des capacités pour la MRI ne concerne pas seulement l'augmentation des recettes, mais englobe également la promotion de la bonne gouvernance, l'inclusion et la justice sociale.

Les pays africains sont caractérisés par la faiblesse des administrations fiscales due en partie à la corruption et à la mauvaise gouvernance, et par le découragement du contribuable qui ressent un écart entre le paiement des impôts et la manière dont les recettes perçues sont réinvesties de façon productive. Les systèmes fiscaux sont aussi souvent mal conçus et mal configurés, insuffisamment dotés de ressources, et gérés par du personnel mal formé, des fonctionnaires sous-rémunérés, ce qui

favorise la corruption et l'évasion fiscale. La plupart des services fiscaux ne sont dotés que de systèmes informatiques de base.

L'Afrique a besoin de lutter afin que développement financier joue le rôle vital qui est le sien dans la mobilisation de l'épargne et d'autres fonds à investir disponibles à travers le continent et les orienter vers des projets de développement, à moindre coût. Ceci exige de l'imagination et du flair. Plus concrètement, les pays africains devraient :

- Poursuivre les initiatives de renforcement et d'apprentissage telles que l'ITIE. Davantage de pays africains devraient en devenir membres.
- Adopter des mécanismes d'établissement de rapports anonymes qui permettraient à la société civile de dénoncer la corruption et d'autres abus en matière de gouvernance.
- Quantifier et publier les dépenses fiscales pour légitimer la MRI et gagner le soutien populaire pour elle. Les exonérations et réductions fiscales doivent être minimisées. Des mécanismes de reporting anonymes pourraient être mis en place.
- Baisser au maximum le nombre d'exonérations et de réductions fiscales.
- Renforcer les capacités en matière de réglementation pour améliorer l'efficacité des dépenses des recettes fiscales en introduisant une nouvelle législation, en éliminant les règlements inappropriés, et (pour les projets) en appuyant l'intervention tout au long du cycle.
- Développer un cadre juridique pour s'assurer que des informations sont disponibles sur l'appropriation bénéfique (par le bénéficiaire final) des entités juridiques et s'assurer de la transparence des dispositions juridiques.

- Chercher à combler les lacunes dans la conception des impôts afin de lutter contre les abus des prix de transfert et d'autres abus.
- Recruter un personnel mieux formé en matière de TIC, d'industries extractives, de vérification judiciaire, de confiscation des biens et d'autres domaines juridiques.
- Accroître la collaboration en transfert de compétences et en renforcement des capacités, en collaboration avec les autorités fiscales des pays développés, et plus particulièrement solliciter l'appui conjoint dans les domaines où les compétences nécessaires sont rares dans le pays.
- Conserver les personnels compétents en améliorant leurs conditions de service et le développement de leurs plans carrière.
- Assurer une plus grande inclusion financière, y compris en raccourcissant les délais d'obtention des produits financiers et d'innovation sur le marché d'une manière qui épouse les particularités du paysage économique de l'Afrique.

4

Réussites des pays : renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources intérieures et endiguement des flux financiers illicites

Plusieurs événements au cours des deux dernières décennies ont permis à l'Afrique – sous les auspices de l'Union africaine – de développer des initiatives stratégiques susceptibles de faciliter des financements durables et, sans doute, plus prévisibles de sa croissance et de ses besoins de développement.

Premièrement, le succès de la réforme, de la libéralisation et des politiques de stabilisation macroéconomique recherchées par nombre de pays africains en réponse à la « décennie perdue » des années 1980 et 1990 (Bates, Coatsworth, et Williams 2007), a permis à plusieurs de ces pays de survivre à la volatilité des cours des produits de base, bien mieux qu'ils ne l'ont fait par le passé. Deuxièmement, cette période a marqué le début d'une plus grande expansion de la démocratie électorale ainsi que la réduction des conflits et des guerres. Troisièmement, l'apparition d'économies émergentes d'envergure mondiale telles que la Chine, l'Inde, le Brésil et la Turquie, ainsi que leurs besoins en ressources naturelles, a conduit à un engagement mutuellement bénéfique avec l'Afrique, souvent bien différent de celui avec les anciens colonisateurs.

L'aspect le plus saillant peut-être de l'Objectif 18 de l'Agenda 2063 est le degré de résistance que certains pays ont montré – d'autres ont même plutôt prospéré – au cours de la crise financière mondiale. L'Objectif 18 a depuis

un certain temps été minutieusement résumé dans le programme pour la mobilisation des ressources intérieures et de nombreuses initiatives ont donc été mises en place. Étant donné que l'objectif de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) est de s'assurer que les pays africains ont la capacité de mettre en œuvre des programmes de développement avec succès, il est sage de prendre note de ce que les différents pays ont fait dans le sens de la MRI et des flux financiers illicites, en mettant en évidence les exemples réussis de renforcement de capacités et les zones où des interventions sont encore nécessaires.

Les efforts nationaux de mobilisation des ressources intérieures

L'analyse se fonde sur des études de cas menées dans 14 pays : Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Ouganda, Togo, Zambie et Zimbabwe. Cet échantillon est représentatif au regard des critères de sélection : taille de l'économie ; performance macro-économique ; démocratisation ; stabilité de la politique nationale ; et répartition géographique¹⁴. D'après l'effort fiscal calculé au chapitre 2, six des 14 pays ont fourni peu d'efforts en matière de fiscalité : Le Cameroun, la RDC, l'Éthiopie, le

Ghana, Madagascar et le Mali, Bon nombre des 14 ont récemment émergé d'une longue période d'instabilité et de conflit ou sont encore instables, facteur qui doit être pris en considération.

La discussion dans les trois points ci-dessous synthétise les efforts de renforcement des capacités en faveur de la MRI (généralement des programmes) initiés avec l'intention d'améliorer la collecte de l'impôt, d'élargir l'assiette fiscale (en améliorant la fiscalité du secteur informel), de réduire la fuite des capitaux, et d'augmenter la mobilisation des ressources financières (par le biais des institutions financières formelles et informelles).

Gestion des ressources fiscales

L'assiette fiscale dans la plupart des pays africains est en grande partie composée d'un petit secteur privé formel, d'un grand secteur informel, d'un vaste secteur public (gouvernement) et d'un grand secteur d'agriculture de subsistance. Historiquement, les lois fiscales accordaient un grand pouvoir discrétionnaire dans la prise de décisions et les autorités fiscales avaient des administrations fiscales faibles et bureaucratiques, résultant en des évaluations fiscales arbitraires. Tout ceci pouvait alimenter la corruption et l'évasion fiscale. Pour corriger la situation et améliorer la MRI, des pays tels que le Ghana, le Kenya, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Zambie ont mis en place de vastes systèmes pour renforcer ou améliorer les capacités de recouvrement des recettes. Par contre, le ne dispose pas de stratégie nationale de MRI ou d'une vision de renforcement des capacités de la MRI. Il a adopté des réformes fiscales, et a la volonté politique d'en faire plus, mais les institutions étatiques ne sont pas suffisamment préparées pour pouvoir suivre le mouvement.

Les plans stratégiques de la plupart des autorités fiscales avaient six buts communs : le

recouvrement optimal des recettes ; le respect maximal de l'impôt volontaire ; un environnement fiscal équitable et transparent ; une organisation forte, professionnelle et crédible ; le respect des obligations légales non génératrices de recettes ; l'intégrité et la bonne gouvernance. D'autres objectifs comprenaient la modernisation des opérations grâce à l'automatisation, l'application de la conformité grâce à la modernisation, l'amélioration du service aux contribuables ainsi que l'utilisation efficace et efficiente de l'administration fiscale. Les autorités fiscales font d'efforts au plan administratif et en matière de réglementation pour atteindre ces objectifs.

Les administrations fiscales ont été modernisées de la manière suivante :

- Les autorités fiscales ont été retirées des ministères pour constituer des unités autonomes ayant des responsabilités pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe à l'importation, et la collecte des impôts des travailleurs indépendants.
- Les administrations fiscales ont été organisées par type de contribuable : particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises et grandes entreprises.
- Des plateformes d'impôt en ligne ont été mises en place pour améliorer la facilité d'utilisation ainsi que l'efficacité, y compris le dépôt électronique par le 'South African Revenue Service' (la Côte d'Ivoire a proposé cette solution).
- Des systèmes de technologies de l'information ont été introduits pour améliorer l'efficacité et optimiser le recouvrement des recettes. Ces systèmes incluent l'examen au scanner des cargaisons, la gestion intégrée des bases de données et

l'enregistrement automatique des véhicules automobiles.

- Des systèmes d'information géographique ont été déployés pour localiser les contribuables informels (au Ghana, par exemple). Le caractère informel très

poussé dans l'agriculture et dans les services constitue une contrainte majeure quant à la collecte de l'impôt dans plusieurs des 14 pays, et quelques pays (par exemple, le Ghana et le Zimbabwe) ont introduit des impôts forfaitaires sur les

Encadré 4.1 Plan de modernisation de la 'Ghana Revenue Authority'

En 2011, la Ghana Revenue Authority a commencé à prendre des mesures pour accroître les recettes intérieures, qui comprennent :

- L'intégration et la modernisation à travers des contrôles fiscaux conjoints, par exemple, ainsi que le partage des informations sur les contribuables concernant la responsabilité vis-à-vis de différents impôts.
- La modification de l'autorisation sur le système de permis – une facilité qui permet un retrait rapide des marchandises du port en attendant que les documents de douane soient apurés plus tard. Cette mesure, qui a fait l'objet de beaucoup d'abus. Sa modification a entraîné une baisse de près de 80 pour cent de son utilisation.
- L'introduction du Système intégré de dédouanement des marchandises qui permet d'identifier leur emplacement dans les ports.
- Le déploiement et l'élargissement de la couverture du Programme de certification de l'évaluation.
- La mise en place de la Force d'intervention rapide par la Division des douanes. La Force s'appuie sur les rapports des services de renseignements et sévit contre les contrebandiers.
- La rationalisation des exonérations fiscales pour réduire l'évasion fiscale.
- L'éducation fiscale et l'engagement avec les parties prenantes à travers le pays en vue de l'augmentation de la conformité volontaire.

L'Autorité dispose d'un plan de modernisation qui comprend le déploiement d'un système d'information géographique pour localiser les contribuables; la création d'une Unité post-dédouanement à la Division des douanes pour promouvoir le respect dans l'évaluation, le classement tarifaire d'origine, les inconvénients, et les régimes d'exemption; et l'automatisation des processus fiscaux nationaux. Les plates-formes d'enregistrement et de demande en ligne sont en cours de construction.

En général, les procédures administratives visant à assurer la conformité sont améliorées, l'évasion fiscale a été réduite, et la MRI améliorée. Toutefois, le rythme du progrès demande à être accéléré. Et des défis persistent: par exemple, le personnel n'est pas bien rémunéré, le secteur informel est une contrainte majeure, et les revenus sont sous-estimés dans les déclarations fiscales.

Source : Etude de cas, Ghana.

activités informelles, ce qui pourrait être adopté ailleurs.

- Des forces d'intervention rapide ont été constituées pour freiner la contrebande, mais on ignore toujours si elles s'y mettent. Bon nombre de ces pays ont accru le recouvrement des impôts, mais il est difficile d'établir un lien direct de causalité entre les efforts visant à freiner les FFI et les taxes collectées.

Les autorités fiscales ont également recruté et promu du personnel qualifié sensibilisé aux programmes de modernisation grâce à une formation en gestion du changement. Toutefois, plusieurs pays, comme la Côte d'Ivoire, la RDC et l'Ouganda, souffrent d'un manque de capacités en ressources humaines dans leurs administrations fiscales. La RDC est l'un des pires cas : l'étude de cas qui y a menée fait ressortir un manque de capacités humaines à tous les niveaux. La collaboration entre les contribuables et les responsables de l'éducation fiscale au Ghana (encadré 4.1) et en Zambie a contribué à l'accroissement de la conformité volontaire. Cette approche pourrait être encouragée ailleurs.

Outre l'optimisation des recettes fiscales, des mesures ont également été prises pour renforcer les capacités de réduction des dépenses fiscales non nécessaires, comme plusieurs études l'ont montré (Madagascar, Mali et Ouganda, par exemple). Cependant, les dépenses des recettes fiscales amènent les gouvernements à abandonner des recettes publiques à travers des lois fiscales qui permettent des déductions ou d'autres concessions, ainsi que le report des passifs d'impôts. Les partenaires au développement et la société civile ont souligné l'inefficacité de ces mesures qui réduisent les recettes fiscales, sans un effet positif correspondant sur l'investissement (comme c'est le cas au Mali). Les mesures ci-après ont été mises en

place par les gouvernements africains pour réduire les dépenses fiscales :

- L'abolition de certaines exonérations fiscales et du pouvoir discrétionnaire des dirigeants politiques de les accorder.
- Le resserrement du système de remboursement des taxes de sorte que les autorités n'effectuent les remboursements qu'après les avoir certifiés.
- La publication des rapports sur les dépenses fiscales, ce qui contribue à une plus grande transparence et à de meilleures prévisions budgétaires par impôt et par activité.
- L'adoption du projet de principes du Groupe d'étude sur la fiscalité et le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin d'améliorer la transparence et la gouvernance des réductions fiscales à l'investissement.

Rétention des ressources d'origine nationale

Les FFI pénalisent le développement en réduisant les ressources intérieures et les recettes fiscales (cf. chapitre 2). Les principaux facteurs qui alimentent les flux illicites en Afrique sont la mauvaise gouvernance, des structures réglementaires faibles et corrompues, des conventions de double imposition mal structurées, la criminalité, la dépense fiscale, le secret bancaire et les paradis fiscaux, ainsi que le manque de cohésion sociale, ce qui fournit des partenaires dénués de patriotisme aux personnes responsables des FFI. La majeure partie du drainage illicite des ressources en provenance des pays africains émane des transactions commerciales initiées par des sociétés multinationales du

Encadré 4.2 Initiatives en vue de la réduction des flux financiers illicites et de l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures en Ouganda

Le gouvernement a créé des agences et adopté des lois, notamment :

- Une Agence de renseignements sur les questions financières.
- Une Agence des marchés de capitaux, responsable des poursuites pénales.
- L'Inspecteur général du gouvernement.
- Une Agence de réglementation des assurances.
- L'Agence ougandaise des recettes.
- La Loi sur le blanchiment d'argent, 2013.
- La Loi sur les institutions, 2004.
- Les règlements sur les institutions financières, 2010.
- La Loi anti-corruption, 2009.
- La Loi anti-terroriste, 2002.
- La Loi sur l'Agence des marchés financiers.

Les FFI sont toujours un problème à cause de la faiblesse des capacités de réglementation et de l'application des lois.

Source : Étude de cas, Ouganda.

secteur minier (Boyce et Ndikumana 2011, Lopes et al. 2015). Plusieurs pays africains semblent avoir cherché à s'attaquer de front à ces FFI. Des programmes de renforcement des capacités juridiques, administratives et des ressources humaines ont été initiés, notamment :

- La promulgation des lois portant sur les prix de transfert, y compris des dispositions générales anti-évitement et de « capitalisation restreinte ».
- Le renforcement des capacités humaines en vue de mener les activités suivantes : vérifications judiciaires, analyse des prix de transfert dans les entreprises minières, enquêtes financières, enquêtes sur les cyber-crimes, confiscation des biens, et d'autres questions juridiques.
- L'engagement avec des partenaires au développement tels que l'OCDE pour offrir une formation en identification et traitement des prix de transfert.
- La création de comités de risques liés à la conformité qui supervisent le développement et la mise en œuvre d'une stratégie transversale et des plans de travail connexes.
- L'amélioration des mécanismes de coordination entre les institutions mandatées pour lutter contre les FFI.
- L'harmonisation des cadres juridiques fragmentés qui traitent des FFI.
- L'introduction d'instruments de suivi des entrées, des sorties et des transactions internationales.
- La mise en œuvre de régimes fiscaux propres à l'exploitation minière en vue

d'optimiser les revenus provenant de cette activité.

Les études de cas montrent que beaucoup reste à faire dans la lutte contre les FFI. L'encadré 4.2 liste quelques initiatives en Ouganda. Même dans les pays où des institutions et des organismes ont été mis en place, notamment l'Afrique du Sud, les FFI demeurent un énorme problème. Une meilleure coordination entre les institutions (quand elles existent) est nécessaire. Les capacités humaines dans les compétences spécialisées doivent être renforcées.

Générer et utiliser les ressources financières

Les réformes du secteur financier constituent le troisième pilier de l'effort du programme de

MRI et sont destinées à contribuer à la mobilisation de l'épargne pour des projets de production ou de développement. Après des décennies de répression financière, de nombreux gouvernements africains ont lancé des programmes visant à libéraliser le secteur financier de manière à favoriser le développement. Récemment, sur l'insistance de la Banque mondiale et d'autres agences de développement, l'inclusion financière a acquis la place de choix qui était la sienne (encadré 4.3). Ces réformes comprennent les efforts en vue de :

- Privatiser les institutions financières pour améliorer l'efficacité du secteur bancaire.
- Renforcer le cadre réglementaire et de contrôle du secteur financier en donnant aux banques centrales la responsabilité de délivrer des autorisations et de réglementer les institutions financières.

Encadré 4.3 L'épargne dans le secteur financier informel en Éthiopie

En raison de la très grande proportion de la population rurale de l'Éthiopie, très peu d'actifs sont détenus en espèces. Un grand nombre de personnes, en particulier celles des zones rurales, utilisent des moyens traditionnels ou informels d'épargne et de mobilisation des ressources. Par conséquent, le choix de portefeuille peut varier pour les ménages ruraux et pour les ménages urbains pauvres, mais ces deux catégories de personnes possèdent un ou plusieurs des éléments suivants: des liquidités (lorsque la priorité et la convenance, c'est de les avoir), des animaux (pour une utilisation immédiate et la revente future), de l'or, de l'argent, ou d'autres métaux précieux.

Equb et *Iddir* sont les deux liens socio-économiques les plus importants et les plus répandus qui agissent comme des associations financières traditionnelles. L'objectif d'*Iddir* est d'apporter un soutien collectif à tout membre en cas de besoin (maladie, décès, etc.) en utilisant les ressources contribuées ou épargnées par ses membres. En général, ce lien se forme parmi des personnes vivant dans les mêmes zones.

L'objectif d'*Equb* est la mobilisation de l'épargne par les membres, de manière rotative, au cours d'une période déterminée. Le montant total collecté est versé à tour de rôle aux membres, jusqu'à ce que chacun ait reçu son dû. Les membres d'*Equb* contribuent par jour, par semaine ou par mois. La motivation principale est de recueillir une importante somme d'argent qu'on verse aux membres pour des investissements futurs, en fonction d'un ordre convenu à l'avance ou par tirage au sort.

Source : Étude de cas, Éthiopie.

- Faciliter la coopération en matière de contrôle et le partage d'informations par les banques centrales.
- Intensifier les marchés financiers à travers des réformes des fonds de pension pour mobiliser et allouer un financement de long terme qui puisse être utilisé pour financer des projets d'immobilisations dans le secteur public ou privé.
- Promouvoir des marchés obligataires d'État en monnaie locale pour favoriser la viabilité de la dette et atténuer les potentiels chocs financiers externes.
- Promouvoir l'innovation des produits tels que les obligations de la diaspora ou les infrastructures (projets) qui peuvent servir de mécanismes pour canaliser les ressources de la diaspora.
- Développer une masse critique de compétences en matière de gestion financière en vue de la réduction des coûts.
- Consolider des institutions financières dédiées au développement pour créer des institutions d'envergure suffisante et bien pourvues en ressources (telles que les institutions de micro-finance) qui vont jouer un rôle de catalyseur dans le financement des activités productives naissantes.
- Utiliser des partenariats public-privé pour financer de grands projets d'immobilisations en infrastructure qui parfois ne peuvent pas être entièrement pris en charge dans les budgets gouvernementaux.
- Renforcer l'inclusion financière par l'encouragement des services bancaires mobiles.

Encadré 4.4 Dépôt direct de frais en Zambie

Dès janvier 2013, le gouvernement a rendu obligatoire pour tous les ministères, provinces et organes statutaires de recouvrement des revenus le dépôt direct des frais et amendes collectés dans le compte de la trésorerie. Les rapports généraux de l'auditeur avaient précédemment signalé le vol et le détournement de fonds.

Cette initiative a donné lieu à :

- Un recouvrement des recettes amélioré en 2013: les projections du budget devant provenir des taxes et charges étaient de 283 709 K (environ 50 951 dollars US) et les montants effectivement collectés se sont élevés à 852 167 K (environ 153 041 dollars US).
- L'amélioration de la transparence: l'initiative a eu pour conséquence directe la réduction de la corruption et du comportement de recherche de la rente. Un « indice de corruption » publié en 2013 a montré que le Bureau des passeports a été parmi les institutions dont la notation s'était nettement améliorée.
- Des compétences améliorées des agents de ce bureau formés à la banque par internet (pour traiter les dépôts directs).

Source : Étude de cas, Zambie.

Tableau 4.1 L'impôt forfaitaire au Zimbabwe

Description		Impôt forfaitaire (SUS par trimestre pour chaque véhicule)
Autobus	De 8 à 14 passagers	150
	De 15 à 24 passagers	175
	De 25 à 36 passagers	300
	De 37 passagers et plus	450
Taxis	Tous	100
Auto-écoles	Véhicules de classe 4	500
	Véhicules de classe 1 et de classe 2	600
	Plus de 10 tonnes et moins de 20 tonnes	1 000
	Plus de 20 tonnes	2 500
	10 tonnes ou moins mais combinant un camion avec une remorque de plus de 15 tonnes mais de moins de 20 tonnes	2 500

Source : Site internet de ZIMRA, consulté le 16 mars 2015..

- Formaliser des envois de fonds pour stimuler les liquidités et compléter les revenus des ménages.

Réalisations des pays en mobilisation des ressources intérieures

Cette section présente un « rapport d'audit » des études de cas dans les pays étudiés, dans lequel on note des progrès chez certains d'entre eux et des mauvais résultats chez d'autres.

Ressources fiscales

Des trois piliers de la feuille de route de la mobilisation des ressources intérieures, la répartition et l'utilisation des ressources fiscales sont de loin celles qui sont associées à la MRI. Les pays africains essaient d'améliorer les recettes fiscales pour stimuler la MRI. Ces réformes comprennent des mesures

de modernisation de l'administration de la gestion des recettes, l'élargissement de l'assiette fiscale par l'introduction des systèmes de TVA, l'amélioration des infrastructures de collecte à travers un système de fiscalité progressive de retenue à la source, l'augmentation des recettes fiscales sur le secteur minier et l'introduction des impôts sélectifs. Ces mesures sont souvent introduites à la suite de la volatilité des ressources externes telles que l'aide étrangère et l'investissement direct étranger (IDE).

Tableau 4.2 Épargne et investissement en Afrique (% du PIB)

	1980–89	1990–99	2000–11
Épargne intérieure brute (% du PIB)	20,1	17,2	21,0
Investissement intérieur brut (% du PIB)	24,3	19,7	21,5
Écart entre l'investissement et l'épargne (% du PIB)	4,2	2,5	0,5

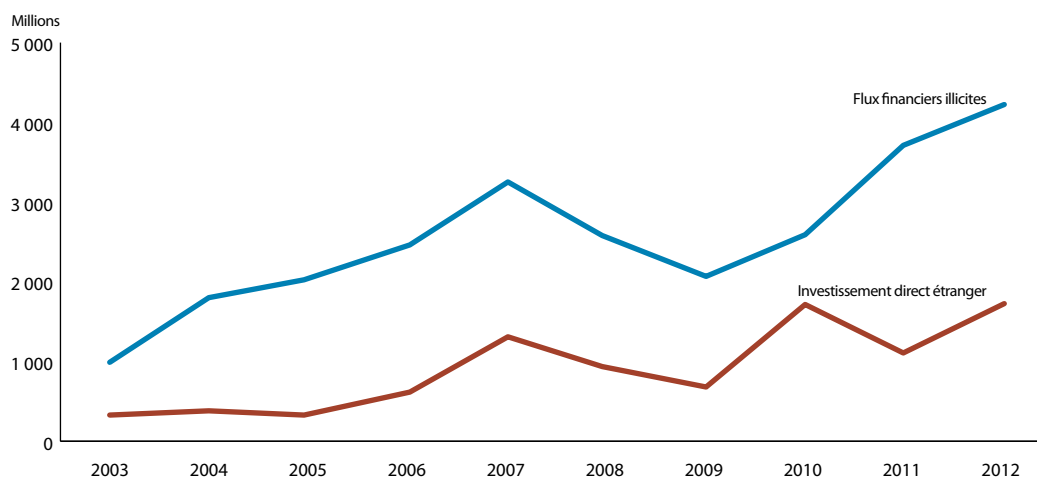
Source : Calculs basés sur les Indicateurs du Développement en Afrique.

Par conséquent, un certain nombre d'initiatives ont été adoptées. Premièrement, les services de recettes ont été modernisés (comme au Ghana et au Togo) grâce à l'intégration des différentes agences de recettes en une institution cohérente, et en reconcevant et en améliorant les processus et procédures internes des services fiscaux. Nombre de pays africains ont amélioré l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la collecte de l'impôt. Deuxièmement, les systèmes fiscaux tels que la TVA (Ghana) et la retenue à la source (Zimbabwe), qui sont faciles à administrer, ont remplacé les systèmes fiscaux encombrants et inefficaces. Troisièmement, d'importants efforts ont été consentis pour l'imposition de l'industrie minière. Par exemple, l'agence zambienne des impôts a mis en œuvre le projet de suivi de la chaîne de valeurs dans l'industrie minière en vue de l'amélioration de la transparence et de

l'optimisation de la collecte des revenus. Toutefois, dans nombre de pays, y compris la Zambie, les efforts de récupération d'importantes taxes du secteur se sont avérés infructueux, en raison du pouvoir politique que détient le secteur minier.

Le Zimbabwe a introduit des taxes ciblées innovantes telles que l'impôt SIDA et l'impôt d'électrification rurale. Il a initié l'impôt SIDA en 2000 pour financer les interventions de VIH/SIDA et compléter les financements extérieurs, ainsi que pour financer les activités du Conseil National du SIDA. Cet impôt est perçu sur les individus, les sociétés et les fiducies à hauteur de trois pour cent de l'impôt sur le revenu cotisé et a permis aux recettes fiscales de passer de 5,7 millions de dollars US en 2009 à 33,5 millions de dollars US en 2013. La répartition des fonds¹⁵ provenant de l'impôt SIDA à différents domaines du programme se fait par un comité indépendant

Figure 4.1 Trend des flux financiers illicites et des investissements directs étrangers (en millions de dollars US constants 2010), 2003-2012



Source : Estimation à partir des données du Global Financial Integrity (IFFs) et banque mondiale (FDI).

Encadré 4.5 Illicit financial flows and the government's response in Ethiopia

Enactment of customs proclamation number 622/2009 and subsequent institutional improvements of the Ethiopian Revenue and Customs Authority have contributed to growth of revenue from international transactions. According to a senior official at the Authority, the major institutional changes are directed to increasing efficiency and reducing corrupt and fraudulent acts. The enormous networks of corrupt practices established among many importers and similar clients, customs officials, and transit agents have been reduced, and new customs officials, most of them women, have made it harder to reestablish them.

Yet trade misinvoicing is still a major source of IFFs. Although the law makes import underinvoicing illegal, it has become almost a norm.

The Authority uses a customs valuation that lists the minimum international prices of goods and services using the imports revalued for tax and tariff determination. However, importers or their transit agents have access to this customs valuation, and they use it to adjust import prices accordingly. It is likely that the actual import prices are much higher than the ones in the customs duties and that IFFs of this form are huge.

As a further countermeasure, the Authority has identified trade partner countries that recorded the accuracy of imported items and documentation. For example, imports from most European Union countries are considered genuine, whereas imports from countries that often show nongenuine pricing are subject to close scrutiny by customs officials. Regardless of these efforts, illicit flows in the import sector are still unacceptably high.

Source : Etude de cas, Ethiopie.

nommé par le Ministre en charge de la santé et du bien-être de l'enfance. Ce programme a fait baisser le taux de prévalence du VIH chez les adultes du Zimbabwe de 27,2 pour cent en 1998 à 15 pour cent en 2012, et ce malgré la diminution des financements des bailleurs de fonds (étude de cas du Zimbabwe).

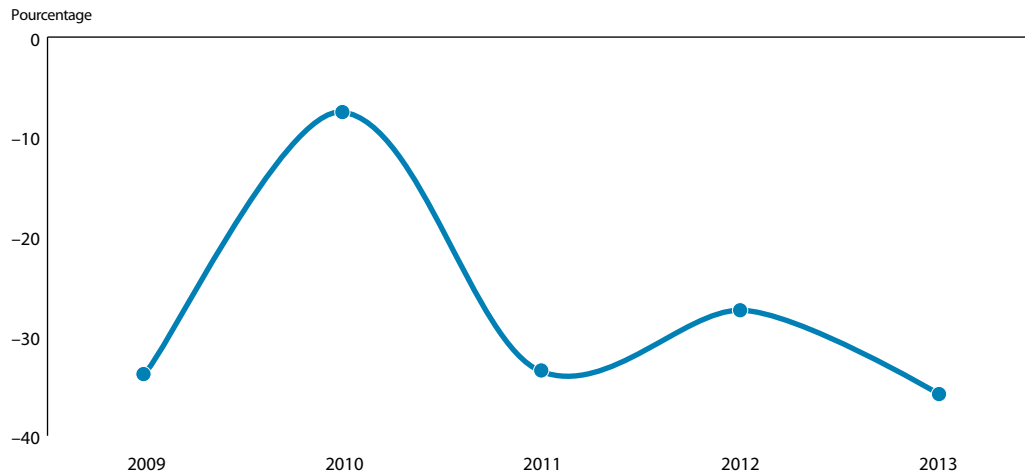
De même, le programme d'électrification rurale (un prélèvement de trois pour cent sur les consommateurs d'électricité) a amélioré l'accès à l'électricité dans les zones rurales. En outre, grâce à l'adoption de compteurs prépayés, le taux de défaillance a été faible.

Ces mesures fiscales novatrices peuvent avoir été occasionnées par la crise que connaît le Zimbabwe ; néanmoins, leurs leçons (et les bénéfices) sont considérables et transférables à d'autres pays africains.

Historiquement, les pays africains ont eu un vaste secteur informel. Celui de la Zambie par exemple était estimé à 33 pour cent du PIB en 2010 (Bureau central des statistiques 2014). En 2004, la Zambie a introduit l'impôt forfaitaire sur les taxis et les minibus et l'impôt sur le chiffre d'affaires sur les petites entreprises. En 2005 et 2007, un impôt de base sur les commerçants et une imposition anticipée sur le revenu des commerçants transfrontaliers ont été introduits. Le dépôt direct des frais en Zambie a aidé le gouvernement à mobiliser des ressources (encadré 4.4)¹⁶.

De la même manière, le Zimbabwe a introduit l'impôt forfaitaire en 2005. Cet impôt visait les propriétaires d'entreprises de transport, les salons de coiffure, les commerçants informels, les commerçants transfrontaliers,

Figure 4.2 L'épargne au Zimbabwe

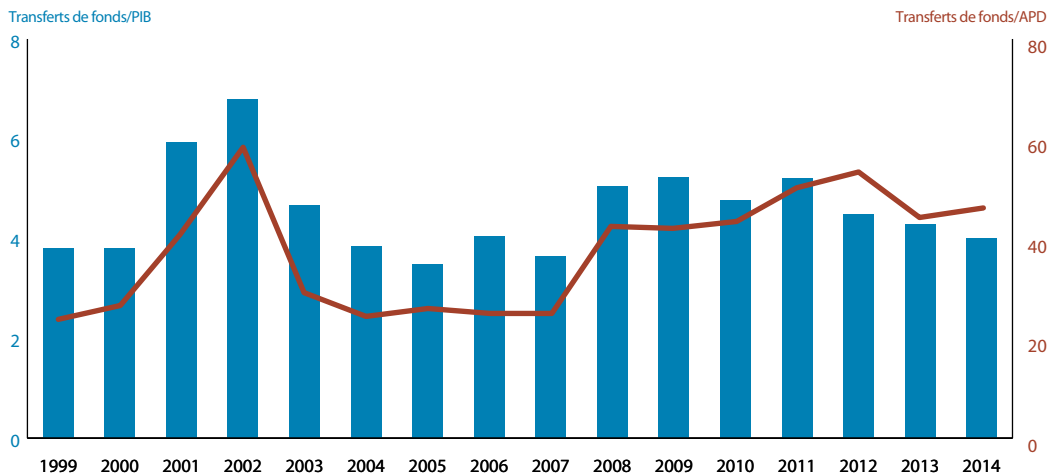


Source : Calculs à partir des données de ZIMSTAT.

les restaurants, les magasins de boissons alcoolisées, l'artisanat et les embarcations commerciales. Ceux-ci sont tenus de payer un impôt trimestriel (tableau 4.1).

On ne soulignera jamais assez l'importance du modèle de l'impôt forfaitaire. L'informel est si omniprésent dans la plupart des pays africains qu'un système fiscal qui

Figure 4.3 Les envois de fonds des travailleurs en Ouganda, 1999-2014



Source : Banque d'Ouganda.

Note : PIB = Produit intérieur brut; APD = Aide publique au développement.

suppose la domination de plates-formes de paie structurées serait inapproprié. Un système d'imposition national pratique et adapté doit assumer deux choses : une présence de plates-formes de paie structurées dans le secteur formel constitué par le gouvernement et les entreprises enregistrées, ainsi qu'une présence significative d'une plateforme du type « médiateur » de perception des impôts dans un secteur informel constitué d'ensembles disparates d'individus indépendants et d'associations sans aucune grille salariale.

Rétention des ressources d'origine nationale

L'Afrique perd des quantités croissantes de fonds en raison de la fuite des capitaux. Selon certaines estimations, cette perte se chiffre à 50 milliards de dollars US par an (figure 2.7). Les FFI sont facilités par la manipulation des prix de transfert, par des factures falsifiées et l'incivisme fiscal, en particulier par les sociétés minières. Ceci pourrait expliquer en partie pourquoi les pays riches en ressources comme la RDC, le Nigeria et la Tanzanie abritent près de la moitié du total des pauvres du continent, et pourquoi ils ont fait piètre figure en matière de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les FFI privent le continent de ses ressources en réduisant à la fois les recettes fiscales et la disponibilité des fonds susceptibles d'être investis, et cela est particulièrement problématique pour une région qui a connu un fossé entre l'investissement et l'épargne pendant de nombreuses années (tableau 4.2). Il a été estimé qu'en freinant les FFI, l'Afrique récolterait jusqu'à 520 milliards de dollars US par an en recettes fiscales et plus de 168 milliards de dollars US par an en redevances minières.

En 2011, l'épargne intérieure brute en Afrique représentait seulement 16,1 pour cent du PIB, alors que les besoins d'investissement

Tableau 4.3 Inclusion et exclusion financières au Kenya (%)

	2006	2009	2013
Formel	27,4	41,3	66,7
Informel	33,3	27,2	7,8
Exclu	39,3	31,4	25,4

Source : FSD Kenya 2013.

s'élevaient à 22,1 pour cent du PIB (base de données des Indicateurs du Développement en Afrique). Par ailleurs, seuls trois pays africains riches en ressources minières ont réalisé une moyenne supérieure à 25 % du PIB en impôt, notamment le Botswana, le Congo et l'Afrique du Sud. L'exemple de la Zambie illustre fort bien ce point. Les impôts miniers s'élevaient à seulement 3,7 pour cent du PIB en 2011. À l'opposé, comme le montre la figure 4.1, les FFI en Zambie ont augmenté plus rapidement que les IDE. Ceci est dû en grande partie à l'assouplissement des contrôles de capitaux avant que l'on ne commence à renforcer les capacités d'application des mesures de surveillance. En outre, même si une pléthore d'institutions sont chargées de lutter contre les FFI – la Commission anti-corruption, la Commission de lutte contre les drogues et le Centre de renseignements financiers – aucun d'eux n'a précisément pour mandat de combattre les FFI, en particulier dans le secteur minier. Et, comme dans d'autres pays africains, aucune loi ne punit spécifiquement les FFI, et il n'y a pas non plus eu des poursuites en vertu des lois connexes.

L'encadré 4.5 souligne les efforts déployés par les autorités fiscales en Éthiopie. 'L'Ethiopian Revenue and Customs Authority' est en train de mettre au point des systèmes pour limiter la sous-facturation tout en encourageant la mobilisation des ressources. À travers une déclaration publique, cette agence a

essayé de changer la façon dont elle entend assurer l'efficacité, le contrôle des FFI et l'administration du commerce extérieur.

Tirer avantage de la mobilisation des ressources financières

L'effort en vue de la mobilisation de l'épargne et d'autres ressources financières à travers l'Afrique est déployé de différentes façons. Des pays tels que le Kenya, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont mis l'accent sur le développement de leurs banques et marchés boursiers avec des degrés de succès variables. En Afrique du Sud par exemple, le développement financier ne semble pas avoir conduit à de meilleurs résultats de croissance. Ojah et Mokoaleli-Mokoteli (2010) attribuent cette situation à l'échec de l'Afrique du Sud à adapter ses programmes d'inclusion financière (intermédiation financière productive) d'une manière qui reconnaisse deux économies et propose de manière efficace des services financiers.

Parmi les pays africains à faible revenu, l'Éthiopie semble avoir été un innovateur majeur. Les succursales des banques commerciales ont augmenté, passant de 681 à la fin 2010 à 1286 à la fin 2012. De la même façon, la 'Commercial Bank of Ethiopia' qui est une structure étatique a augmenté son réseau de succursales de 167 pour cent sur la même période. Le gouvernement éthiopien a également mis en place des programmes de retraite pour les employés du gouvernement, des organisations non gouvernementales et des entreprises privées. Un programme d'épargne-logement en Éthiopie, qui encourage les salariés à revenu faible ou intermédiaire à économiser jusqu'à 40 pour cent a été lancé, et des institutions de micro-finance de dépôt ont été créées. Pris ensemble, ces programmes ont stimulé le taux d'épargne qui est alors passé de 5,2 pour cent du PIB en 2009-2010 à 17,7

pour cent en 2012-2013. Ces économies ont été complétées par des obligations de la diaspora émises par l'Éthiopie, qui ont été initiées pour financer de grands projets tels que le projet 'Grand Renaissance Dam'.

En revanche, les dépôts se sont effondrés au Zimbabwe (figure 4.2). L'étude de cas du Zimbabwe soutient que cela est le résultat de l'héritage de l'hyperinflation et de la perte de confiance dans le système financier, ce qui a conduit à une faible capacité d'épargne en raison de faibles revenus disponibles.

Les envois de fonds des travailleurs migrants peuvent être une source importante de l'épargne en Afrique (Mohapatra et Ratha 2011). En Ouganda par exemple, ils sont le deuxième plus grand contributeur aux opérations de change en tant que part du PIB (figure 4.3). Cependant, canaliser ces ressources à des fins productives s'est avéré difficile parce que les envois de fonds proviennent principalement de canaux informels en raison des coûts élevés des voies officielles. L'innovation liée aux TIC peut apporter la concurrence sur le marché des transferts de fonds et aider à formaliser cette source potentiellement cruciale de ressources.

Au Kenya, l'adoption des services bancaires mobiles a ouvert la voie à des services de transactions bon marché et accessibles, y compris l'envoi et la réception de fonds. M-Pesa compte près de 16 millions d'utilisateurs, et transfère des dizaines de millions de shillings kenyans par jour. La population qui utilise les services bancaires a augmenté de 27,4 pour cent en 2006 à 66,7 pour cent en 2013 (tableau 4.3). L'argent par téléphone mobile peut très bien être l'outil qui formalise le secteur financier informel.¹⁷

Les fonds souverains représentent un autre outil potentiel qui permettrait de financer des projets de développement. Plus de 10 pays africains l'ont déjà. Ceux du Zimbabwe bénéficient d'un

capital de 500 000 dollars US et d'allocations de 25 pour cent des redevances provenant des exportations minières. Cependant, le succès de ce mécanisme peut dépendre de la manière de contenir l'influence politique des sociétés minières, et de la bonne gouvernance dans l'utilisation des fonds en termes de transparence et de responsabilité dans les comptes.

Messages clés et recommandations en matière de politiques

La mobilisation des ressources fiscales est le domaine des programmes les plus visibles et où les succès sont le mieux perçus : Le Maroc, l'Afrique du Sud, la Zambie, et le Zimbabwe en sont des exemples. Mais les efforts ont été disproportionnés en faveur du recouvrement des ressources budgétaires tandis que peu ou rien n'a été fait pour une meilleure gestion des dépenses fiscales. Un succès de grande envergure ne sera atteint que si la mobilisation des ressources et leurs dépenses sont considérées comme les deux faces d'une même pièce. Une grave lacune demeure : c'est de démontrer que les ressources financières sont utilisées de manière efficace pour les prestations de services.

Il semble qu'il n'y a eu aucune pensée accordée à l'effet de suffocation possible que peut causer l'effort de mobilisation des ressources fiscales, effort qui met l'accent presque exclusivement sur l'augmentation des taux d'imposition ou des revenus. L'inconvénient le plus flagrant est le manque apparent d'appréciation sur la façon dont le système fiscal national peut convenir à la structure de production de l'économie.

Les efforts visant à retenir les ressources générées par le pays semblent être le pilier le moins développé du programme de MRI en Afrique. Aucun pays n'a enregistré de succès *direct* méritant d'être signalé, même

pas l'Afrique du Sud qui, parmi les pays africains, dispose de l'infrastructure institutionnelle la plus sophistiquée pour atténuer la fuite des capitaux par le biais des FFI. Les plus importantes de ces institutions sont des systèmes juridiques et fiscaux nationaux efficaces et des marchés financiers relativement efficaces. La plupart des pays africains manquent tout simplement de moyens de fournir les infrastructures les plus essentielles ou des ressources humaines pour faire face aux FFI. De la même manière, là où les systèmes fiscaux ont été repensés pour arrêter les fuites à la source, comme dans le cas de l'innovation de la taxe sur les ressources minières en Zambie, le manque de volonté politique a rendu les efforts totalement inefficaces.

La mobilisation des ressources financières est en cours en Afrique depuis que la Banque mondiale et d'autres agences de développement ont misé sur les résultats empiriques solides du lien entre la finance et la croissance économique, en particulier avec la conviction que la finance entraîne la croissance (King et Levine, 1993a et b). Ils ont ensuite transmis l'agenda de la libéralisation financière vers leurs États membres. Certaines réussites ont été enregistrées parmi les études de cas : L'Éthiopie, le Kenya et la Zambie.

La plupart – sinon tous les pays africains ne parviennent pas à apprécier le rôle crucial de la mobilisation des ressources financières. Un système financier bien développé et adapté à son contexte pourrait rassembler les fonds susceptibles d'être investis dans la macroéconomie et les orienter vers les projets de production et de développement les plus attractifs. Pourtant, mis à part les trois pays à succès mentionnés ci-dessus, les pays africains n'ont pas consenti d'efforts globaux ou appropriés pour une telle inclusion financière. Ce nouvel agenda appuiera les efforts de promotion de la mobilisation des ressources fiscales (y compris les mécanismes de suivi

des contribuables et des reçus de paiement), et stimulera la rétention des ressources qui, autrement, vont à l'étranger à la recherche de « paradis fiscaux » ou de retours sur investissement élevés.

Les problèmes sur lesquels buttent les efforts de la MRI sont davantage développés au chapitre suivant, avec l'objectif d'encourager les parties prenantes à modifier leurs stratégies.

5

Leçons et renforcement des capacités des acteurs engagés dans la mobilisation des ressources intérieures

Ce chapitre fait état des leçons apprises dans la mobilisation des ressources intérieures (MRI) et les flux financiers illicites (FFI) en Afrique. Il souligne aussi ce qui a marché ou pas, et examine les impératifs de renforcement des capacités à réaliser, avec une emphase sur la société civile, le gouvernement, le secteur privé, les partenaires au développement, en vue d'évaluer les domaines dans lesquels ils sont le mieux équipés pour s'approprier les bonnes pratiques.

Les performances remarquables de l'Afrique sur le terrain de la croissance pendant la décennie passée, malgré les défis perpétuels de développement et de sécurité dans beaucoup de pays, ont conduit à des résultats positifs – le taux de pauvreté a baissé (bien que modérément), les qualités du capital humain ont augmenté, et la mortalité infantile a reculé. Cette poussée de croissance a été facilitée par un environnement externe favorable. En plus, les institutions économiques, politiques et de gouvernance se sont améliorées. Cependant, dans le sillage de la crise financière mondiale, l'environnement externe est devenu défavorable. Il n'est donc guère étonnant que le discours sur ce qui financera un ambitieux agenda post-2015 dans les pays en développement ait dévié des sources externes vers les sources internes.

Face à ces réalités externes, il n'est pas certain que les gains dans l'environnement politique et institutionnel de l'Afrique puissent soutenir

une plus grande croissance économique ou une transformation institutionnelle. Les fruits d'une croissance entraînée par les ressources naturelles ne semblent pas descendre jusqu'aux pauvres. Ceci se voit dans le fait que près de la moitié de tous les pauvres du continent se trouve en République démocratique du Congo, au Nigéria, et en Tanzanie qui sont pourtant des pays dotés d'énormes ressources naturelles mais ayant des performances consternantes dans l'atteinte des OMD. L'Afrique a donc besoin de déclencher un changement structurel dynamique en étant innovante et proactive, en prenant des risques, et en étant constante dans les bonnes politiques. Cette approche est ce que Mthanti et Ojah (2015) appellent « l'orientation entrepreneuriale globale ».

Ces capacités pourraient être particulièrement importantes pour l'Afrique d'autant plus que les limites des sentiers battus de la transformation structurelle – la « transition du champ à l'usine » – pourraient ne plus être opérantes pour les pays de développement. Rodrik (2014 : 11-12) note :

La première vague des pays industrialisés tels que la Grande Bretagne et l'Allemagne ont mis plus de 30 pour cent de leur main-d'œuvre dans l'industrie avant de commencer à se désindustrialiser. Parmi les exportateurs asiatiques, ceux qui ont connu le plus de succès tels que la Corée ont

atteint un sommet qui restait bien en dessous de 30 pour cent. De nos jours, les pays comme l'Inde, de même que beaucoup de pays latino-américains, se désindustrialisent alors que leur main d'œuvre dans le secteur industriel n'a jamais dépassé quinze pour cent. Même le Vietnam, qui est l'un des pays ayant connu récemment le plus de succès sur le terrain de l'industrialisation, montre des signes qu'il ne dépassera pas quatorze pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur industriel. Cependant, le Vietnam est encore un pays pauvre et, dans une période antérieure, aurait encore eu beaucoup d'autres années d'industrialisation accrue. Cette pratique commune de désindustrialisation prématurée est peut-être due à une combinaison des changements dans la demande mondiale, à la compétition mondiale et aux changements technologiques. Quelles que soient les raisons, l'Afrique se trouve dans un environnement où elle doit affronter de forts vents frontaux.

Le chemin du développement de l'Afrique pourrait bien être « du champ au laboratoire ». La mobilisation des ressources pour acquérir des capacités en recherche et développement, le transfert de technologie, l'éducation et la formation ainsi que les méthodes de gestion pourraient être déterminante pour la croissance. Pour deux raisons, ceci ne devrait pas décourager les Africains. D'abord, l'Afrique a le capital naturel à investir dans ce changement structurel et dans la transition y relative. Si les FFI en provenance d'Afrique avaient été neutralisés, l'Afrique serait en fait un créancier net pour le reste du monde : dans les quatre décennies allant jusqu'en 2010, l'Afrique a perdu 1 300 milliards de dollars à cause des FFI, ce qui dépasse de loin son passif pour la même période (Ndikumana 2015b). Ensuite, de façon rudimentaire, ce processus est

peut-être déjà en cours – comme on le voit dans le M-Pesa au Kenya.

Conçue et conduite dans une plus grande perspective, la MRI peut permettre la transformation structurelle, la croissance et le développement que recherche l'Afrique. Les stratégies de MRI dans les pays ayant fait l'objet d'études de cas, cependant, se concentraient sur la collecte des impôts, l'assiette fiscale, l'épargne et les FFI, et n'ont pas pu mettre l'accent sur les plus grandes stratégies de MRI : systèmes nationaux d'innovation, apprentissage par imitation ou une mise à contribution spéciale du capital humain – le type d'effort holistique national qui a propulsé des pays comme la Corée, la Chine, la Malaisie et l'Inde¹⁸.

La mise en place de cette orientation entrepreneuriale exigera une MRI plus étendue qui va au-delà de l'acquisition des ressources fiscales et de l'épargne. La MRI – qui se définit globalement comme la production des ressources à partir de toutes les sources intérieures, y compris la mobilisation du capital humain et des capacités d'innovation, et la diffusion de ces capacités à travers des investissements socialement productifs et audacieux – pourrait être plus appropriée.

Leçons pour le futur

Cette section se penche sur ce que les pays ont manqué de faire ou essayé de réaliser de façon inappropriée, et qui peut servir de leçon pour l'avenir.

Gestion des ressources fiscales

Le pilier de la mobilisation des ressources fiscales dans le cadre de la MRI est le programme le plus visible que les pays africains aient mis en œuvre et où des succès notables

ont été enregistrés (chapitre 4). Les leçons importantes sont résumées ci-dessous.

- Au niveau élémentaire et malgré une abondante littérature, il y a, chose surprenante, un défaut de perception du rôle des impôts et du système fiscal national. Ceci pourrait être attribué au fait que le continent dépend dans une très large mesure des revenus tirés des ressources naturelles et de l'aide extérieure, et au refus ou à l'incapacité à s'adapter ou s'approprier le système fiscal de l'époque coloniale.
- Ce refus ou cette incapacité pourrait aussi avoir entraîné des systèmes fiscaux nationaux inappropriés qui, faute d'une orientation de recouvrement des impôts où intervient un « médiateur »¹⁹, ramènera toujours des revenus fiscaux insuffisants. Bien que les autorités en Zambie et au Zimbabwe aient compris la nécessité de collecter les impôts du vaste secteur informel (chapitre 4), peu d'autres pays comprennent la nécessité de concevoir des systèmes fiscaux holistiques adaptés aux caractéristiques de leur structure de production.
- Le programme de la MRI pourrait donc perdre son intérêt à moins que les pays africains adoptent des systèmes fiscaux qui correspondent à leur structure de production. Au lieu d'accroître les ressources fiscales en surtaxant toutes les personnes ayant un revenu imposable, ils pourraient essentiellement orienter le fardeau fiscal vers ceux du secteur informel – que l'on peut présenter comme étant les moins capables de le supporter. Un système fiscal dans lequel intervient un médiateur ramènerait toutes les unités économiques imposables sous le parapluie fiscal national et étalerait la charge fiscale sur une base large tout en augmentant l'assiette des revenus.
- L'idée précédente soulève de manière forte la nécessité d'élargir l'assiette fiscale potentielle d'un pays et pas seulement d'augmenter l'assiette des revenus à partir d'une assiette fiscale relativement stagnante. Ceci peut se faire en accédant aux parties initialement non atteintes de cette base. La définition de la cible fiscale doit protéger la « poule aux œufs d'or ». Par exemple, les unités de production dans des secteurs concurrentiels de l'économie peuvent être taxées de façon préférentielle ; et l'imposition de la masse populaire peut être faite sur la consommation et moins sur le revenu. Cependant, cette importante définition des points et des cibles de taxation semble étrangère à la gestion des ressources fiscales de la majorité, sinon de tous les pays étudiés.
- Peu de pays africains comprennent le fait que le système fiscal tire sa légitimité d'une relation claire entre le paiement de l'impôt et la fourniture d'infrastructures économiques ou sociales profitables. Hormis l'impôt SIDA et la taxe d'électrification rurale au Zimbabwe, et les routes à péage en Afrique du Sud, la plupart des pays semblent avoir fait peu d'efforts pour montrer à leurs citoyens comment l'argent de leurs impôts est dépensé. Ce manque de transparence que la prévalence de la corruption officielle empire et une impression générale d'inefficacité gouvernementale, donnent aux efforts du gouvernement pour collecter les taxes les allures d'un exercice de coercition étatique.
- L'immense inadéquation entre la taxation et la politique fiscale générale (ainsi que la politique monétaire qui l'accompagne) dans les pays africains se manifeste essentiellement dans l'apparent manque d'harmonisation entre les plans de dépense du gouvernement et le recouvrement des impôts, ce qui aboutit souvent à une mise

en œuvre inadéquate des budgets annuels et à des subventions mal conçues et peu rentables. Le Nigéria est le meilleur exemple de ce scénario. Cette apparente inadéquation rend inefficaces la plupart des efforts orientés vers le pilier de la mobilisation fiscale.

- Une autre leçon qui semble n'avoir pas été apprise par beaucoup de pays africains et qui est brillamment illustrée par le 'South African Revenue Service' (SARS) est la nécessité d'offrir aux contribuables des informations accessibles et des facilités de paiement. Le SARS l'a fait de manière significative en améliorant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il met les citoyens en confiance par rapport à l'idée qu'ils se sont appropriés le processus de paiement des impôts et comprennent que ces impôts sont destinés à les servir. Ils peuvent donc poser des questions sur ce qui n'est pas clair dans le processus, mais aussi formuler des attentes liées aux résultats de ce processus.

Réduction de la fuite des capitaux

Des trois piliers du programme de la MRI, les efforts pour conserver les ressources mobilisées au plan intérieur sont les moins développés (ou les moins couronnés de succès). Aucun des pays étudiés n'a enregistré de succès digne d'être mentionné, même pas l'Afrique du Sud qui possède l'infrastructure institutionnelle la plus sophistiquée dans ce domaine. Voici les découvertes et les leçons sur lesquelles les pays africains doivent se baser pour une bonne rétention des revenus provenant des ressources naturelles.

- Les décideurs ne semblent pas conscients de ce que les matières premières africaines (surtout les ressources naturelles) sont épuisables. Ils n'ont aucune stratégie pour

les exploiter et en gérer les retombées. Les leaders font par exemple, peu de lien entre la mise en place d'un fonds souverain de richesse et la prise en compte du caractère épuisable de leur dotation en ressources naturelles, contrairement à certains pays du Moyen Orient, de l'Asie de l'Est et de la Scandinavie. Ces fonds pourraient permettre de diversifier et d'étendre l'économie et l'assiette fiscale, par exemple en affectant des fonds aux investissements spécifiques et aux projets de développement.

- À un niveau plus fondamental de contrôle de la fuite des capitaux – habituelle dans les secteurs des ressources minières en Afrique – des enregistrements de volumes des ressources doivent être systématiquement faits. Ceci peut encourager les gouvernements responsables à planifier l'utilisation immédiate et à long terme de ces ressources, et à contrôler les engagements des entreprises internationales dans les secteurs miniers nationaux. Ces efforts pourraient convaincre les citoyens de la responsabilité et du contrôle du gouvernement sur les richesses minières partagées. Aussi l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives peut être utile aux pays africains qui n'en sont pas encore signataires.
- Pendant longtemps, beaucoup de pays africains n'ont offert aucun élément d'appréciation de la manière dont les mesures incitatives aux investissements directs étrangers (IDE) peuvent être utilisées pour permettre des retombées positives (Asiedu 2006). Les fuites liées aux prix de transfert doivent être anticipées. De plus, les périodes d'interdiction de tout rapatriement de bénéfices et les exigences de satisfaction du contexte local dans la production des entreprises issus des IDE doivent être formulées pour transférer les capacités et créer des emplois et des entreprises en

amont ou en aval. Ces mesures créeraient et retiendraient des taxes qui, autrement, échapperaient au pays.

- Une autre forme de fuite des capitaux qui est rarement mentionnée, mais qui est associée aux gouvernements corrompus ou à des services de douane et des ministères de commerce inefficaces, est le manque de sérieux avec lequel les tâches liées à l'importation sont réalisées. Ce manque de sérieux dans cet important effort pour ramener des ressources équivaut à transférer d'importantes ressources fiscales nationales à l'étranger. Le rôle du mécanisme de taxation qui consiste à n'autoriser que des importations nécessaires et à soutenir la création d'entreprises locales est essentiellement délaissé.
- La plupart des pays africains manquent de moyens pour offrir les infrastructures les plus élémentaires ou des ressources humaines hautement qualifiées en vue du contrôle de la fuite des capitaux. Et là où le système fiscal a été repensé pour arrêter les fuites à la source, comme dans la taxe sur les ressources minières en Zambie, le manque de volonté politique a rendu cet effort totalement inefficace. Ce manque de volonté politique semble répandu en Afrique.
- Étant donné que le type de fuite de capitaux commun en Afrique est différent de celui qui est observé dans d'autres parties du monde, il est peu probable que des organisations mondiales de contrôle soient formées de si tôt. Il incombe donc aux pays africains de créer des cadres de collaboration transfrontalière pour assurer le contrôle des FFI et renforcer le partage des informations, mettre en pratique les leçons apprises sur les politiques efficaces de contrôle de l'évasion fiscale et des prix de transfert, et mettre en place une approche commune pour traiter avec les firmes

internationales en vue de les décourager à exploiter les pays à travers des négociations inéquitables. Mais pour que ce type d'effort transfrontalier et régional marche, il doit être appliqué avec fermeté.

- Souvent perçus comme ne faisant pas partie des efforts d'anticipation de la fuite des ressources intérieures, les marchés financiers sont extrêmement utiles dans le contrôle des FFI. Lorsqu'ils fonctionnent bien, ils servent au moins comme lieu de dépôt de cette partie des ressources financières qui va à l'étranger à la recherche de paradis fiscaux. Étant donné que pendant les dix ou vingt dernières années, les marchés boursiers nationaux en Afrique ont offert certains des profits les plus élevés par rapport aux risques encourus, aucune sortie de capitaux du continent ne peut vraiment être classée comme fuite dans ces termes-là. Si on devait le faire, elles pourraient se justifier par la faiblesse institutionnelle générale des marchés financiers nationaux africains. L'essentiel de la fuite des ressources est en effet constitué des FFI.

Mobilisation des ressources financières

Point n'est besoin de répéter l'importance de la mobilisation des ressources financières pour une MRI réussie : non seulement celle-ci libère les ressources intérieures les plus mobiles, mais si elle est bien mise en œuvre, elle alloue aussi les ressources de manière à permettre un changement et un développement structurels durables. Hélas, rares sont les pays africains qui le comprennent.

Ci-dessous les leçons, essentiellement des omissions, que les pays africains doivent prendre en compte dans leurs impératifs de renforcement des capacités pour mettre en place une stratégie holistique et large de MRI.

- Pour la mobilisation des ressources financières, il est vital d'épargner (les efforts de MRI en cours en Afrique pèchent sur ce point). Le personnel des agences de développement et les gouvernements africains répètent souvent qu'ils ont besoin d'épargne pour investir et grandir, mais les économies ne sont pas assez développées pour offrir des revenus substantiels qui pourraient permettre l'épargne. Évidemment, la région africaine enregistre de très faibles épargnes parmi les régions en développement (cf. figure 2.3 et tableau 4.2). Malheureusement, la mobilisation de l'épargne semble avoir été transformée en l'énigme de la poule ou de l'œuf, ce qui ne devrait pas être le cas. L'idée que l'épargne est le pilier le plus important de la MRI est soutenable, et dans tout le continent africain, une épargne significative est encore à réaliser.
- L'inclusion financière est l'approche la plus sérieuse pour mobiliser l'épargne dispersée dans les poches des populations clairsemées des zones rurales et des banlieues en Afrique. Malheureusement, l'inclusion financière n'est pas considérée comme partie intégrante de la MRI comme elle devrait l'être. L'inclusion financière et la MRI appartiennent toutes les deux au continuum d'un agenda de développement plus grand.
- Le Kenya montre l'exemple dans la manière dont l'inclusion financière peut être favorisée, en améliorant les TIC dans un paysage financier typiquement africain qui ne permet pas une activité bancaire rentable à cause de la faible densité de la population et de la faiblesse des institutions. Mais peu de pays imitent cet exemple (Allen, Carletti, et al. 2012). La mobilisation des ressources financières ne réussira pas en Afrique sans une adoption réelle de l'inclusion financière. Et cela ne se matérialisera que si les pay-sages spéciaux de l'Afrique sont pris en considération par de nouveaux produits financiers et des marchés suffisamment bien adaptés à leur contexte et abordables pour atteindre les membres initialement exclus des circuits financiers. Les institutions de micro-finance sont aussi une partie importante du grand agenda de l'inclusion financière, qui doit être davantage explorée en vue de favoriser la MRI.
- L'intégration des marchés financiers dans les sous-régions de l'Afrique semble être un élément négligé de la mobilisation financière. Bien mise en œuvre, elle augmenterait la taille et l'ampleur des marchés financiers africains jusqu'ici caractérisés par leur fragmentation et leur petite taille, faciliterait la circulation des capitaux à travers le continent, et réduirait les coûts des capitaux.
- Uniquement dans deux des pays étudiés, le pilier de la mobilisation financière de la MRI a révélé que le gouvernement était conscient de la manière dont les mesures d'encouragement peuvent déclencher le sens de l'initiative des institutions et marchés financiers et guider ces derniers pour qu'ils soient efficaces dans la mobilisation des ressources financières. Les politiques devraient se concentrer sur l'utilisation des mesures incitatives plutôt que sur des mandats directs pour éviter l'inefficacité pouvant résulter d'une confusion entre un outil de politique productif et la politique politicienne.
- La bonne idée de la Banque africaine de développement de pousser les pays africains à mettre en place des marchés obligataires publics en monnaie locale attend encore d'être adoptée à une grande échelle. Ces marchés peuvent aider les pays à financer les déficits fiscaux tout

en maintenant sous contrôle le lourd endettement extérieur ; à atténuer les chocs financiers externes, à offrir des canaux supplémentaires pour les fonds de la diaspora, à aider au développement des institutions d'épargne contractuelle telles que les fonds de pension et les compagnies d'assurance, et à réduire les coûts des capitaux.

- Aussi fondamental que puisse être le bon environnement institutionnel à l'efficacité des opérations des marchés financiers (surtout des capitaux), presque aucun pays ne dispose d'un environnement légal ou de lois et d'institutions de supervision appropriés pour permettre l'existence de marchés financiers efficaces et efficaces. Ce type d'environnement est, contrairement à ce que beaucoup pensent, peut-être plus vital pour des pays qui sont en cours de création de produits et de marchés financiers que pour ceux qui en disposent déjà.

Le renforcement des capacités nécessaires pour les acteurs de la mobilisation des ressources intérieures

Cette section établit un lien entre les impératifs de renforcement des capacités précédents et les acteurs de leur mise en œuvre.

La société civile

Le rôle de la société civile dans la plupart des questions d'édification des nations est principalement le plaidoyer pour le bien commun. À propos de la gestion des ressources budgétaires, les déficits de capacités suivants ont été soulignés dans les sections précédentes : le manque de capacités des gouvernements à légitimer le processus

d'imposition en fournissant aux citoyens toutes les informations sur le processus de l'impôt, la facilité de poser des questions et de recevoir des réponses, la facilité d'effectuer le paiement de l'impôt, et la facilité pour les contribuables de percevoir le lien entre le recouvrement de l'impôt et les avantages qu'ils en tirent. L'appareil de communication nécessaire dont les gouvernements ont besoin pour effectuer ce service vital peut être rapidement mis en place et rendu opérationnel au cas où la société civile pouvait interpeller le gouvernement sur son action.

Pour atténuer la fuite des ressources, la société civile peut aider à corriger les défaillances en capacités dans quatre domaines : inventorier les ressources (en particulier les ressources minières) que possède le pays et en diffuser les statistiques librement au public ; assurer la transparence des mesures incitatives sur les IDE, comment (ou quels) acteurs nationaux vont en bénéficier, et comment la chaîne de valeurs de production de richesses des ressources naturelles sera exploitée de manière que les citoyens puissent en bénéficier ; informer sur le sérieux avec lequel les services douaniers de l'État collectent les droits d'importation dûment fixés de manière officielle par des lois ou encouragent ou protègent les entreprises concurrentes aux affaires locales ; et encourager la volonté politique pour la taxation de l'exploitation des ressources naturelles d'une manière qui met un terme à l'énorme fuite des ressources nationales.

La société civile peut intervenir en faisant un plaidoyer en faveur du recrutement du personnel pour ces fonctions qui consistent à mettre en place, enregistrer, conserver et diffuser les statistiques, ainsi que faire appliquer les règlements. Elle peut également fonctionner comme des organes de contrôle fantômes, en sollicitant l'appui de l'énorme pool des partenaires de la société civile mondiale tel que Transparency International.

Le gouvernement

Sans aucun doute, les gouvernements devraient déployer leurs efforts dans le renforcement des capacités pour accroître la mise en place, sur une très grande base, d'une stratégie de MRI.

Améliorer la gestion des ressources fiscales

Ce pilier semble relever entièrement de la responsabilité des gouvernements. Sur la base des leçons apprises, quelques-uns des importants impératifs de capacités dans ce domaine sont présentés ci-dessous.

Il est nécessaire que les pays reconsidèrent le rôle fondamental de la fiscalité dans la construction de l'État et de l'art de gouverner et qu'ils conceptualisent à nouveau leurs systèmes fiscaux de manière à y incorporer les spécificités nationales dans un cadre fiscal holistique. Les gouvernements doivent faire la différence entre étendre la portée de l'impôt pour toucher des groupes économiques variés afin d'augmenter les recettes fiscales et élargir la base du revenu imposable pour un accroissement durable des recettes fiscales. Cette distinction permet de déterminer de manière stratégique les points d'imposition et de pouvoir distribuer progressivement la charge fiscale.

Légitimer le processus de recouvrement de l'impôt en présentant clairement des comptes là-dessus et en étant transparent dans l'utilisation productive des recettes fiscales, est aussi important que soutenir l'obligation dans laquelle se trouvent les citoyens de payer les impôts. Le pilier de la gestion des ressources fiscales de la MRI devrait considérer le processus de recouvrement des recettes fiscales et celui des dépenses de ces recettes comme les deux faces d'une même pièce, afin d'élaborer des budgets annuels réalistes à faible déficit qui seront exécutés de manière raisonnable.

Le pouvoir législatif doit comprendre clairement le rôle de l'impôt dans la gouvernance et prendre des lois permettant aux autorités fiscales compétentes de concevoir des systèmes fiscaux nationaux bien adaptés. Avec la collaboration des autorités fiscales, il doit concevoir (une répartition des impôts) équitable et (des points de recouvrement efficaces) faciles à mettre en œuvre. Ceci sera fait avec un appui en éducation et en formation dont on recherchera l'expertise au niveau local, régional et international, tout autant qu'auprès de praticiens en fiscalité, en statistiques démographiques, en macro-économie, en gouvernance et en art de gouverner, entre autres domaines.

Les autorités fiscales doivent se réorienter, comme l'a fait le 'South African Revenue Service' pour reconnaître que l'une de leur raison d'être est de servir le peuple. Avec l'acquisition et le déploiement des TIC, il leur sera relativement facile de s'acquitter de cette tâche.

Ralentir la fuite des ressources

Il sera impératif de faire preuve d'un leadership efficace illustré par une volonté politique clairement affirmée de faire appliquer des lois raisonnables et productives. Les responsables des douanes, des impôts, de la police, de la justice et des banques centrales (régulateurs et superviseurs) doivent être éduqués sur les enjeux de l'illégalité autour du commerce, du rapatriement des bénéficiaires, des prix de transfert et autres aspects sensibles.

Les gouvernements devraient veiller à ce que des études géologiques fiables sur les ressources minières soient entreprises et publiées périodiquement, et que les recettes concernant les portions exploitées de ces dotations minières soient compilées et diffusées. Les bureaux nationaux de statistiques doivent commencer à entrevoir une extension de leurs

responsabilités pour assurer le suivi de toutes ces dotations en ressources, leur taux d'épuisement, et l'utilisation de leurs recettes.

Les gouvernements centraux peuvent, en collaborant les uns avec les autres, prévenir la fuite des ressources intérieures dans le commerce international par le biais des communautés économiques régionales. En outre, ils peuvent former un réseau de surveillance régionale sur les tarifs et partager les renseignements pour freiner les FFI. Les gouvernements doivent également prendre l'habitude de chercher à identifier régulièrement les faiblesses qui entament leur efficacité dans la lutte pour endiguer les FFI et solliciter de l'aide auprès d'organisations de renforcement des capacités qui ont fait leur preuve au niveau régional ou continental comme l'ACBF, la BAD, le Forum africain d'administration fiscale et l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire.

Améliorer la mobilisation des ressources financières

Comme il ressort des problèmes de capacité soulignés plus haut, le rôle des gouvernements dans le renforcement de ce pilier devrait prendre la forme de mesures incitatives qui peuvent vanter un produit issu du secteur privé et l'innovation dans le marché. Par exemple, une imposition flexible et à des taux différents peut être utilisée pour motiver les entreprises de services financiers afin qu'ils orientent des crédits vers des secteurs attrayants de l'économie et vers les micro, petites et moyennes entreprises.

Pour que l'inclusion financière ait de bonnes chances de réussir en Afrique, les gouvernements doivent épargner de plus en plus et faire du soutien à la politique fiscale une haute priorité. Des lois peuvent être prises pour encourager les établissements d'épargne contractuelle, tels que les fonds de pension. Ces

lois peuvent être étendues à l'enracinement du marché organisé des valeurs mobilières en demandant à ces fonds de pension d'investir une part fixe de leurs avoirs dans les titres publics et les marchés de la dette.

Pour que les sociétés de services financiers soient efficaces pour l'intermédiation financière nécessaire à la MRI, (en particulier l'approvisionnement externe), il faut mettre en place une infrastructure institutionnelle à l'instar d'un environnement juridique.

Les gouvernements doivent adopter des lois permettant d'harmoniser la publication ainsi qu'une réglementation pour soutenir des marchés financiers « virtuellement plus grands » et plus efficaces et fournir conjointement des infrastructures physiques nécessaires (tels que les TIC) pour la liaison transfrontalière des marchés financiers (ACBF 2014). Ces interventions devraient aider à rassembler toutes sortes de ressources à travers l'Afrique, en même temps qu'elles devraient permettre la circulation des flux de ressources excédentaires vers les régions du continent en déficit, en maintenant le coût global des fonds à un niveau abordable.

Le secteur privé

L'engagement du secteur privé dans la lutte pour assurer les impératifs de capacités de la MRI s'articulera naturellement autour de la recherche d'opportunités de production rentables, de la mobilisation de l'épargne privée auprès des entreprises, et de la stimulation de l'activité économique privée. Les acteurs du secteur privé sont sensibles aux mesures incitatives du gouvernement. Le pilier de la MRI qui se prête le mieux à ces activités est la mobilisation des ressources financières. Par exemple, les institutions financières nouvelles et non traditionnelles qui vont concevoir des produits financiers pour les couches de la société

habituellement exclues (des marchés financiers) viendront des acteurs privés qui cherchent à s'insérer dans les nouveaux créneaux du marché rendus possibles par les mesures d'incitation gouvernementales visant l'inclusion financière et l'épargne intérieure (Ashiagbor 2015 ; Ojah 2014, et MasterCard 2014).

M-Pesa a montré comment tirer parti des TIC pour pouvoir, de manière rentable, octroyer des crédits dans des zones rurales à faible densité humaine ; la collaboration privée entre les banques, les télécommunications et les entreprises d'informatique apparaît comme une proposition gagnant-gagnant évidente (Allen, Carletti, et al. 2012, MasterCard 2014, et FINCA 2015). D'autres types similaires de renforcement des capacités productif par d'autres acteurs du secteur privé sont possibles. Par exemple, une autre opportunité évidente à portée de main pour les acteurs privés réside dans la conception de plateformes de communication et de paiement sécurisé, que les autorités fiscales nationales seraient probablement prêts à acheter.

La principale raison des difficultés à contrôler la fuite des ressources intérieures tient à la rareté des informations relatives aux niveaux où se produit cette fuite dans les industries extractives, dans les services de commerce et de douanes et dans les marchés financiers. Les acteurs privés peuvent exploiter la grande base de données qui se développe sans cesse pour produire des dossiers d'information de telle manière que les gouvernements, la société civile, les partenaires au développement, et d'autres parties prenantes les trouvent utiles et soient prêts à payer pour les acquérir.

La coopération

La gestion des ressources fiscales et l'atténuation de la fuite des ressources intérieures sont deux des piliers qui se conjuguent le mieux avec l'appui des partenaires au

développement pour aider les gouvernements à faire face au déficit de capacités en MRI.²⁰

Dans l'immédiat, il est nécessaire de comprendre le rôle de l'impôt dans la construction de l'État et dans l'art de gouverner, de s'imprégner de la conception des systèmes fiscaux nationaux et des liens entre l'impôt et le processus budgétaire. Ici, les partenaires au développement tels que le Forum africain d'administration fiscale, l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, et l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Programme des Nations Unies pour le développement seront d'un grand appui. Le Fonds monétaire international prodigue aux gouvernements des conseils sur leurs systèmes fiscaux, et récemment sur comment établir des partenariats, par exemple, avec d'autres organisations sur une nouvelle initiative – l'Outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales pour les évaluations nationales.

Pour ce qui est de neutraliser la fuite des ressources intérieures – ou tout au moins la ralentir – la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque mondiale disposent de programmes de détection des prix de transfert abusifs. Ces programmes ainsi que d'autres liés aux FFI sont conçus pour être partagés avec les États membres. Les pays africains doivent mettre à profit un tel appui en renforcement des capacités et s'appropriier les leçons apprises.

En fait, le déclin de l'aide publique au développement aux pays africains peut être plutôt considéré comme un outil qui décourage la dépendance et favorise « une aide constructive » pour le renforcement des capacités

endogènes. Les donateurs peuvent échanger des renseignements sur les mouvements de fonds, intensifier la poursuite des activités illégales sur les côtes nationales par les entreprises multinationales domiciliées dans leur pays, et fournir une assistance de formation en renforcement des capacités de la MRI là où ils ont un savoir-faire supérieur.

Principaux messages et recommandations en matière de politiques

Définie dans son sens le plus large, la MRI inclut la production des ressources à partir de toutes les sources intérieures, y compris la mobilisation du capital humain et des capacités d'innovation ainsi que la diffusion de ces capacités à travers des investissements socialement productifs. Sa raison d'être est de permettre aux pays africains de financer des projets de développement de manière efficace et durable.

Dans les impératifs de capacités, l'on a omis un point d'une importance extrême à savoir développer les ressources humaines

et institutionnelles pour conduire une MRI à la fois sur une grande base et holistique qui permettrait un changement structurel et le développement durable. Accroître ces ressources humaines nécessite de lourds investissements dans la formation et l'éducation, mais les États africains doivent le faire, en s'inspirant des pays tels que le Kenya qui a développé un secteur de services financier diversifié qui est devenu une source de ressources intérieures. Le Botswana a également été en mesure de financer ses projets de développement par des ressources intérieures grâce aux ressources institutionnelles et humaines qu'il a développées autour des revenus du diamant. L'on peut aussi s'inspirer de l'exemple des pays asiatiques tels que la Corée, la Chine, l'Inde et la Malaisie.

Les programmes de développement devraient fusionner en un continuum pour un développement plus intégré. Par exemple, dans aucun des pays étudiés, le programme d'inclusion financière n'est conçu comme une partie du pilier de la mobilisation des ressources financières. Pourtant, l'inclusion financière est au cœur de la mobilisation des ressources financières, mobilisation qui est le plus bénéfique pour l'Afrique.

6

Résumé et recommandations en matière de politiques

Le Rapport sur les Capacités en Afrique (RICA) 2015 ne pouvait pas mieux arriver à point nommé. La mobilisation des ressources financières intérieures – au-delà de l'aide et d'autres flux externes – sera essentielle pour pouvoir atteindre les objectifs ambitieux de l'Agenda de développement post-2015. L'Agenda 2063, lui aussi, reconnaît la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources intérieures (MRI), de créer des marchés de capitaux et les institutions financières au niveau continental, et d'inverser les flux financiers illicites (FFI) afin que l'Afrique devienne autonome et finance son propre développement. Les messages et recommandations clés, dont beaucoup sont directement applicables, à condition de bénéficier d'un engagement financier soutenu et de la volonté politique, sont résumés ci-dessous.

- Pour que l'Afrique continue de faire des progrès vers les objectifs mondiaux de développement, elle doit déployer plus d'efforts sur les résultats du renforcement des capacités, c'est-à-dire l'engagement qu'elle a pris de générer de grandes ressources financières.
- Malgré les progrès considérables réalisés en vue de mobiliser davantage de recettes fiscales, certains pays ne font pas assez d'effort dans la collecte des revenus dans ce domaine. Les systèmes de recouvrement de l'impôt en Afrique restent coûteux et inefficaces, avec trop de lacunes dans la législation. De nombreuses administrations fiscales sont corrompues, et ont besoin d'embaucher (et de conserver) des personnels mieux formés et mieux payés qui doivent être autorisés à travailler sans ingérence politique.
- Les gouvernements africains doivent investir dans des campagnes de sensibilisation et d'éducation afin que les citoyens soient mieux informés sur la façon dont les ressources sont utilisées dans les prestations de service. Il est nécessaire d'assurer la transparence dans les dépenses sur les programmes.
- Les pays africains ne disposent pas de capacités humaines, techniques, juridiques, financières et en matière de réglementation pour faire face aux FFI. Des efforts substantiels et la volonté politique sont nécessaires au niveau national. Un personnel mieux formé et doté de compétences spécialisées s'impose, ainsi qu'une plus étroite coordination entre les institutions locales.
- Il faut davantage d'investissements dans l'inclusion financière et l'innovation des produits.
- Les ressources humaines doivent être mobilisées pour la créativité, l'innovation et l'énergie nécessaires pour une MRI à grande échelle. Cela a des implications sur les systèmes de formation et d'éducation sur le continent. Les piliers de la MRI – inclusion financière, mobilisation financière et rétention des ressources intérieures – doivent être considérés comme partie intégrante d'un plus grand agenda pour mobiliser efficacement les ressources intérieures.

- Dans la MRI, les pays africains présentent une grande diversité d'expériences dans le développement de la MRI, mais ils sont très peu expérimentés dans la lutte contre les FFI où aucun cas de succès n'a été relevé.

Notes

1. Le *RICA* et les indicateurs qu'il propose offrent des intrants nécessaires pour éclairer les choix en matière d'appui au renforcement des capacités. Le Chapitre 1 et la note technique fournissent davantage d'informations sur les indicateurs de capacités en Afrique.
2. Définie comme tous les efforts fournis pour rendre les produits financiers organisés et formels ou les marchés accessibles à la plupart des populations dans la société, en particulier les franges qui sont habituellement exclues par des marchés étroits et conservateurs.
3. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Indice des objectifs de développement durables, <https://sustainabledevelopment.un.org/topics>.
4. Lorsque les ratios impôts sur PIB sont exclus et que seules les mesures qualitatives sont considérées (questions 5 à 7), nous avons encore 20 pays (soit 45 pourcent) au-dessus du score médian.
5. En particulier, la position commune de l'Afrique sur le programme de développement de l'après 2015 traite de la nécessité d'une transformation économique structurelle et de la croissance inclusive comme son premier pilier.
6. Lorsqu'on utilise l'indicateur de 1,25 dollar EU par jour, le problème de la pauvreté absolue ne se pose pas avec acuité dans les pays d'Afrique du Nord et n'aurait donc pas un grand impact sur les tendances continentales générales.
7. En outre, le processus qui a conduit à l'adoption des ODD a nécessité une large consultation entre les parties prenantes, et le programme de l'après 2015 lui-même est plus ambitieux car il comprend des questions comme la paix et la sécurité, l'inégalité des revenus, l'environnement et le changement climatique.
8. Dans la base de données fiscale du Rapport Perspectives Economiques en Afrique, utilisée pour élaborer la figure 2.4, la rente de ressources est considérée comme « autres impôts ». Ces rentes de ressources sont constituées de redevances et d'impôts sur les sociétés sur les activités d'extraction de ressources ; raison pour laquelle elles sont incluses dans les calculs. La base de données contient également des recettes non fiscales, qui sont exclues de l'analyse. Si les rentes de ressources sont exclues, les ratios moyens impôts sur PIB diminueraient de 21 à 15,6 pourcent et plus de la moitié des pays finiraient quand même en dessous de la moyenne régionale. En d'autres termes, cela ne modifie pas la conclusion selon laquelle la plupart des pays ont des ratios impôts sur PIB inférieurs à la moyenne régionale.
9. Moins de 2 pourcent de l'APD accordée à l'Afrique sub-saharienne liée au domaine beaucoup plus large de la politique du secteur public, de la gestion administrative et de la gestion financière publique sur la période 2002-2013 (bases de données en ligne sur les Statistique du développement international de l'OCDE-DAC).
10. Un taux que les Nations Unies jugent nécessaire pour atteindre les OMD ; Probablement, le taux devra être plus élevé pour les ODD.
11. Bien que les grands contribuables soient la principale cible des recettes publiques et paient une grande part des impôts, les contribuables de

- petite et moyenne envergure sont généralement en dehors du filet fiscal.
12. Pour les pays pauvres en ressources naturelles, les études de cas effectués par l'ACBF relèvent que le caractère informel constitue le problème majeur pour la mobilisation des revenus.
 13. Le Kenya, le Nigeria, et l'Afrique du Sud sont les pays africains les plus avancés pour les marchés obligataires en monnaie locale. Contrairement à d'autres marchés semblables en Afrique, les leurs acceptent des obligations venant des entreprises aussi bien que de l'Etat. (Adelegan and Radzewicz-Bak 2009 ; Mu, Phelps, and Stotsky 2013 ; and Essers et al. 2015).
 14. Ces pays ont mis en œuvre des politiques ou des programmes visant à mobiliser des ressources supplémentaires, probablement en réaction au Consensus de Monterrey sur le financement du développement (ONU 2002) et le plaidoyer d'une politique similaire. Même des pays comme le Maroc, où aucun programme ou politique nationale spécifique ne peut être mis en évidence, présentent des preuves de la reconnaissance de la MRI à l'échelle nationale.
 15. <http://www.nac.org.zw> (consulté le 18 septembre 2015).
 16. L'impôt forfaitaire ne va pas sans défis. Dans le court et moyen terme, les rendements des recettes fiscales provenant du secteur informel peuvent ne pas être en rapport avec les coûts administratifs encourus.
 17. Allen, Carletti et al. (2012) illustrent empiriquement que le génie de M-Pesa réside dans la capacité de l'argent mobile à construire une forte densité de population virtuelle à travers des habitants des zones rurales faiblement peuplées en tirant parti des TIC. Cette forte densité de population, à son tour, réduit le coût des prestations des services financiers, ce qui incite les entreprises de services financiers à fournir plus de services dans la poursuite d'une activité désormais plus lucrative. Voir FINCA (2015). Le M-Pesa attend d'être appliqué ailleurs en Afrique.
 18. La MRI au sens plus large comprend toutes les ressources présentes au plan intérieur, ce qui veut dire rassembler les ressources pécuniaires et non pécuniaires, telles que les ressources humaines, la technologie, l'apprentissage et l'expérimentation, etc. Elle considère la mobilisation des ressources comme partie intégrante du grand agenda de développement et non tout simplement comme un programme de développement. Voir Mthanti et Ojah (2015), Rodrik (2014), et Lee (2013).
 19. Ceci est en particulier vrai, étant donné les structures de production avec de grands secteurs informels et publics, et un petit secteur privé organisé.
 20. Cependant, une toute petite part seulement de l'aide publique au développement est dédiée au renforcement de la MRI dans les pays bénéficiaires (chapitre 2).

Références

- ACBF (The African Capacity Building Foundation). 2011. *Africa Capacity Indicators Report 2011—Capacity Development in Fragile States*. Harare, Zimbabwe.
- . 2012. *Africa Capacity Indicators Report 2012—Capacity Development for Agricultural Transformation and Food Security*. Harare.
- . 2013a. *Africa Capacity Indicators Report 2013—Capacity Development for Natural Resource Management*. Harare.
- . 2013b. “Evaluation of ACBF Supported Policy Centers and Think Tanks. Report by Dalberg Global Development Advisors to ACBF. Harare.
- . 2014. *Africa Capacity Report 2014—Capacity Imperatives for Regional Integration in Africa*. Harare.
- Adelegan, O., et B. Radzewicz-Bak. 2009. “What Determines Bond Market Development in Sub-Saharan Africa?” IMF Working Paper, No. 09/213, International Monetary Fund, Washington, DC.
- AfDB (African Development Bank). 2007. “Investing in Africa’s Future : The ADB in the 21st Century.” Report of the High Level Panel, Tunis, Tunisia.
- . 2011. *Domestic Resource Mobilisation for Poverty Reduction in East Africa : Lessons for Tax Policy and Administration*. Tunis. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Domestic%20Resource%20Mobilisation%20Flagship%20Report.pdf>.
- . 2013. “AfDB’s African Financial Markets Initiative launches website on African local currency bond markets.” Press release, June 5. <http://www.afdb.org/en/news-and-events/article/afdb-s-african-financial-markets-initiative-launches-website-on-african-local-currency-bond-markets-11726/>.
- AfDB, OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), and UNDP (United Nations Development Programme). 2010. *African Economic Outlook : Public Resource Mobilisation and Aid in Africa*. Issy les Moulineaux, France.
- . 2015. *African Economic Outlook : Regional Development and Spatial Inclusion*. Issy les Moulineaux.
- AU (African Union). 2014. *Agenda 2063 Vision and Priorities : Unity, Prosperity and Peace*. Addis Ababa, Ethiopia. <http://agenda2063.au.int/en/vision>.
- AU and ECA (Economic Commission for Africa). 2015. “Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa.” Commissioned by the AU/ECA Conference of Ministers of Finance, Planning and Economic Development, Addis Ababa, Ethiopia.
- AUC (African Union Commission). 2015. *Agenda 2063 : The Africa We Want*. Popular version, Final edition. April. Addis Ababa, Ethiopia.
- Aker, J. C. 2011. “Dial ‘A’ for Agriculture : A Review of Information and Communication Technologies for Agricultural Extension in Developing Countries.” *Agricultural Economics* 42 (6) : 631–47.
- Allen, F., E. Carletti, R. Cull, L. Senbet, and P. Valenzuela. 2012. “Resolving the African Financial Development Gap : Cross-country Comparisons and a Within-Country Study of Kenya.” NBER Working Paper, No. 18013. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Allen, F., A. Demirgüç-Kunt, L. F. Klapper, and M. S. Martinez Peria. 2012. “The Foundations of Financial Inclusion : Understanding Ownership and Use of Formal Accounts.” World Bank

- Policy Research Working Paper, (6290), World Bank, Washington, DC.
- Ashiagbor, D. 2015. "Africa's Abundant Treasury." MFW4A Newsletter, Issue 113, February. Making Finance Work for Africa, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ashman, S., B. Fine, and S. Newman. 2011. "Amnesty International? The Nature, Scale and Impact of Capital Flight from South Africa." *Journal of Southern African Studies*, 37 (1) : 7–25.
- Asiedu, E. 2006. "Foreign Direct Investment in Africa : The Role of Natural Resources, Market Size, Government Policy, Institutions and Political Instability." *World Economy*, 29 (1) : 63–77.
- Ayee, J. R. A. 2011. "Social Inclusion and Service Delivery in a Fragile and Post-conflict Environment in Africa." ACBF Occasional Paper No. 15. African Capacity Building Foundation, Harare, Zimbabwe.
- Bates, R., J. Coatsworth, and J. Williams. 2007. "Lost Decades : Post-Independence Performance in Latin America and Africa." *Journal of Economic History* 67 (4) : 917–43.
- Bhushan, A. 2013. "Domestic Resource Mobilization and the Post-2015 Agenda." *GREAT Insights* 2 (3) : 22–23.
- Bhushan, A. and Y. Samy. 2010. "Enhancing Domestic Resource Mobilization for Effective Development : The Role of Donors." North-South Institute, Ottawa, Canada.
- . 2012. "Aid and Taxation : Is Sub-Saharan African Different?" Unpublished paper presented at the Canadian Economics Association Meeting in 2012 in Calgary, Canada.
- Bhushan, A., Y. Samy, and K. Medu. 2013. "Financing the Post-2015 Development Agenda : Domestic Resource Mobilization in Africa." North-South Institute Working Paper, September, Ottawa, Canada.
- Bodomo, A. 2013. "African Diaspora Remittances Are Better than Foreign Aid Funds." *Modern Ghana*, March 4. <http://www.modernghana.com/news/449528/1/african-diaspora-remittances-are-better-than-forei.html>
- Boyce, J. K., and L. Ndikumana. 2001. "Is Africa a Net Creditor? New Estimates of Capital Flight from Severely Indebted Sub-Saharan African Countries, 1970–96." *The Journal of Development Studies* 38 (2) : 27–56.
- . 2011. *Africa's Odious Debts : How Foreign Loans and Capital Flight Bled a Continent*. London : Zed Books.
- CGD (Center for Global Development). 2014. "Delivering on the Data Revolution in Sub-Saharan Africa : Final Report of the Data for African Development Working Group." Center for Global Development and the African Population and Health Research Center. CGD, Washington, DC.
- Central Statistical Office. 2014. Gross Domestic Product 2010 Benchmark Estimates Summary Report. Lusaka, Zambia.
- Chong, A., and F. Lopez de Silanes. 2015. "Money Laundering and Its Regulation." *Economics & Politics*, 27 (1) : 78–123.
- Conrad, R. F. 2012. "Zambia's Mineral Fiscal Regime." Working Paper No. 12/0653, International Growth Centre, London School of Economics and Political Science. <http://www.theigc.org/wp-content/uploads/2014/08/Robert-Conrad-ZambiaMineralFiscalRegime.pdf>.
- Dupas, P., and J. Robinson. 2013. "Savings Constraints and Microenterprise Development : Evidence from a Field Experiment in Kenya." NBER Working Paper, No. 14693, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Economist. 2015. "The 169 Commandments : The Proposed Sustainable Development Goals Would Be Worse Than Useless." March 28.
- Essers, D., H. Blommestein, D. Cassimon, and P. Flores. 2015. "Local Currency Bond Market Development in Sub-Saharan Africa : A Stock-Taking Exercise and Analysis of Key Drivers." MPRA Paper, No. 65320, Munich Personal RePEc Archive, Germany.

- FINCA. 2015. "Expanding Access to Finance through Mobile Payments : Lessons Learned for MFI-Mobile Network Operator Partnership." Case Study. www.FINCA.org/inclusion. (Retrieved September 21, 2015.)
- FSD Kenya. 2013. *The 2013 Annual Report*. Nairobi, Kenya : Financial Sector Deepening Programme.
- Gelb, A., S. Tordo, H. Halland, N. Arfaa, and G. Smith. 2014. "Sovereign Wealth Funds and Long-Term Development Finance : Risks and Opportunities." Policy Research Working Paper 6776, Public Sector Governance Unit, World Bank, Washington, DC.
- Herbst, J. 2000. *States and Power in Africa : Comparative Lessons in Authority and Control*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Kar, D., and D. Cartwright-Smith. 2010. "Illicit Financial Flows from Africa : Hidden Resource for Development." Global Financial Integrity, Washington, DC.
- Kar, D., and B. Leblanc. 2013. "Illicit Financial Flows from Developing Countries : 2002–2011." Global Financial Integrity, Washington, DC.
- Kar, D., and J. Spanjers. 2014. "Illicit Financial Flows from Developing Countries : 2003–2012." Global Financial Integrity, Washington, DC.
- Kariuki, E. 2013. "Building Blocks of a Modern African Tax Administration." Africa Policy Research Institute Limited Publication No. 5, APRIL, Nairobi, Kenya.
- Keen, M., and M. Mansour. 2009. "Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa : Challenges from Globalization." IMF Working Paper No. WP/09/157, International Monetary Fund, Washington, DC.
- King, R., and Levine, R. 1993a. "Finance and Growth : Schumpeter Might Be Right." *Quarterly Journal of Economics*, 108 (3) : 713–37.
- . 1993b. "Finance, Entrepreneurship and Growth." *Journal of Monetary Economics*, 32 (3) : 513–42.
- Lee, K. 2013. *Schumpeterian Analysis of Economic Catch-Up : Knowledge, Path-Creation and Middle Income Trap*. Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Levine, R. 2005. "Finance and Growth : Theory and Evidence." In *Handbook of Economic Growth*, edited by P. Aghion and S. Durlauf, 865–934. Amsterdam : Elsevier.
- Lopes, C., S. Chinien, K. Busia, R. Mwebaza, C. Akong, V. Bosco, G. Ibrahim, G. Gamora, S. Karungi, and O. Zaki. 2015. "Impact of Illicit Financial Flows on Domestic Resource Mobilization : Optimizing Africa's Mineral Revenues." Macroeconomic Policy Division and African Mineral Development Centre report for United Nations Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia.
- MasterCard. 2014. "The Road to Inclusion : A Look at the Financially Excluded and Underserved." *MasterCard Insights*, 2nd Quarter.
- Mavrotas, G., ed. 2008. *Domestic Resource Mobilization and Financial Development*. Basingstoke, UK : Palgrave Macmillan.
- Mbiti, I., and D. N. Weil. 2011. "Mobile Banking : The Impact of M-Pesa in Kenya." NBER Working Paper, No. 17129, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Medhora, R., and Y. Samy. 2013. "Introduction." In *Canada among Nations 2013, Canada-Africa Relations*, edited by R. Medhora and Y. Samy. Waterloo, Canada : The Centre for International Governance Innovation and Carleton University.
- Mohapatra, S., and D. Ratha. 2011. "Migrant Remittances and Africa : An Overview." In *Remittance Markets in Africa*, edited by S. Mohapatra and D. Ratha. Washington, DC : World Bank.
- Moyo, D. 2009. *Dead Aid : Why Aid Is Not Working and How There Is Another Way for Africa*. New York : Farrar, Straus and Giroux.

- Mthanti, T., and K. Ojah. 2015. "Entrepreneurial Orientation (EO) at the Aggregate Level : Revisiting the Theory and Empirics of Economic Growth." Working Paper, Wits Business School, University of Witwatersrand, Johannesburg, South Africa.
- Mu, Y., P. Phelps, et J. Stotsky. 2013. "Bond Markets in Africa." *Review of Development Finance*, 3 (3), 121–35.
- National Health Accounts. 2010. Ministry of Health and Child Welfare. Government of Zimbabwe.
- Ndikumana, L. 2013. "Capital Flight and Tax Havens : Impact on Investment and Growth in Africa." Working paper, Department of Economics and Political Economy Research Institute, University of Massachusetts at Amherst, December.
- . 2015. How Africa Can Overcome Being Marginalized in the Global Economy. *The Conversation* (July 2). <http://theconversation.com/how-africa-can-overcome-being-marginalised-in-the-global-economy-43873>.
- Ndikumana, L., and J. K. Boyce. 2003. "Public Debts and Private Assets : Explaining Capital Flight from Sub-Saharan African Countries." *World Development* 31 (1) : 107–30.
- . 2008. "New Estimates of Capital Flight from Sub-Saharan African Countries : Linkages with External Borrowing and Policy Options." Political Economy Research Institute, Working Paper Series, No. 166, University of Massachusetts, Amherst, April.
- North-South Institute. 2010. "Domestic Resource Mobilization in Africa : An Overview." Ottawa, Canada, Winter.
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). 2014a. *Fragile States 2014 : Domestic Resource Mobilisation in Fragile States*. Paris : OECD-DAC International Network on Conflict and Fragility, Paris.
- . 2014b. *2014 Global Outlook on Aid : Results of the 2014 DAC Survey on Donors' Forward Spending Plans and Prospects for Improving Aid Predictability*. Paris : OECD.
- . 2014c. *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses*. Paris : OECD.
- Ojah, K. 2014. "Financial Inclusion, Economic Growth and Sustainability : A Private Sector Perspective." Presentation to the 4th Africa CEO Round-Table and Conference on Corporate Sustainability and Responsibility (AR-CSR), June 19–21, Calabar, Nigeria.
- Ojah, K., and O. Kodongo. 2015. "Financial Markets Development in Africa : Reflections and the Way Forward." In *The Oxford Handbook of Africa and Economics*, Vol. II, edited by C. Monga and J. Y. Lin. Oxford, UK : Oxford University Press.
- Ojah, K., and T. Mokoaleli-Mokoteli. 2010. "Possible Effective Financing Models for Entrepreneurship in South Africa : Guides from Microfinance and Venture Capital Finance." *African Finance Journal* 12 (1) : 1–26.
- Ojah, K. and K. Pillay. 2009. "Debt Markets and Corporate Debt Structure in Emerging Markets : the South African Example." *Economic Modelling*, (26) 6, 1215–27.
- Rodrik, D. 2014. "An African Growth Miracle?" NBER Working Paper, No. 20188, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Sachs, J. D., and G. Schmidt-Traub. 2015. "Financing Sustainable Development : Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships." Working Paper for the Third Conference on Financing for Development, July 13–16, Addis Ababa, Ethiopia.
- Tilly, C. 1975. *The Formation of National States in Western Europe*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development). 2007. *Reclaiming Policy Space : Domestic Resource Mobilization and Development States*. New York and Geneva : United Nations.
- . 2012a. *The Least Developed Countries Report 2012 : Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive*

- Capacities*. New York and Geneva : United Nations.
- . 2012b. *Economic Development in Africa : Structural Transformation and Sustainable Development in Africa*. New York and Geneva : United Nations.
- . 2013. *World Investment Report 2013. Global Value Chains : Investment and Trade for Development*. United Nations : New York and Geneva.
- UNECA (United Nations Economic Commission for Africa). 2007. “Perspectives of African Policymakers on the Status of the Implementation of the Monterrey Consensus.” Addis Ababa, Ethiopia.
- . 2010. “Mobilizing domestic tax revenues for development in Africa.” ECA Policy Brief No. 001, 2010.
- UN (United Nations). 2003. “Financing for Development : Monterrey Consensus of the International Conference on Financing for Development.” Final text of agreements and commitments adopted at the International Conference on Financing for Development, March 18–22, 2002, Monterrey, Mexico.
- . 2007. “Follow-Up to and Implementation of the Outcome of the International Conference on Financing for Development.” Report of the Secretary General, A/62/217.
- . 2009. “Doha Declaration on Financing for Development : Outcome Document of the Follow-Up International Conference on Financing for Development to Review the Implementation of the Monterrey Consensus.” The final text of agreements and commitments adopted at the Follow-up International Conference on Financing for Development to Review the Implementation of the Monterrey Consensus, Doha, Qatar, November 29–December 2, 2008.
- . 2013. “A New Global Partnership : Eradicate Poverty and Transform Economies Through Sustainable Development.” Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda, New York.
- . 2015a. “Outcome Document of the Third International Conference on Financing for Development : Addis Ababa Action Agenda.” July 15.
- . 2015b. “Resolution adopted by the General Assembly on 27 July 2015.” Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development (Addis Ababa Action Agenda). August.
- World Bank. 2008. *The Growth Report : Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*. Washington, DC. [[AQ : Not found in text.]]
- . 2013. *Financing for Development : Post-2015*. Washington, DC.

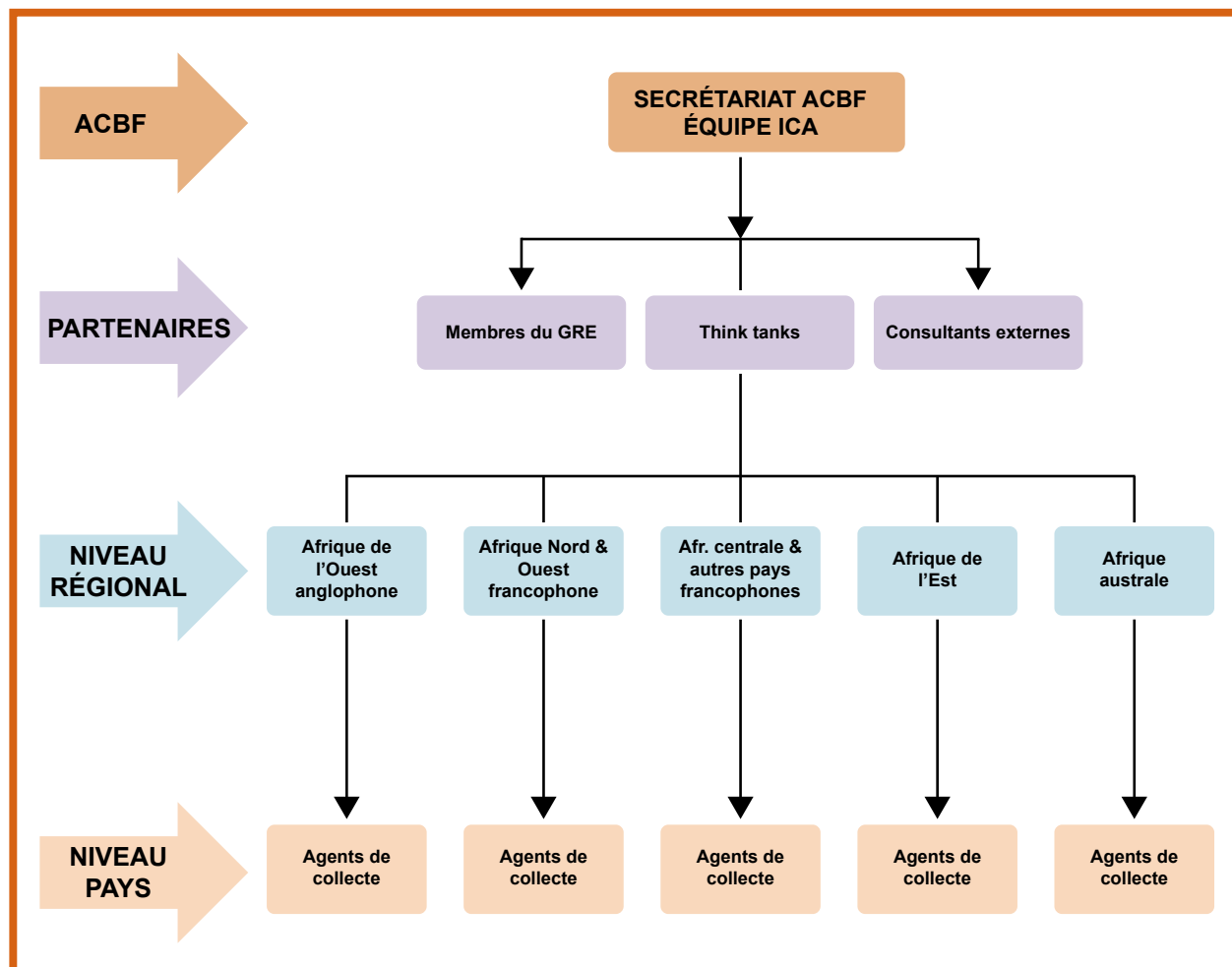


Note Technique

A. ÉQUIPE DE PRODUCTION DU RICA

La production de ce Rapport est assurée par une équipe interne de l'ACBF, avec l'appui de partenaires à différents niveaux comme indiqué dans l'organigramme ci-dessous.

Diagramme NT 1 : Structure organisationnelle de la production du RICA



Équipe RICA ACBF

Une équipe RICA au sein du Secrétariat de l'ACBF est chargée de mener à bien tout le processus, de la conception à la publication du Rapport.

Groupe de référence externe (GRE)

Le GRE apporte un soutien scientifique et professionnel à l'équipe RICA de l'ACBF en vue de l'aider à développer le concept qui sous-tend l'évaluation et assurer une publication de qualité. À cet effet, le GRE agit en tant que partenaire stratégique de l'équipe RICA pour s'assurer que :

- L'approche et la méthodologie employées sont bien fondées, rigoureuses et équilibrées et s'appuient sur des points de vue différents le cas échéant.
- Les instruments de collecte de données sont adaptés et appropriés.
- Les commentaires sur le modèle ICA, les indicateurs sélectionnés et les cas d'études sont fournis à temps.
- La présentation des résultats reflète tout le spectre d'opinions ainsi que les pratiques actuelles et novatrices.
- La révision et le rapport équilibrent de façon adéquate les perspectives publique, juridique et opérationnelle.
- Il y a un retour sur les instruments de soutien à la mise en œuvre et l'établissement des coûts pour les thématiques spécifiques abordées dans l'ICA et sur le bien-fondé, par exemple, des estimations des coûts, de l'approche adoptée, ainsi que l'examen par les pairs des documents de fond.

- Si besoin est, l'ACBF est soutenue dans l'identification des bons réseaux avec lesquels s'engager pour le développement des outils.
- Toutes les conclusions et toutes les recommandations sont solides et reposent sur des preuves.

Think tanks

Pour la production du présent rapport, la Fondation a fait appel à l'assistance de 14 think tanks qu'elle appuie, pour la production des études de cas sur la mobilisation des ressources intérieures dans leurs pays respectifs. Les études de cas visaient à documenter les expériences et les leçons en matière de mobilisation des ressources intérieures dans les pays concernés. Plus spécifiquement, ces études visaient les points suivants :

- Dresser une configuration des stratégies de mobilisation des ressources intérieures, des approches et des initiatives spéciales menées par le pays ;
- Discuter de l'efficacité du système de mobilisation des ressources du pays basée sur les meilleures pratiques, en portant une attention particulière aux impératifs de capacité ;
- Discuter de la façon dont les stratégies ont affecté les performances du pays et les recettes intérieures ;
- Identifier les arrangements propres au renforcement des capacités (y compris les institutions, les systèmes et processus, les capacités humaines) et / ou les défis en matière de mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites ;
- Mettre à jour les défis, les opportunités et les possibilités en matière de mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites ;
- Interroger les questions de renforcement des capacités, les défis, les opportunités et les possibilités de mobilisation des ressources intérieures dans le pays ;

- Documenter les leçons apprises, y compris les meilleures pratiques ; et
- Proposer la voie à suivre (des recommandations claires et fondées sur des preuves) en termes de besoins en matière de capacités et les rôles des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans les efforts de mobilisation des ressources intérieures.

Points focaux régionaux

Sur la base de leurs affinités géographiques et linguistiques, les pays ayant fait l'objet de l'étude ont été regroupés en cinq régions : Afrique de l'Ouest anglophone ; Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest francophones ; Afrique centrale et autres pays d'Afrique francophone ; Afrique de l'Est ; et Afrique australe. Chaque région était supervisée par un think tank faisant partie des projets soutenus par l'ACBF.

Agents de collecte de l'information

Dans chaque pays couvert par le rapport, un consultant national, familier du contexte local, a été recruté sur une base compétitive pour la collecte des données. Les consultants ont dans un premier temps participé à un atelier de formation sur le thème annuel retenu, ainsi que sur la méthodologie de la collecte. L'auto-évaluation des politiques et institutions nationales a quant à elle été confiée aux think tanks.

B. COLLECTE DES DONNÉES

Couverture géographique

Dans la poursuite de l'objectif de couvrir tous les pays africains, le nombre de pays couverts au cours de cette cinquième édition est passé à 45 (voir liste ci-dessous)

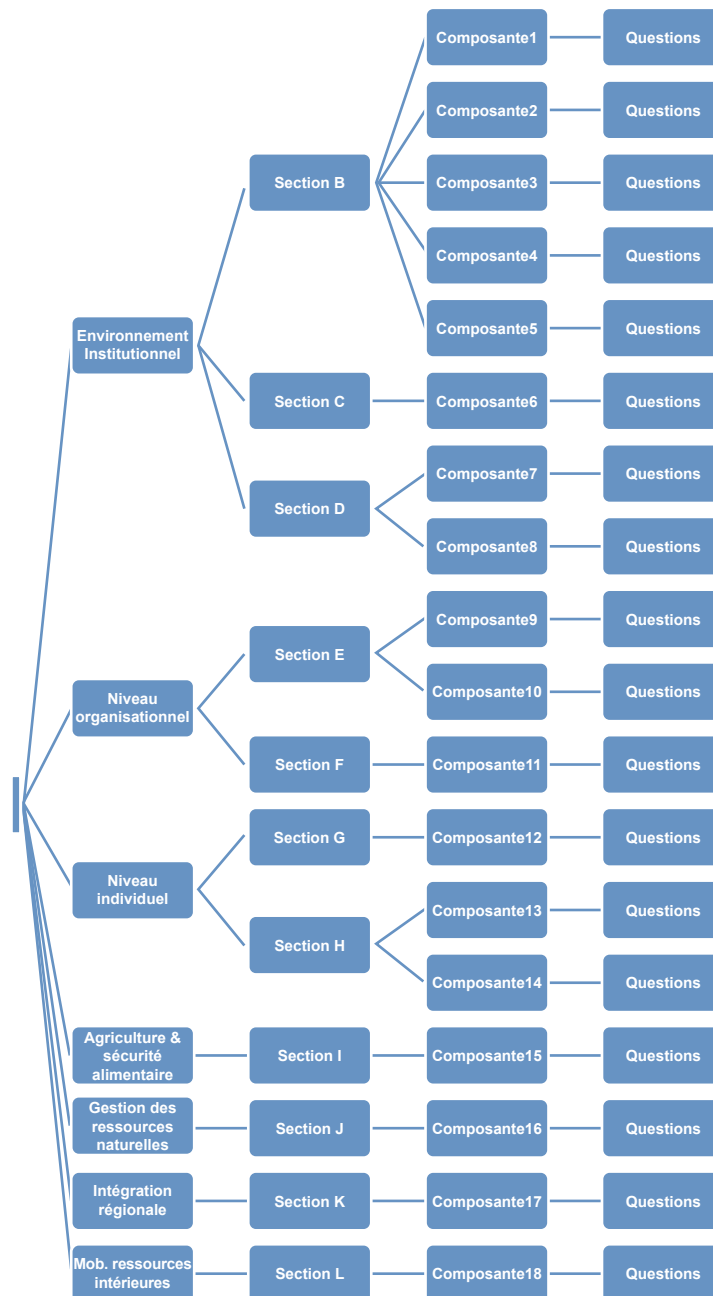
Tableau NT 1 : Liste des pays couverts par l'étude

Groupe 1 Afrique de l'Ouest anglophone	Groupe 2 Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest francophones	Groupe 3 Afrique Centrale et autres pays francophones	Groupe 4 Afrique de l'Est	Groupe 5 Afrique australe
Cabo Verde	Algérie	Burundi	Éthiopie	Botswana
Egypte	Bénin	Cameroun	Kenya	Lesotho
Gambie	Burkina Faso	Comores	Malawi	Maurice
Ghana	Côte d'Ivoire	Congo (Rép. du)	Rwanda	Mozambique
Liberia	Guinée	Congo (Rép. Dém. du)	Soudan du Sud	Namibie
Nigeria	Guinée-Bissau	Djibouti	Tanzanie	Swaziland
Sierra Leone	Mali	Gabon	Ouganda	Zambie
	Mauritanie	Madagascar		Zimbabwe
	Maroc	RCA		
	Niger	Tchad		
	Sénégal	Tunisie		
	Togo			

Fiche de collecte des informations

La structure de la fiche de collecte des informations a épousé initialement les trois dimensions des capacités, à savoir : (i) l’environnement institutionnel, (ii) le niveau organisationnel et (iii) le niveau individuel. Ces trois dimensions correspondent aux trois parties principales du questionnaire. Cependant, des sections spécifiques sont consacrées à des questions explicites, en rapport avec le thème annuel : la Section I sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire, la section J sur la gestion des ressources naturelles, la section K sur l’intégration régionale et la section L sur la mobilisation des ressources intérieures, le thème de cette année. La structure du questionnaire est présentée dans le diagramme 2 ci-dessous. Un seul questionnaire a été administré par pays.

Diagramme NT 2 : Structure de la fiche de collecte des informations



Atelier de formation

Comme indiqué plus haut, un atelier de formation a été organisé du 17 au 21 octobre 2014 pour les agents de collecte. Lors de l'atelier, la fiche de collecte des informations a été revue, discutée et la version finale adoptée. Également au cours de l'atelier, des sources d'information potentielles par pays ont été identifiées et discutées, chaque agent ayant la latitude de les adapter au contexte particulier de son pays (par exemple Ministère des Finances dans le pays A, Ministère de l'Économie et des Finances dans le pays B, etc.)

Période de la collecte des informations

La collecte des informations a eu lieu du 21 octobre au 30 novembre 2014. Les consultants devaient soumettre un rapport hebdomadaire tout au long de la période. À la fin de la collecte, ils ont soumis le questionnaire rempli, ainsi qu'un rapport final sur le déroulement de la collecte d'information.

C. CALCUL DES INDICATEURS

C.1. Quantification des réponses aux questions

À chaque question devant entrer dans le calcul des indicateurs, l'on associe une variable, dont la nature dépend du type de question posée. Les valeurs des variables étant exprimées dans différentes unités et échelles, avant leur traitement, elles sont converties sur une échelle commune, de 0 à 100, afin de permettre des calculs et des comparaisons qui aient un sens.

Variables qualitatives

- Les variables qualitatives sont notées comme suit :
- 0 et 100 pour les variables binaires (OUI ou NON) ;
- 0 ; 50 et 100 pour les variables correspondant à une question à trois réponses possibles ;
- 0 ; 33,3 ; 66,7 et 100 pour les variables correspondant à une question à quatre réponses possibles ;
- Etc.

Quelques exemples :

No. de question	Question	Réponses possibles	Note
B1	Le pays dispose-t-il d'une stratégie nationale de développement (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Plan national de développement, vision stratégique, etc.)?	OUI	100
		NON	0
B4	Le renforcement des capacités (RC) est-il intégré dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté/plan national de développement?	Le RC n'est pas intégré dans le CSLP/ plan national de développement actuel	0
		Le RC est intégré, mais sans objectifs précis	50
		Le RC est intégré avec des objectifs précis	100
B13b	À votre avis, quel est le degré d'efficacité du mécanisme de dialogue avec les partenaires?	Très élevé	100
		Élevé	75
		Moyen	50
		Bas	25
		Très bas	0

Variables quantitatives

a - La réponse est une proportion

La note correspond à la réponse (en partant du principe que passer de 0 à 100 implique une amélioration, sinon l'ordre est inversé).

b - Valeurs ordinales

Les valeurs sont converties sur une échelle allant de 0 à 100.

Exemple :

C4 : Sur une échelle de 1 à 6, évaluer la coordination de l'aide au renforcement des capacités. Très faible = 1 2 3 4 5 6 = très bon						
Réponse	1	2	3	4	5	6
Note	0	20	40	60	80	100

Il y a cependant un léger inconvénient au niveau de cette formule : si la variable connaît une baisse drastique (de plus de 50 %), la note sera alors inférieure à (-100 %). Une telle situation, bien que rare, peut cependant s'appliquer au cas des pays en plein bouleversement.

L'option 1 a été retenue jusqu'ici. Les autres options pourront être testées à l'avenir, lorsque l'on disposera d'une longue série de données.

C.2 Calcul des indices

C.2.1 L'indice composite ICA

Lors de la première édition du Rapport ACI, l'approche exploratoire avait été utilisée pour définir les composantes de l'indice composite ICA. À cette fin, la classification hiérarchique selon la méthode de Ward avait été utilisée, le carré de la distance euclidienne retenu comme mesure de distance ou de similarité. Les quatre classes ci-dessous avaient pu être formées.

- I. Classe 1 : Environnement institutionnel
- II. Classe 2 : Processus de mise en œuvre
- III. Classe 3 : Résultats de développement au niveau national
- IV. Classe 4 : Résultats en matière de renforcement des capacités

Quatre indicateurs de classe j (j = 1, 2, 3, 4) sont alors calculés, chacun étant la moyenne arithmétique des variables au sein de la classe.

$$CL_j = \frac{1}{n_j} \sum_{i=1}^{i=n_j} VI_{ji}$$

VI_{ij} = Note attribuée à la question i au sein de la classe j

n_j = Nombre de variables au sein de la classe j

L'indice composite ICA est la moyenne harmonique des quatre indicateurs de classe. Le choix de la formule de la moyenne harmonique, qui est sensible aux faibles valeurs, a été guidé par le souci de ne négliger aucun des quatre facteurs (indiqués par les classes) dans le renforcement des capacités.

$$ICA = \frac{1}{\frac{1}{4} \sum_{j=1}^{j=4} \frac{1}{CL_j}}$$

C.2.2 Sous-indicateurs

In addition to the cluster indices, a number of sub-indicators are also calculated. They are built around the component and the En plus des indicateurs de classe, l'on a calculé un certain nombre de sous-indicateurs correspondant aux composantes et aux sections du questionnaire (cf. structure du questionnaire, diagramme 2)

Indicateurs de composante

Dix indicateurs de composante sont calculés comme indiqué ci-dessous.

L'indicateur de composante j (j = 1, 2, ..., 10) est la moyenne arithmétique des variables formant cette composante.

$$CI_j = \frac{1}{n_j} \sum_{i=1}^{i=n_j} VI_{ji}$$

VI_{ji} = Note attribuée à la question i au sein de la composante j

n_j = Nombre de variables associées à la composante j

La liste des composantes est présentée dans le tableau ci-dessous

No.	Nom de la composante
1	Stratégie de renforcement des capacités
2	Environnement de la politique de développement/Efficacité des outils
3	Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités
4	Choix politiques pour l'amélioration du système statistique
5	Engagement financier en faveur du renforcement des capacités
6	Efficacité de la coopération au développement
7	Égalité du genre
8	Inclusion sociale
9	Partenariat pour le renforcement des capacités
10	Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités

Indicateurs thématiques

Six indicateurs thématiques sont calculés, avec la même formule que pour les indicateurs de composante.

L'indicateur thématique k ($k = 1, 2, \dots, 6$) est la moyenne arithmétique des indicateurs de composante de section faisant l'objet de ce thème.

$$SI_k = \frac{1}{m_k} \sum_{i=1}^{i=m_k} CI_{ki}$$

m_k = Nombre d'indicateurs de composante compris dans la section k .

$m_1 = 5, m_3 = 2$.

La liste des titres des indicateurs thématiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

No.	Nom
1	Politique de renforcement des capacités
2	Efficacité de la coopération au développement
3	Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale
4	Partenariat pour le renforcement des capacités
5	Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités
6	Intrants/extrants relatifs au renforcement des capacités

C.3 Classement des pays

En fonction des valeurs de l'indice, les pays sont classés dans les cinq catégories suivantes :

Niveau	Valeur de l'indice	Niveau	Couleur
1	0 à moins de 20	Très bas	
2	20 à moins de 40	Bas	
3	40 à moins de 60	Moyen	
4	60 à moins de 80	Élevé	
5	80 à 100	Très élevé	



Indicateurs de Capacités en Afrique

Tableau A1 : Indice composite ICA 2015 par pays (par ordre alphabétique)

No.	Pays	Indice composite ICA 2015	Niveau de renforcement des capacités	Rang
1	ALGERIE	50,6	Moyen	25
2	BENIN	52,9	Moyen	22
3	BOTSWANA	44,8	Moyen	38
4	BURKINA FASO	57,3	Moyen	12
5	BURUNDI	54,5	Moyen	17
6	CABO VERDE	70,8	Elevé	1
7	CAMEROUN	47,0	Moyen	35
8	COMORES	41,9	Moyen	40
9	CONGO (RDC)	50,1	Moyen	27
10	CONGO, REP	40,4	Moyen	41
11	CÔTE D'IVOIRE	49,8	Moyen	30
12	DJIBOUTI	49,6	Moyen	31
13	EGYPTE	54,3	Moyen	19
14	ETHIOPIE	55,0	Moyen	15
15	GABON	43,4	Moyen	39
16	GAMBIE	64,6	Elevé	5
17	GHANA	49,9	Moyen	29
18	GUINEE	48,8	Moyen	33
19	GUINEE BISSAU	34,7	Bas	44
20	KENYA	54,4	Moyen	18
21	LESOTHO	57,3	Moyen	11
22	LIBERIA	58,4	Moyen	10
23	MADAGASCAR	50,0	Moyen	28
24	MALAWI	58,5	Moyen	9
25	MALI	60,1	Elevé	8
26	MAROC	64,4	Elevé	6
27	MAURICE	66,4	Elevé	4
28	MAURITANIE	36,1	Bas	43
29	MOZAMBIQUE	57,0	Moyen	13
30	NAMIBIE	56,1	Moyen	14
31	NIGER	52,6	Moyen	23
32	NIGERIA	46,4	Moyen	37
33	OUGANDA	53,3	Moyen	21
34	RCA	20,7	Bas	45
35	RWANDA	67,9	Elevé	2
36	SENEGAL	50,1	Moyen	26
37	SIERRA LEONE	54,8	Moyen	16
38	SOUDAN DU SUD	49,2	Moyen	32
39	SWAZILAND	38,6	Bas	42
40	TANZANIE	67,4	Elevé	3
41	TCHAD	48,3	Moyen	34
42	TOGO	52,0	Moyen	24
43	TUNISIE	60,7	Elevé	7
44	ZAMBIE	53,8	Moyen	20
45	ZIMBABWE	46,7	Moyen	36

Figure A1. Indice ICA. Répartition géographique

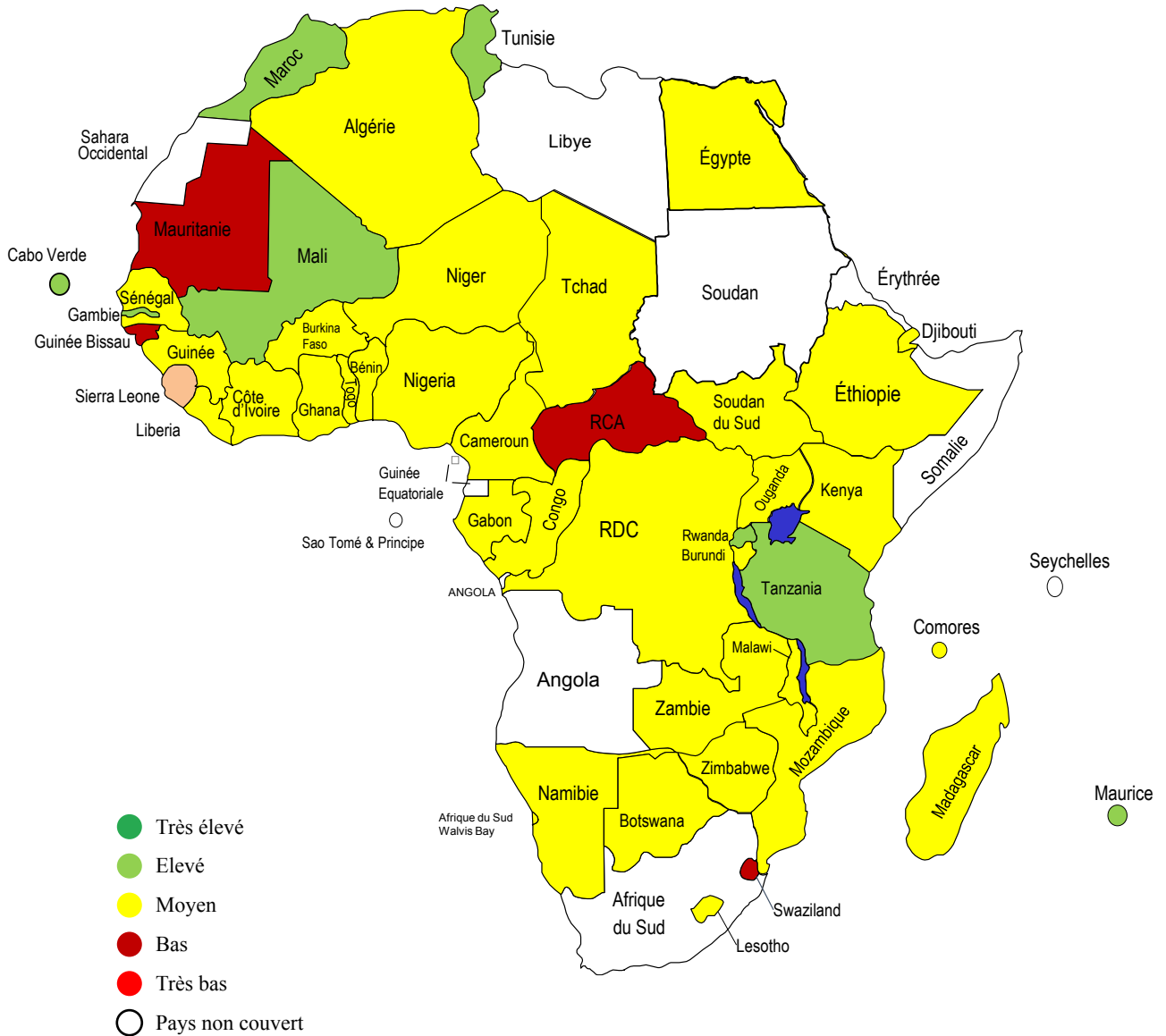


Figure A2. Effort fiscal moyen 1966 - 2013



Tableau A2. Indicateurs par groupe

No.	Pays	ICA 2015	Groupe 1 Environnement institutionnel	Groupe 2 Processus de mise en œuvre	Groupe 3 Résultats de développement au niveau national	Groupe 4 Résultats de renforcement des capacités
1	ALGERIE	50,6	58,3	52,8	60,0	38,0
2	BENIN	52,9	100,0	81,5	49,0	30,3
3	BOTSWANA	44,8	66,7	64,8	32,0	36,3
4	BURKINA FASO	57,3	95,8	87,0	71,0	29,6
5	BURUNDI	54,5	100,0	74,1	59,0	30,4
6	CABO VERDE	70,8	95,8	82,4	68,0	52,0
7	CAMEROUN	47,0	83,3	81,5	64,0	22,1
8	COMORES	41,9	79,2	75,9	28,0	29,5
9	CONGO (RDC)	50,1	79,2	71,3	71,0	25,6
10	CONGO, REP	40,4	83,3	63,0	32,0	25,0
11	CÔTE D'IVOIRE	49,8	91,7	55,6	62,0	28,4
12	DJIBOUTI	49,6	91,7	74,1	69,0	23,9
13	EGYPTE	54,3	91,7	67,6	66,0	30,5
14	ETHIOPIE	55,0	91,7	82,4	56,0	31,4
15	GABON	43,4	62,5	63,0	41,0	27,9
16	GAMBIE	64,6	100,0	82,4	68,0	39,8
17	GHANA	49,9	91,7	87,0	64,0	23,7
18	GUINEE	48,8	83,3	79,6	62,0	24,2
19	GUINEE BISSAU	34,7	83,3	44,4	52,0	16,3
20	KENYA	54,4	83,3	66,7	47,0	39,5
21	LESOTHO	57,3	87,5	93,5	73,0	29,5
22	LIBERIA	58,4	79,2	88,9	58,0	36,5
23	MADAGASCAR	50,0	83,3	59,3	43,0	35,8
24	MALAWI	58,5	100,0	93,5	54,0	34,3
25	MALI	60,1	83,3	70,4	66,0	39,8
26	MAROC	64,4	91,7	80,6	91,0	36,0
27	MAURITANIE	36,1	95,8	61,1	24,0	23,6
28	MAURICE	66,4	87,5	100,0	75,0	39,2
29	MOZAMBIQUE	57,0	100,0	78,7	78,0	28,9
30	NAMIBIE	56,1	100,0	88,0	59,0	30,3
31	NIGER	52,6	87,5	83,3	79,0	25,0
32	NIGERIA	46,4	87,5	70,4	48,0	25,1
33	OUGANDA	53,3	87,5	72,2	44,0	37,0
34	RCA	20,7	91,7	59,3	10,0	15,3
35	RWANDA	67,9	100,0	90,7	73,0	41,3
36	SENEGAL	50,1	79,2	79,6	66,0	25,3
37	SIERRA LEONE	54,8	100,0	84,3	56,0	30,0
38	SOUDAN DU SUD	49,2	79,2	71,3	82,0	23,6
39	SWAZILAND	38,6	95,8	51,9	34,0	22,5
40	TANZANIE	67,4	79,2	82,4	84,0	44,1
41	TCHAD	48,3	91,7	63,0	44,0	30,0
42	TOGO	52,0	100,0	65,7	69,0	26,9
43	TUNISIE	60,7	87,5	72,2	58,0	42,9
44	ZAMBIE	53,8	95,8	60,2	62,0	32,1
45	ZIMBABWE	46,7	100,0	66,7	46,0	25,7

Tableau A3. Indices thématiques par pays

No.	Pays	Choix politiques pour le renforcement des capacités	Efficacité de la coopération au développement	Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	Partenariat pour le renforcement des capacités	Évaluation des besoins en renforcement des capacités
1	ALGERIE	56,1	21,4	60,0	50,0	0,0
2	BENIN	59,4	84,3	75,8	75,0	100
3	BOTSWANA	44,9	52,9	60,8	100	100
4	BURKINA FASO	66,7	80,0	83,3	75,0	100
5	BURUNDI	61,6	77,1	79,2	50,0	100
6	CABO VERDE	67,2	82,9	83,3	75,0	100
7	CAMEROUN	62,3	55,7	92,5	75,0	100
8	COMORES	65,6	54,3	62,5	75,0	50,0
9	CONGO (RDC)	68,1	37,1	62,5	75,0	100
10	CONGO, REP	56,1	17,1	75,8	25,0	50,0
11	CÔTE D'IVOIRE	52,9	38,6	75,8	75,0	50,0
12	DJIBOUTI	50,1	84,3	87,5	75,0	100,0
13	EGYPTE	50,1	87,1	81,7	50,0	50,0
14	ETHIOPIE	60,3	65,7	78,3	75,0	100
15	GABON	45,0	37,1	68,3	75,0	50,0
16	GAMBIE	64,2	82,9	84,2	100	100
17	GHANA	70,4	70,0	67,5	100	100
18	GUINEE	65,2	31,4	83,3	75,0	100
19	GUINEE BISSAU	31,4	52,9	87,5	50,0	100
20	KENYA	60,1	31,4	75,8	50,0	50,0
21	LESOTHO	71,5	75,7	86,7	100	100
22	LIBERIA	71,8	82,9	54,2	100	100
23	MADAGASCAR	27,2	75,7	79,2	75,0	50,0
24	MALAWI	72,5	77,1	81,7	100	100
25	MALI	63,1	72,9	65,8	50,0	100
26	MAROC	57,7	87,1	97,5	50,0	100
27	MAURITANIE	42,4	55,7	75,8	50,0	100
28	MAURICE	78,1	78,6	80,8	100	100
29	MOZAMBIQUE	64,1	97,1	91,7	50,0	100
30	NAMIBIE	66,7	84,3	91,7	50,0	100
31	NIGER	66,0	70,0	84,2	100	100
32	NIGERIA	56,7	68,6	68,3	50,0	50,0
33	OUGANDA	54,0	55,7	80,8	75,0	50,0
34	RCA	35,4	64,3	68,3	75,0	100
35	RWANDA	72,4	90,0	84,2	100	100
36	SENEGAL	54,4	72,9	70,8	100	100
37	SIERRA LEONE	64,1	80,0	78,3	75,0	100
38	SOUDAN DU SUD	53,2	81,4	80,0	25,0	100
39	SWAZILAND	41,3	77,1	65,8	50,0	0,0
40	TANZANIE	67,5	70,0	87,5	50,0	100
41	TCHAD	61,9	70,0	60,8	25,0	0,0
42	TOGO	61,5	84,3	80,0	75,0	0,0
43	TUNISIE	52,8	82,9	74,2	100	100
44	ZAMBIE	44,0	60,0	84,2	25,0	100
45	ZIMBABWE	54,5	72,9	86,7	0,0	0,0

Tableau A4 : Effort fiscal moyen, 1996 - 2013

No.	Pays	Moyenne effort fiscal
1	Afrique du Sud	1,51
2	Algérie	0,75
3	Angola	0,44
4	Benin	1,14
5	Botswana	0,95
6	Burkina Faso	0,96
7	Burundi	1,14
8	Cabo Verde	1,21
9	Cameroun	0,85
10	Comores	0,91
11	Congo	0,55
12	Côte d'Ivoire	1,00
13	Djibouti	1,52
14	Egypte	1,08
15	Ethiopie	0,82
16	Gabon	0,77
17	Gambie	0,95
18	Ghana	0,99
19	Guinée	1,13
20	Kenya	1,21
21	Liberia	1,02
22	Libye	0,21
23	Madagascar	0,73
24	Malawi	1,21
25	Mali	0,92
26	Maroc	1,45
27	Maurice	0,96
28	Mauritanie	1,10
29	Mozambique	0,99
30	Namibie	1,68
31	Niger	0,82
32	Nigeria	0,47
33	Ouganda	0,91
34	RCA	0,69
35	RDC	0,52
36	Rwanda	0,94
37	Sénégal	1,19
38	Seychelles	1,33
39	Sierra Leone	0,70
40	Soudan	0,61
41	Swaziland	1,81
42	Tanzanie	0,86
43	Tchad	0,39
44	Togo	1,08
45	Tunisie	0,89
46	Zambie	1,33
47	Zimbabwe	1,59



Profils Pays

Algérie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	50.6
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	25

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	56.1
Efficacité de la coopération au développement	21.4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	60.0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50
Evaluation des besoins en capacités	0.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.75

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹Non fragile ou information non disponible

Bénin

Indice composite ICA

Indice composite ICA	52.9
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	22

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	59.4
Efficacité de la coopération au développement	84.3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	75.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.14

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... 4.0

²Non fragile ou information non disponible

Botswana

Indice composite ICA

Indice composite ICA	44.8
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	38

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	44.9
Efficacité de la coopération au développement	52.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	60.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.95

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)³..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

³Non fragile ou information non disponible

Burkina Faso

Indice composite ICA

Indice composite ICA	57.3
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	12

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	66.7
Efficacité de la coopération au développement	80.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	83.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.96

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)⁴..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... 4.6

⁴Non fragile ou information non disponible

Burundi

Indice composite ICA

Indice composite ICA	54.5
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	17

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	61.6
Efficacité de la coopération au développement	77.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	79.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.14

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015)
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays.....

Cabo Verde

Indice composite ICA

Indice composite ICA	70.8
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	1

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	67.2
Efficacité de la coopération au développement	82.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	83.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.21

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)⁵..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

⁵Non fragile ou information non disponible

Cameroun

Indice composite ICA

Indice composite ICA	47.0
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	35

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	62.3
Efficacité de la coopération au développement	55.7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	92.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.85

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)⁶..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... 3.6

⁶Non fragile ou information non disponible

Comores

Indice composite ICA

Indice composite ICA	41.9
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	40

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	65.6
Efficacité de la coopération au développement	54.3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	62.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Evaluation des besoins en capacités	50
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.91

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 2.6
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Congo (RDC)

Indice composite ICA

Indice composite ICA	50.1
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	27

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	68.1
Efficacité de la coopération au développement	37.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	62.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.52

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 3.1
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Congo, Rép

Indice composite ICA

Indice composite ICA	40.4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	41

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	56.1
Efficacité de la coopération au développement	17.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	75.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	25.0
Evaluation des besoins en capacités	50.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.55

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)⁷..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

⁷Non fragile ou information non disponible

Côte d'Ivoire

Indice composite ICA

Indice composite ICA	49.8
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	30

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	52.9
Efficacité de la coopération au développement	38.6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	75.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	50.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.00

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 3.3
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... 4.7

Djibouti

Indice composite ICA

Indice composite ICA	49.6
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	31

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	50.1
Efficacité de la coopération au développement	84.3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	87.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.52

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)⁸..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

⁸Non fragile ou information non disponible

Égypte

Indice composite ICA

Indice composite ICA	54.3
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	19

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	50.1
Efficacité de la coopération au développement	87.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	81.7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	50.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.08

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)⁹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

⁹Non fragile ou information non disponible

Éthiopie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	55.0
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	15

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	60.3
Efficacité de la coopération au développement	65.7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	78.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.82

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁰..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹⁰Non fragile ou information non disponible

Gabon

Indice composite ICA

Indice composite ICA	43.4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	39

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	45.0
Efficacité de la coopération au développement	37.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	68.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Evaluation des besoins en capacités	50
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.75

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹¹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹¹Non fragile ou information non disponible

Gambie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	64.6
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	5

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	64.2
Efficacité de la coopération au développement	82.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	84.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.95

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹²..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹²Non fragile ou information non disponible

Ghana

Indice composite ICA

Indice composite ICA	49.9
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	29

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	70.4
Efficacité de la coopération au développement	70.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	67.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.99

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹³..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... 3.9

¹³Non fragile ou information non disponible

Guinée

Indice composite ICA

Indice composite ICA	48.8
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	33

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	65.2
Efficacité de la coopération au développement	31.4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	83.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.13

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁴..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹⁴Non fragile ou information non disponible

Guinée Bissau

Indice composite ICA

Indice composite ICA	34.7
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	44

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	31.4
Efficacité de la coopération au développement	52.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	87.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	NA

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 2.6
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Kenya

Indice composite ICA

Indice composite ICA	54.4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	18

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	60.1
Efficacité de la coopération au développement	31.4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	75.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	50.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.21

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁵..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... 4.7

¹⁵Non fragile ou information non disponible

Lesotho

Indice composite ICA

Indice composite ICA	57.3
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	11

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	71.5
Efficacité de la coopération au développement	75.7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	86.7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	NA

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁶..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹⁶Non fragile ou information non disponible

Liberia

Indice composite ICA

Indice composite ICA	58.4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	10

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	71.8
Efficacité de la coopération au développement	82.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	54.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.02

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 3.3
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Madagascar

Indice composite ICA

Indice composite ICA	50.0
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	28

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	27.2
Efficacité de la coopération au développement	75.7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	79.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	50
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.73

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015).....3.1
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays.....2.9

Malawi

Indice composite ICA

Indice composite ICA	58.5
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	9

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	72.5
Efficacité de la coopération au développement	77.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	81.7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.21

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁷..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹⁷Non fragile ou information non disponible

Mali

Indice composite ICA

Indice composite ICA	60.1
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	8

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	63.1
Efficacité de la coopération au développement	72.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	65.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.92

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 3.6
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Mauritanie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	36.1
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	43

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	42.4
Efficacité de la coopération au développement	55.7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	75.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.10

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁸..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹⁸Non fragile ou information non disponible

Maurice

Indice composite ICA

Indice composite ICA	66.4
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	4

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	78.1
Efficacité de la coopération au développement	78.6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	80.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.96

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)¹⁹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

¹⁹Non fragile ou information non disponible

Maroc

Indice composite ICA

Indice composite ICA	64.4
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	6

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	57.7
Efficacité de la coopération au développement	87.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	97.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.45

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁰..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²⁰Non fragile ou information non disponible

Mozambique

Indice composite ICA

Indice composite ICA	57.0
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	13

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	64.1
Efficacité de la coopération au développement	97.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	91.7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.99

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²¹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²¹Non fragile ou information non disponible

Namibie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	56.1
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	14

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	66.7
Efficacité de la coopération au développement	84.3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	91.7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.68

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²²..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²²Non fragile ou information non disponible

Niger

Indice composite ICA

Indice composite ICA	52.6
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	23

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	66.0
Efficacité de la coopération au développement	70.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	84.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.82

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²³..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²³Non fragile ou information non disponible

Nigeria

Indice composite ICA

Indice composite ICA	46.4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	37

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	56.7
Efficacité de la coopération au développement	68.6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	68.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	50.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.47

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁴..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²⁴Non fragile ou information non disponible

Ouganda

Indice composite ICA

Indice composite ICA	53.3
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	21

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	54.0
Efficacité de la coopération au développement	55.7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	80.0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	50.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.91

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁵..... Non État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²⁵Non fragile ou information non disponible

RCA

Indice composite ICA

Indice composite ICA	20.7
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	45

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	35.4
Efficacité de la coopération au développement	64.3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	68.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.69

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 2.4
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Rwanda

Indice composite ICA

Indice composite ICA	67.9
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	2

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	72.4
Efficacité de la coopération au développement	90.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	84.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.94

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁶..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²⁶Non fragile ou information non disponible

Sénégal

Indice composite ICA

Indice composite ICA	50.1
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	26

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	54.4
Efficacité de la coopération au développement	72.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	70.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.19

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁷..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²⁷Non fragile ou information non disponible

Sierra Leone

Indice composite ICA

Indice composite ICA	54.8
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	16

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	64.1
Efficacité de la coopération au développement	80.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	78.3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.70

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 3.4
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Soudan du Sud

Indice composite ICA

Indice composite ICA	49.2
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	32

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	53.2
Efficacité de la coopération au développement	81.4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	80.0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	25.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	NA

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 2.2
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Swaziland

Indice composite ICA

Indice composite ICA	38.6
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	42

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	41.3
Efficacité de la coopération au développement	77.1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	65.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	0.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.81

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁸..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

²⁸Non fragile ou information non disponible

Tanzanie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	67.4
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	3

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	67.5
Efficacité de la coopération au développement	70.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	87.5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.86

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)²⁹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... 4.1

²⁹Non fragile ou information non disponible

Tchad

Indice composite ICA

Indice composite ICA	48.3
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	34

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	61.9
Efficacité de la coopération au développement	70.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	60.8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	25.0
Evaluation des besoins en capacités	0.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.39

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 2.9
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

Togo

Indice composite ICA

Indice composite ICA	52.0
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	24

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	61.5
Efficacité de la coopération au développement	84.3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	80.0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75.0
Evaluation des besoins en capacités	0.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.08

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) 3.0
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays..... 4.3

Tunisie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	60.7
Niveau de renforcement des capacités	Élevé
Rang	7

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	52.8
Efficacité de la coopération au développement	82.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	74.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	0.89

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)³⁰..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

³⁰Non fragile ou information non disponible

Zambie

Indice composite ICA

Indice composite ICA	53.8
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	20

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	44.0
Efficacité de la coopération au développement	60.0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	84.2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	25.0
Evaluation des besoins en capacités	100
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.33

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015) NA
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)³¹..... État non fragile
- Auto-évaluation pays..... NA

³¹Non fragile ou information non disponible

Zimbabwe

Indice composite ICA

Indice composite ICA	46.7
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	36

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	54.5
Efficacité de la coopération au développement	72.9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	86.7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	0.0
Evaluation des besoins en capacités	0.0
Mobilisation des ressources intérieures (Indice de l'effort fiscal 1996-2013)	1.59

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Moyenne harmonisée indice CPIA (Banque mondiale 2015)
- État de fragilité (List harmonisée Banque mondiale 2015)..... État fragile
- Auto-évaluation pays.....



Recueil de Statistiques

Choix politiques en matière de renforcement des capacités

	Pays	Existence d'une stratégie nationale de développement	Nombre de SND depuis 2002	Année d'adoption de la dernière version	Intégration du renforcement des capacités dans la stratégie nationale de développement	Existence d'un programme national spécifique de RC	Niveau d'engagement du gouvernement vis-à-vis des OMD	Nombre de cibles des OMD atteints
1	ALGERIE	OUI	3	2010	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	18
2	BENIN	OUI	3	2011	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	2
3	BOTSWANA	OUI	2	2009	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Moyen	13
4	BURKINA FASO	OUI	2	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	3
5	BURUNDI	OUI	4	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	2
6	CABO VERDE	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	6
7	CAMEROUN	OUI		2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	1
8	COMORES	OUI	2	2014	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	2
9	CONGO (RDC)	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	2
10	CONGO, REP	OUI	2	2012	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	2	2012	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	6
12	DJIBOUTI	OUI	3	2014	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	5
13	EGYPTE	OUI	4	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	8
14	ETHIOPIE	OUI	3	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	4
15	GABON	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	10
16	GAMBIE	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	5
17	GHANA	OUI	3	2000	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	3
18	GUINÉE	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	3
19	GUINÉE BISSAU	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	0
20	KENYA	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	9
21	LESOTHO	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
22	LIBERIA	OUI	9	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	0
23	MADAGASCAR	OUI	3	2014	RC non intégré du tout	NON	Elevé	5
24	MALAWI	OUI	5	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	8
25	MALI	OUI	4	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	10
26	MAROC	OUI	6	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	8
27	MAURICE	OUI	5		RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	11
28	MAURITANIE	OUI	3	2011	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	0
29	MOZAMBIQUE	OUI	3	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	1
30	NAMIBIE	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	16
31	NIGER	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
32	NIGERIA	OUI	4	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	7
33	UGANDA	OUI	2	2013	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Moyen	10
34	RCA	OUI		2014	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Bas	0
35	RWANDA	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	17
36	SENEGAL	OUI	4	2013	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Bas	
37	SIERRA LEONE	OUI	3	2005	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
38	SOUDAN DU SUD	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	2
39	SWAZILAND	OUI	1		RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	
40	TANZANIE	OUI	5	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	14
41	TCHAD	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	1
42	TOGO	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	1
43	TUNISIE	OUI	3	2010	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	16
44	ZAMBIE	OUI	5	2014	RC non intégré du tout	OUI	Elevé	4
45	ZIMBABWE	OUI	9	2013	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Elevé	4

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas

SND = Stratégie nationale de développement

RC = Renforcement des capacités

OMD = Objectifs du millénaire pour le développement

Environnement de la politique de développement/Efficacité des outils

	Pays	Degré de légitimité de la stratégie nationale de développement	Degré de motivation fournie par la stratégie nationale de développement afin qu'on s'y conforme	Degré de flexibilité de la stratégie nationale de développement
1	ALGERIE	Elevé	Moyen	Moyen
2	BENIN	Elevé	Elevé	Bas
3	BOTSWANA	Elevé	Moyen	Moyen
4	BURKINA FASO	Elevé	Elevé	Elevé
5	BURUNDI	Elevé	Elevé	Elevé
6	CABO VERDE	Moyen	Moyen	Elevé
7	CAMEROUN	Elevé	Elevé	Elevé
8	COMORES	Elevé	Elevé	Moyen
9	CONGO (RDC)	Elevé	Elevé	Elevé
10	CONGO, REP	Elevé	Elevé	Elevé
11	CÔTE D'IVOIRE	Elevé	Elevé	Elevé
12	DJIBOUTI	Moyen	Moyen	Moyen
13	EGYPTE	Moyen	Moyen	Moyen
14	ETHIOPIE	Elevé	Moyen	Moyen
15	GABON	Moyen	Moyen	Moyen
16	GAMBIE	Elevé	Elevé	Elevé
17	GHANA	Elevé	Elevé	Moyen
18	GUINÉE	Elevé	Moyen	Elevé
19	GUINÉE BISSAU	Elevé	Bas	Moyen
20	KENYA	Elevé	Elevé	Elevé
21	LESOTHO	Elevé	Elevé	Elevé
22	LIBERIA	Elevé	Elevé	Elevé
23	MADAGASCAR	Bas	Bas	Bas
24	MALAWI	Elevé	Elevé	Elevé
25	MALI	Elevé	Elevé	Elevé
26	MAROC	Moyen	Moyen	Moyen
27	MAURICE	Elevé	Elevé	Elevé
28	MAURITANIE	Elevé	Elevé	Moyen
29	MOZAMBIQUE	Elevé	Moyen	Elevé
30	NAMIBIE	Elevé	Elevé	Moyen
31	NIGER	Elevé	Elevé	Elevé
32	NIGERIA	Moyen	Moyen	Elevé
33	OUGANDA	Elevé	Elevé	Moyen
34	RCA	Elevé	Elevé	Moyen
35	RWANDA	Elevé	Elevé	Elevé
36	SENEGAL	Moyen	Moyen	Moyen
37	SIERRA LEONE	Elevé	Elevé	Elevé
38	SOUDAN DU SUD	Moyen	Moyen	Bas
39	SWAZILAND	Elevé	Moyen	Moyen
40	TANZANIE	Moyen	Moyen	Elevé
41	TCHAD	Elevé	Elevé	Elevé
42	TOGO	Elevé	Elevé	Elevé
43	TUNISIE	Moyen	Moyen	Moyen
44	ZAMBIE	Moyen	Moyen	Moyen
45	ZIMBABWE	Elevé	Moyen	Moyen

Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités

	Pays	Efficacité du mécanisme de dialogue (et autres réseaux si nécessaires) entre les institutions nationales (société civile, secteur privé) engagées dans le RC	Degré d'efficacité	Efficacité du mécanisme de dialogue avec les partenaires au développement sur le RC	Degré d'efficacité
1	ALGERIE	Mécanisme institutionnel	Elevé	Aucun mécanisme institutionnel	
2	BENIN	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Bas
3	BOTSWANA	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	
4	BURKINA FASO	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
5	BURUNDI	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
6	CABO VERDE	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
7	CAMEROUN	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	
8	COMORES	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
9	CONGO (RDC)	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
10	CONGO, REP	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
11	CÔTE D'IVOIRE	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	
12	DJIBOUTI	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
13	EGYPTE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
14	ETHIOPIE	Dialogues informels	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
15	GABON	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
16	GAMBIE	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
17	GHANA	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
18	GUINÉE	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
19	GUINÉE BISSAU	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
20	KENYA	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
21	LESOTHO	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
22	LIBERIA	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
23	MADAGASCAR	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
24	MALAWI	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
25	MALI	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Très bas
26	MAROC	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	
27	MAURICE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
28	MAURITANIE	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
29	MOZAMBIQUE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
30	NAMIBIE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
31	NIGER	Dialogues informels	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
32	NIGERIA	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
33	OUGANDA	Dialogues informels	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
34	RCA	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
35	RWANDA	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
36	SENEGAL	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
37	SIERRA LEONE	Dialogues informels	Elevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
38	SOUDAN DU SUD	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
39	SWAZILAND	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
40	TANZANIE	Dialogues informels	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
41	TCHAD	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
42	TOGO	Dialogues informels	Bas	Mécanisme institutionnel	Moyen
43	TUNISIE	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
44	ZAMBIE	Aucun mécanisme institutionnel		RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
45	ZIMBABWE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Très élevé

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas
RC : Renforcement des capacités

Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités 2

	Pays	Nombre d'annonces publiques faites en 2011 par le Chef de l'État/Chef du gouvernement ou autre haut fonctionnaire en faveur du renforcement des capacités	Degré de participation de la société civile à la définition des priorités du programme de renforcement des capacités	Degré de transparence de l'information fournie à la société civile sur le renforcement des capacités
1	ALGERIE	Une ou deux fois	Moyen	Moyen
2	BENIN	Au moins trois fois	Moyen	Bas
3	BOTSWANA			
4	BURKINA FASO	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
5	BURUNDI	Au moins trois fois		
6	CABO VERDE	Au moins trois fois	Bas	Moyen
7	CAMEROUN	Une ou deux fois	Moyen	Moyen
8	COMORES	Au moins trois fois	Moyen	Bas
9	CONGO (RDC)	Une ou deux fois	Moyen	Moyen
10	CONGO, REP	Au moins trois fois	Bas	Bas
11	CÔTE D'IVOIRE			
12	DJIBOUTI			
13	EGYPTE	Au moins trois fois	Moyen	Elevé
14	ETHIOPIE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
15	GABON			
16	GAMBIE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
17	GHANA	Au moins trois fois	Elevé	Elevé
18	GUINÉE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
19	GUINÉE BISSAU	Une ou deux fois	Bas	Bas
20	KENYA	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
21	LESOTHO	Au moins trois fois	Elevé	Elevé
22	LIBERIA	Au moins trois fois	Elevé	Elevé
23	MADAGASCAR	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
24	MALAWI	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
25	MALI	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
26	MAROC	Une ou deux fois	Elevé	Bas
27	MAURICE	Au moins trois fois	Elevé	Elevé
28	MAURITANIE	Une ou deux fois	Bas	Bas
29	MOZAMBIQUE			
30	NAMIBIE	Au moins trois fois		Elevé
31	NIGER	Au moins trois fois	Bas	Bas
32	NIGERIA	Au moins trois fois	Bas	Bas
33	UGANDA	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
34	RCA	Une ou deux fois	Bas	Bas
35	RWANDA	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
36	SENEGAL	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
37	SIERRA LEONE	Au moins trois fois	Bas	Bas
38	SOUDAN DU SUD	Une ou deux fois	Bas	Bas
39	SWAZILAND			
40	TANZANIE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
41	TCHAD	Au moins trois fois	Elevé	Moyen
42	TOGO	Une ou deux fois	Moyen	Bas
43	TUNISIE	Une ou deux fois	Moyen	Moyen
44	ZAMBIE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
45	ZIMBABWE	Au moins trois fois	Moyen	Bas

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas

Choix politiques stratégiques pour l'amélioration du système statistique

	Pays	Existence d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)	Année d'adoption de la SNDS	Mise en application de la SNDS	Statistique enseignée au supérieur	Formation continue offerte par l'Office en charge de la production statistique	Signature de la Charte africaine de la statistique (adoptée le 3 février 2009)
1	ALGERIE	OUI	2009	OUI	OUI	NON	OUI
2	BENIN	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BOTSWANA	OUI	2012	OUI	OUI	NON	NON
4	BURKINA FASO	OUI	2003	OUI	NON	OUI	OUI
5	BURUNDI	OUI	2011	OUI	NON	NON	OUI
6	CABO VERDE	OUI	2006	OUI	OUI	NON	OUI
7	CAMEROUN	OUI	2009	OUI	OUI	OUI	NON
8	COMORES	OUI	2009	OUI	OUI	NON	OUI
9	CONGO (RDC)	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
10	CONGO, REP	OUI		NON	OUI	NON	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	2012	OUI	NON	NON	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	2010	OUI	OUI	OUI	NON
13	EGYPTE	NON			OUI	OUI	NON
14	ETHIOPIE	OUI	2009	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GABON	OUI	2010	NON	OUI	NON	OUI
16	GAMBIE	OUI	2007	OUI		NON	OUI
17	GHANA	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE	OUI	2008	OUI	NON	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	NON			NON	OUI	OUI
20	KENYA	NON			NON	OUI	OUI
21	LESOTHO	OUI	2011	OUI	OUI	NON	OUI
22	LIBERIA	OUI	2008	OUI	NON	OUI	OUI
23	MADAGASCAR	OUI	2008	NON	OUI	OUI	NON
24	MALAWI	OUI	2013	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MALI	OUI	2006	OUI	NON	NON	OUI
26	MAROC	OUI	2004	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURICE	OUI	2007	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MAURITANIE	OUI	2011	OUI	OUI	NON	NON
29	MOZAMBIQUE	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NAMIBIE	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	NON
31	NIGER	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
32	NIGERIA	OUI	2010	OUI	OUI	OUI	NON
33	OUGANDA	OUI	2006	OUI	NON	OUI	OUI
34	RCA	NON			OUI	NON	NON
35	RWANDA	OUI	2014	OUI	OUI	NON	OUI
36	SENEGAL	OUI	2007	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	2008	OUI	OUI	NON	OUI
38	SOUDAN DU SUD	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
39	SWAZILAND	NON			OUI	NON	NON
40	TANZANIE	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	OUI	2011	OUI	NON	NON	OUI
42	TOGO	OUI	2009	OUI	OUI	NON	OUI
43	TUNISIE	NON			OUI	OUI	OUI
44	ZAMBIE	OUI	2014	NON	OUI	NON	OUI
45	ZIMBABWE	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	NON

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas

Coopération au développement relative au renforcement des capacités 1

	Pays	Adoption de l'Accord de partenariat de Busan	Existence d'une politique de coordination de l'aide	Existence d'un mécanisme de coordination de l'aide	Existence d'un cadre de responsabilisation mutuelle	Évaluation de la coordination de l'appui au RC dans le pays 1 = Très faible 6 = Très bonne
1	ALGERIE	NON	NON	NON	NON	1
2	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI	3
3	BOTSWANA	NON	OUI	OUI		2
4	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	4
5	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	3
6	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI	OUI	5
7	CAMEROUN	OUI	NON	NON	NON	3
8	COMORES	OUI	NON	OUI	NON	5
9	CONGO (RDC)	OUI	NON	NON	OUI	4
10	CONGO, REP	OUI	NON	NON	NON	2
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	OUI	OUI	2
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	3
13	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI	4
14	ETHIOPIE	OUI	NON	OUI	OUI	4
15	GABON	NON	NON	NON	NON	4
16	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	5
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	3
18	GUINÉE	OUI	NON	NON	NON	2
19	GUINÉE BISSAU	OUI	OUI	NON	NON	2
20	KENYA	OUI	NON	NON	NON	2
21	LESOTHO	OUI	NON	OUI	NON	5
22	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	5
23	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	5
24	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	3
25	MALI	OUI	NON	OUI	OUI	4
26	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	4
27	MAURICE	NON	OUI	OUI	OUI	6
28	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	NON	3
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	5
30	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	NON	3
31	NIGER	OUI	NON	OUI	OUI	3
32	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	5
33	OUGANDA	OUI	NON	OUI	NON	3
34	RCA	OUI	OUI	OUI	NON	1
35	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	5
36	SENEGAL	OUI	NON	OUI	OUI	4
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	4
38	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI	OUI	2
39	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	OUI	3
40	TANZANIE	OUI	NON	OUI	OUI	3
41	TCHAD	OUI	NON	OUI	OUI	3
42	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	3
43	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	NON	5
44	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	2
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	NON	4

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Coopération au développement relative au renforcement des capacités 2

	Pays	Existence d'un cadre de S&E pour la mesure des progrès du PND	Evaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits entre le gouvernement et la communauté des bailleurs de fonds	Existence d'un système de suivi des allocations en faveur du RC pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes	Transparence de l'information sur la coopération bilatérale en faveur du RC
1	ALGERIE	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	OUI	NON
2	BENIN	Mécanisme en place	OUI	NON	NON
3	BOTSWANA	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI		
4	BURKINA FASO	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	OUI	OUI
5	BURUNDI	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	NON
6	CABO VERDE	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	NON
8	COMORES	Mécanisme en place		NON	OUI
9	CONGO (RDC)	Mécanisme en place, mais non adéquat	NON	OUI	OUI
10	CONGO, REP	Aucun mécanisme en place	NON	NON	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	Mécanisme en place, mais non adéquat	NON	NON	OUI
12	DJIBOUTI	Mécanisme en place	OUI	OUI	
13	EGYPTE	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
15	GABON	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	NON
16	GAMBIE	Mécanisme en place	OUI	NON	OUI
17	GHANA	Mécanisme en place, mais non adéquat	NON	NON	OUI
18	GUINÉE	Aucun mécanisme en place	NON	OUI	NON
19	GUINÉE BISSAU	Mécanisme en place, mais non adéquat	NON	NON	NON
20	KENYA	Mécanisme en place, mais non adéquat	NON	NON	NON
21	LESOTHO	Mécanisme en place	OUI	NON	OUI
22	LIBERIA	Mécanisme en place	OUI	NON	NON
23	MADAGASCAR	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
24	MALAWI	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
25	MALI	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	OUI
26	MAROC	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
27	MAURICE	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
28	MAURITANIE	Mécanisme en place, mais non adéquat			OUI
29	MOZAMBIQUE	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
30	NAMIBIE	Mécanisme en place	OUI	NON	OUI
31	NIGER	Mécanisme en place	OUI	NON	NON
32	NIGERIA	Mécanisme en place	NON	NON	OUI
33	OUGANDA	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	OUI	OUI
34	RCA	Mécanisme en place, mais non adéquat	NON	NON	NON
35	RWANDA	Mécanisme en place	OUI	OUI	OUI
36	SENEGAL	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	OUI
37	SIERRA LEONE	Mécanisme en place	OUI	NON	OUI
38	SOUDAN DU SUD	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	NON
39	SWAZILAND	Mécanisme en place	OUI		
40	TANZANIE	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	OUI	NON
41	TCHAD	Mécanisme en place, mais non adéquat	OUI	NON	OUI
42	TOGO	Mécanisme en place	OUI	NON	NON
43	TUNISIE	Mécanisme en place	OUI	NON	OUI
44	ZAMBIE	Mécanisme en place	NON		OUI
45	ZIMBABWE	Mécanisme en place, mais non adéquat		OUI	NON

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Intégration de l'égalité du genre 1

	Pays	Ratification de la CEDAW	Année de ratification	Soumission d'un rapport au Comité en	Mécanismes institutionnels de mise œuvre de la CEDAW
1	ALGERIE	CEDAW ratifiée avec réserve	1996	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
2	BENIN	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
3	BOTSWANA	CEDAW ratifiée avec réserve	1996	Rapports incomplets	Point focal, sans mandat précis
4	BURKINA FASO	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
5	BURUNDI	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
6	CABO VERDE	CEDAW ratifiée sans réserve		Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
7	CAMEROUN	CEDAW ratifiée sans réserve	1994	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
8	COMORES	CEDAW ratifiée sans réserve	1994	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
9	CONGO (RDC)	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
10	CONGO, REP	CEDAW ratifiée sans réserve	1982	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
11	CÔTE D'IVOIRE	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
12	DJIBOUTI	CEDAW ratifiée avec réserve	1998	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
13	EGYPTE	CEDAW ratifiée sans réserve	1996	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
14	ETHIOPIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1981	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
15	GABON	CEDAW ratifiée sans réserve	1983	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
16	GAMBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
17	GHANA	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
18	GUINÉE	CEDAW ratifiée sans réserve	1982	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
19	GUINÉE BISSAU	CEDAW ratifiée sans réserve	2008	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
20	KENYA	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
21	LESOTHO	CEDAW ratifiée avec réserve	1995	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
22	LIBERIA	CEDAW ratifiée sans réserve	2009	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
23	MADAGASCAR	CEDAW ratifiée sans réserve	1998	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
24	MALAWI	CEDAW ratifiée sans réserve	2000	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
25	MALI	CEDAW ratifiée avec réserve	1985	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
26	MAROC	CEDAW ratifiée sans réserve	2012	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
27	MAURICE	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
28	MAURITANIE	CEDAW ratifiée avec réserve	2000	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
29	MOZAMBIQUE	CEDAW ratifiée sans réserve	1993	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
30	NAMIBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
31	NIGER	CEDAW ratifiée avec réserve	1999	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
32	NIGERIA	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
33	OUGANDA	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
34	RCA	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
35	RWANDA	CEDAW ratifiée sans réserve	1981	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
36	SENEGAL	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports incomplets	Point focal, sans mandat précis
37	SIERRA LEONE	CEDAW ratifiée sans réserve	1988	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
38	SOUDAN DU SUD	CEDAW non ratifiée		Aucun rapport	Mécanisme institutionnel approprié
39	SWAZILAND	CEDAW ratifiée sans réserve	2004	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
40	TANZANIE	CEDAW ratifiée sans réserve	2004	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
41	TCHAD	CEDAW ratifiée sans réserve	1993	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
42	TOGO	CEDAW ratifiée sans réserve	1983	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
43	TUNISIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
44	ZAMBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
45	ZIMBABWE	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Intégration de l'égalité du genre 2

	Pays	Ratification du Protocole optionnel	Intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution ou autre disposition législative appropriée	Compatibilité entre les lois sur la famille et le principe d'égalité entre l'homme et la femme tel que décrit par l'Article 16 de la CEDAW	Adoption d'une politique du genre
1	ALGERIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	NON
2	BENIN	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
3	BOTSWANA	OUI	Projet de texte en cours	Draft law in place	OUI
4	BURKINA FASO	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
5	BURUNDI	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
6	CABO VERDE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
7	CAMEROUN	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	OUI
8	COMORES	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
9	CONGO (RDC)	NON	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	OUI
10	CONGO, REP	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
13	EGYPTE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
14	ETHIOPIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
15	GABON	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
16	GAMBIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
17	GHANA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
18	GUINÉE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
19	GUINÉE BISSAU	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
20	KENYA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
21	LESOTHO	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
22	LIBERIA	NON	Aucune loi ni texte légal	Law approved by Parliament	OUI
23	MADAGASCAR	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
24	MALAWI	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
25	MALI	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	OUI
26	MAROC	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
27	MAURICE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
28	MAURITANIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
29	MOZAMBIQUE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
30	NAMIBIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
31	NIGER	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
32	NIGERIA	OUI	Projet de texte en cours	Draft law in place	OUI
33	OUGANDA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	OUI
34	RCA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	OUI
35	RWANDA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
36	SENEGAL	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
37	SIERRA LEONE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
38	SOUDAN DU SUD	NON	Projet de texte en cours	Draft law in place	OUI
39	SWAZILAND	NON	Projet de texte en cours	Draft law in place	OUI
40	TANZANIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI
41	TCHAD	NON	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	NON
42	TOGO	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	NON
43	TUNISIE	OUI	Projet de texte en cours	Draft law in place	OUI
44	ZAMBIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Draft law in place	OUI
45	ZIMBABWE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Law approved by Parliament	OUI

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Intégration de l'égalité du genre 3

	Pays	Intégration du genre dans la stratégie de développement du pays	Allocation par le gouvernement de ressources financières aux activités relatives au genre	Intégration du genre dans les activités statistiques
1	ALGERIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Aucune provision budgétaire	Guide précis
2	BENIN	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
3	BOTSWANA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
4	BURKINA FASO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
5	BURUNDI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
6	CABO VERDE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
7	CAMEROUN	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
8	COMORES	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
9	CONGO (RDC)	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
10	CONGO, REP	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
11	CÔTE D'IVOIRE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
12	DJIBOUTI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
13	EGYPTE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
14	ETHIOPIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
15	GABON	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
16	GAMBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
17	GHANA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
18	GUINÉE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
19	GUINÉE BISSAU	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Aucune provision budgétaire	Aucun guide précis
20	KENYA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
21	LESOTHO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
22	LIBERIA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
23	MADAGASCAR	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
24	MALAWI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
25	MALI	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
26	MAROC	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
27	MAURICE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
28	MAURITANIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
29	MOZAMBIQUE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
30	NAMIBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
31	NIGER	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
32	NIGERIA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
33	OUGANDA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
34	RCA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
35	RWANDA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
36	SENEGAL	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
37	SIERRA LEONE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
38	SOUDAN DU SUD	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
39	SWAZILAND	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
40	TANZANIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
41	TCHAD	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
42	TOGO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
43	TUNISIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
44	ZAMBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
45	ZIMBABWE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Social inclusion

	Pays	Disposition dans la Constitution du pays, autorisant le Président/Chef du gouvernement à nommer des représentants au Parlement, en plus des élus	Instances où certaines personnes peuvent requérir des autorisations spéciales/qualifications afin de bénéficier de certains privilèges	Accès de tous aux services sociaux, sur une base égalitaire	Égalité des chances à l'emploi	Existence d'une politique ou loi offrant les mêmes opportunités	Existence d'une politique ou loi protégeant les personnes vulnérables
1	ALGERIE	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI
2	BENIN	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BOTSWANA	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI
4	BURKINA FASO	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURUNDI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
6	CABO VERDE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	COMORES	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
9	CONGO (RDC)	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
10	CONGO, REP	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GABON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GHANA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
18	GUINÉE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	KENYA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LESOTHO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
22	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
23	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MALAWI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MALI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURICE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MAURITANIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NAMIBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGER	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
32	NIGERIA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
33	UGANDA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RCA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
35	RWANDA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SENEGAL	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
39	SWAZILAND	OUI			OUI	OUI	OUI
40	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	TUNISIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
45	ZIMBABWE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Partenariat pour le renforcement des capacités

	Pays	Mise en place d'une unité nationale de coordination de l'aide au renforcement des capacités	Élaboration d'une stratégie-pays par les partenaires au développement
1	ALGERIE	Coordination informelle	Certains
2	BENIN	Unité établie	Certains
3	BOTSWANA	Unité établie	Tous
4	BURKINA FASO	Unité établie	Certains
5	BURUNDI	Coordination informelle	Certains
6	CABO VERDE	Unité établie	Certains
7	CAMEROUN	Coordination informelle	Tous
8	COMORES	Unité établie	Certains
9	CONGO (RDC)	Unité établie	Certains
10	CONGO, REP	Aucune unité établie	Certains
11	CÔTE D'IVOIRE	Unité établie	Certains
12	DJIBOUTI	Unité établie	Certains
13	EGYPTE	Coordination informelle	Certains
14	ETHIOPIE	Unité établie	Certains
15	GABON	Unité établie	Certains
16	GAMBIE	Unité établie	Tous
17	GHANA	Unité établie	Tous
18	GUINÉE	Unité établie	Certains
19	GUINÉE BISSAU	Unité établie	Aucun
20	KENYA	Coordination informelle	Certains
21	LESOTHO	Unité établie	Tous
22	LIBERIA	Unité établie	Tous
23	MADAGASCAR	Unité établie	Certains
24	MALAWI	Unité établie	Tous
25	MALI	Coordination informelle	Certains
26	MAROC	Coordination informelle	Certains
27	MAURICE	Unité établie	Tous
28	MAURITANIE	Coordination informelle	Certains
29	MOZAMBIQUE	Coordination informelle	Certains
30	NAMIBIE	Coordination informelle	Certains
31	NIGER	Unité établie	Tous
32	NIGERIA	Coordination informelle	Certains
33	OUGANDA	Coordination informelle	Tous
34	RCA	Unité établie	Certains
35	RWANDA	Unité établie	Tous
36	SENEGAL	Unité établie	Tous
37	SIERRA LEONE	Unité établie	Certains
38	SOUDAN DU SUD	Coordination informelle	
39	SWAZILAND	Coordination informelle	Certains
40	TANZANIE	Coordination informelle	Certains
41	TCHAD	Aucune unité établie	Certains
42	TOGO	Unité établie	Certains
43	TUNISIE	Unité établie	Tous
44	ZAMBIE	Coordination informelle	
45	ZIMBABWE	Aucune unité établie	

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités

	Pays	Etude sur le profil des capacités conduite depuis 2008	Date de la dernière étude	Etude commandée par	Evaluation des besoins en capacités conduite depuis 2008	Évaluation commandée par
1	ALGERIE	NON			NON	
2	BENIN	OUI	2011	Organisme public	OUI	Organisme public
3	BOTSWANA	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
4	BURKINA FASO	OUI	2008	Organisme public	OUI	Organisme public
5	BURUNDI	OUI	2012	Partenaire au développement	OUI	Organisme public
6	CABO VERDE	OUI	2009	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
7	CAMEROUN	OUI	2008	Organisme public	OUI	Organisme public
8	COMORES	NON			OUI	Partenaire au développement
9	CONGO (RDC)	OUI	2014	Organisme public	OUI	Organisme public
10	CONGO, REP	NON			OUI	Organisme public
11	CÔTE D'IVOIRE	NON			OUI	Organisme public
12	DJIBOUTI	OUI	2012		OUI	
13	EGYPTE	Ne sait pas			OUI	
14	ETHIOPIE	OUI			OUI	
15	GABON	Ne sait pas			OUI	
16	GAMBIE	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
17	GHANA	OUI	2011	Partenaire au développement	OUI	DP & Other
18	GUINÉE	OUI	2010	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
19	GUINÉE BISSAU	OUI	2007	Organisme public	OUI	Partenaire au développement
20	KENYA	OUI	2011	Organisme public	NON	
21	LESOTHO	OUI	2012	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
22	LIBERIA	OUI	2012	Partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
23	MADAGASCAR	NON			OUI	Organisme public
24	MALAWI	OUI	2013		OUI	
25	MALI	OUI	2011	Partenaire au développement	OUI	Organisme public
26	MAROC	OUI	2011	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
27	MAURICE	OUI	2010	Organisme public	OUI	
28	MAURITANIE	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
29	MOZAMBIQUE	OUI	2011	Organisme public	OUI	Organisme public
30	NAMIBIE	OUI	2012		OUI	Organisme public
31	NIGER	OUI	2013	Organisme public	OUI	Organisme public
32	NIGERIA	NON	1		OUI	Partenaire au développement
33	OUGANDA	NON			OUI	Gvnt et partenaire au développement
34	RCA	OUI	2008	Organisme public	OUI	Partenaire au développement
35	RWANDA	OUI	2014	Organisme public	OUI	Organisme public
36	SENEGAL	OUI			OUI	Organisme public
37	SIERRA LEONE	OUI	2013		OUI	
38	SOUDAN DU SUD	OUI	2013	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
39	SWAZILAND	NON			NON	
40	TANZANIE	OUI	2010		OUI	Gvnt et partenaire au développement
41	TCHAD	NON			NON	
42	TOGO	NON			NON	
43	TUNISIE	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
44	ZAMBIE	OUI	2009		OUI	Organisme public
45	ZIMBABWE	Ne sait pas			Ne sait pas	

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Gvnt = Gouvernement

INTÉGRATION RÉGIONALE – Géographie et adhésion

	Pays	Nombre de pays frontaliers	Pays enclavé	Adhésion à :				
1	ALGERIE	6	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI
2	BENIN	4	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
3	BOTSWANA	4	OUI	NON		OUI	NON	NON
5	BURKINA FASO	6	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
4	BURUNDI	3	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
6	CABO VERDE	0	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
7	CAMEROUN	6	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
8	COMOROS	0	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
9	CONGO (DRC)	9	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
10	CONGO, REP	5	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	5	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	3	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
13	EGYPTE	4	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	6	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
15	GABON	3	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
16	GAMBIE	1	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
17	GHANA	3	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
18	GUINÉE	6	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	2	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
20	KENYA	5	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
21	LESOTHO	1	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
22	LIBERIA	3	NON	NON	NON	NON	NON	NON
23	MADAGASCAR	0	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
24	MALAWI	3	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
25	MALI	7	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
26	MAROC	2	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
27	MAURICE	-		NON	NON	OUI	OUI	NON
28	MAURITANIE	4	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	6	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
30	NAMIBIE	5	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
31	NIGER	7	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
32	NIGERIA	4	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
33	UGANDA	5	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI
34	RCA	6	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
35	RWANDA	4	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
36	SENEGAL	5	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	2	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
38	SOUDAN DU SUD	6	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
39	SWAZILAND	2	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
40	TANZANIE	8	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
41	TCHAD	6	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
42	TOGO	3	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
43	TUNISIE	2	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
44	ZAMBIE	8	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
45	ZIMBABWE	5	OUI	NON	NON	NON	NON	NON

APPA : Association des producteurs de pétrole africains

OCI : Organisation de la conférence islamique

OIF : Organisation internationale de la francophonie

OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

Adhésion aux Communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine

	Pays	CEN-SAD	EAC	CEEAC	CEDEAO	COMESA	IGAD	SADC	UMA
1	ALGERIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
2	BENIN	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
3	BOTSWANA	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
5	BURKINA FASO	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
4	BURUNDI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON
6	CABO VERDE	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
7	CAMEROUN	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
8	COMOROS	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
9	CONGO (DRC)	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
10	CONGO, REP	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
12	DJIBOUTI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
13	EGYPTE	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
14	ETHIOPIE	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
15	GABON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
16	GAMBIE	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
17	GHANA	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
18	GUINÉE	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
19	GUINÉE BISSAU	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
20	KENYA	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
21	LESOTHO	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
22	LIBERIA	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
23	MADAGASCAR	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
24	MALAWI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
25	MALI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
26	MAROC	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
27	MAURICE	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
28	MAURITANIE	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
29	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
30	NAMIBIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
31	NIGER	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
32	NIGERIA	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
33	OUGANDA	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
34	RCA	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
35	RWANDA	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
36	SENEGAL	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
37	SIERRA LEONE	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
38	SOUDAN DU SUD	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
39	SWAZILAND	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
40	TANZANIE	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
41	TCHAD	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
42	TOGO	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
43	TUNISIE	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
44	ZAMBIE	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
45	ZIMBABWE	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON

Adhésion aux autres communautés régionales

	Pays	CEMAC	CEPGL	IOC	MRU	UEMOA	SACU
1	ALGERIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
2	BENIN	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
3	BOTSWANA	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
5	BURKINA FASO	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
4	BURUNDI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
6	CABO VERDE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
7	CAMEROUN	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
8	COMOROS	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
9	CONGO (DRC)	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
10	CONGO, REP	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
12	DJIBOUTI	NON	NON	NON	NON	NON	NON
13	EGYPTE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
14	ETHIOPIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
15	GABON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
16	GAMBIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
17	GHANA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
18	GUINÉE	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
19	GUINÉE BISSAU	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
20	KENYA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
21	LESOTHO	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
22	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
23	MADAGASCAR	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
24	MALAWI	NON	NON	NON	NON	NON	NON
25	MALI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
26	MAROC	NON	NON	NON	NON	NON	NON
27	MAURICE	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
28	MAURITANIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
29	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
30	NAMIBIE	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
31	NIGER	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
32	NIGERIA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
33	OUGANDA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
34	RCA	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
35	RWANDA	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
36	SENEGAL	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
37	SIERRA LEONE	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
38	SOUDAN DU SUD	NON	NON	NON	NON	NON	NON
39	SWAZILAND	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
40	TANZANIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
41	TCHAD	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
42	TOGO	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
43	TUNISIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
44	ZAMBIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
45	ZIMBABWE	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Principaux Traités/Protocoles relatifs à l'intégration régionale signés/ratifiés 1

	Pays	Traité d'Abuja		Acte constitutive de l'Union africaine		Constitution de l'Association africaine des organisations de promotion du commerce	
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
1	ALGERIE	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
2	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
4	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
6	CABO VERDE	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
8	COMOROS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
9	CONGO (DRC)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
10	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
12	DJIBOUTI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON
13	EGYPTE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
16	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
20	KENYA	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON
21	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
22	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
24	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
25	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAROC	NON	NON	NON	NON	NON	NON
27	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
28	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
30	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
32	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
33	UGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
34	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
35	RWANDA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
36	SENEGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SOUDAN DU SUD	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
39	SWAZILAND			OUI	OUI		
40	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
42	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	TUNISIE	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
44	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI		
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Principaux Traités/Protocoles relatifs à l'intégration régionale signés/ratifiés 2

	Pays	Protocole du Traité établissant la Communauté économique africaine relatif au Parlement africain		Protocole sur la Banque africaine d'investissement	
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
1	ALGERIE	OUI	NON	OUI	NON
2	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BOTSWANA	NON	OUI	NON	NON
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	NON
4	BURUNDI	OUI	OUI	NON	NON
6	CABO VERDE	NON	NON	NON	NON
7	CAMEROUN	OUI	OUI	NON	NON
8	COMOROS	OUI	OUI	OUI	NON
9	CONGO (DRC)	OUI	NON	OUI	OUI
10	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	NON
13	EGYPTE	OUI	OUI	NON	NON
14	ETHIOPIE	OUI	OUI	NON	NON
15	GABON	OUI	OUI	NON	NON
16	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI
20	KENYA	OUI	OUI	NON	NON
21	LESOTHO	OUI	OUI	NON	NON
22	LIBERIA	OUI	OUI	NON	NON
23	MADAGASCAR	OUI	OUI	NON	NON
24	MALAWI	OUI	OUI	NON	NON
25	MALI	OUI	OUI	NON	NON
26	MAROC	NON	NON	NON	NON
27	MAURICE	OUI	OUI	NON	NON
28	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	NON	NON
30	NAMIBIE	OUI	OUI	NON	NON
31	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI
32	NIGERIA	OUI	OUI	NON	NON
33	OUGANDA	OUI	OUI	NON	NON
34	RCA	OUI	NON	OUI	NON
35	RWANDA	OUI	OUI	NON	NON
36	SENEGAL	OUI	OUI	OUI	NON
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SOUDAN DU SUD	OUI	NON	NON	NON
39	SWAZILAND	OUI			
40	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	OUI	OUI	NON	NON
42	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI
43	TUNISIE	OUI	OUI	NON	NON
44	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	NON
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON	NON

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Politiques, stratégies et initiatives relative à la mobilisation des ressources intérieures 1

	Pays	Existence d'une stratégie pour la mobilisation des ressources intérieures	Le pays est membre du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF)	Adhésion à l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget (CABRI)	Signature de la déclaration de Yaoundé sur la lutte contre les flux de capitaux illicites (7 juin 2014)	Agence de lutte contre les flux de capitaux illicites en place	Signature de la déclaration de Yaoundé sur la fiscalité et le développement (9 septembre 2010)
1	ALGERIE	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
2	BENIN	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
3	BOTSWANA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	NON	NON	
4	BURUNDI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
6	CABO VERDE	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
7	CAMEROUN	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
8	COMOROS	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
9	CONGO (DRC)	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
10	CONGO, REP	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	EN COURS	OUI	NON			NON
12	DJIBOUTI	NON				OUI	
13	EGYPTE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
14	ETHIOPIE	EN COURS	NON	NON	NON	OUI	NON
15	GABON	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
16	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE	EN COURS	NON	NON	OUI	NON	NON
19	GUINÉE BISSAU	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
20	KENYA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
21	LESOTHO	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
22	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MADAGASCAR	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
24	MALAWI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
25	MALI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
26	MAROC	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
27	MAURICE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
28	MAURITANIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	NON		NON	
30	NAMIBIE	OUI	OUI	NON		OUI	NON
31	NIGER	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
32	NIGERIA	OUI	OUI	NON		OUI	
33	UGANDA	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
34	RCA	EN COURS	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
35	RWANDA	NON	OUI	OUI	NON	NON	
36	SENEGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
38	SOUDAN DU SUD	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
39	SWAZILAND	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
40	TANZANIE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	OUI	OUI	NON	NON	OUI	
42	TOGO	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
43	TUNISIE	EN COURS	NON	NON	NON	NON	NON
44	ZAMBIE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Politiques, stratégies et initiatives relative à la mobilisation des ressources intérieures 2

	Pays	Signature de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (Maputo, 11 Juillet 2003)	Le pays accorde des exonérations fiscales aux investisseurs	Existence d'une stratégie spécifique pour la collecte de l'impôt sur les ressources naturelles	Existence d'un mécanisme de collecte de l'impôt dans le secteur informel	Existence d'une institution publique de formation à la collecte des recettes publiques	Le pays a mis en place une politique de développement de la micro-finance
1	ALGERIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BENIN	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
3	BOTSWANA	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BURUNDI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
6	CABO VERDE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI		NON	OUI	OUI
8	COMOROS	OUI	OUI	Ne s'applique pas	OUI	NON	OUI
9	CONGO (DRC)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
10	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
13	EGYPTE	NON	OUI	Ne s'applique pas	OUI		OUI
14	ETHIOPIE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
15	GABON	OUI	OUI	Ne s'applique pas	OUI	OUI	OUI
16	GAMBIE	OUI	OUI	Ne s'applique pas	OUI	NON	OUI
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
19	GUINÉE BISSAU	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
20	KENYA	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI
21	LESOTHO	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON
22	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
23	MADAGASCAR	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
24	MALAWI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
25	MALI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAROC	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
27	MAURICE	OUI	OUI	Ne s'applique pas	OUI	OUI	OUI
28	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
30	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
31	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
32	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
33	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
35	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SENEGAL	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
38	SOUDAN DU SUD	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON
39	SWAZILAND	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
40	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TOGO	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
43	TUNISIE	OUI	OUI	Ne s'applique pas	OUI	OUI	OUI
44	ZAMBIE		OUI	OUI	OUI	NON	
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Politiques, stratégies et initiatives relative à la mobilisation des ressources intérieures 3

	Pays	Le pays abrite une Bourse de valeurs mobilières	Le pays est membre d'une Bourse de valeurs mobilières	Mécanisme incitatif pour les transferts de fonds de la diaspora	Le pays a entrepris une réforme fiscale au cours des 10 dernières années	Le pays dispose d'un guichet unique chargé de l'enregistrement des entreprises
1	ALGERIE	OUI	NON	NON	OUI	OUI
2	BENIN	NON	OUI	NON	OUI	OUI
3	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	NON	OUI	NON	OUI	OUI
4	BURUNDI	NON	NON	NON	OUI	OUI
6	CABO VERDE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
8	COMOROS	NON	NON		OUI	OUI
9	CONGO (DRC)	NON	NON	NON	OUI	OUI
10	CONGO, REP	NON	OUI	NON	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI		OUI	OUI
12	DJIBOUTI	NON	NON	NON	OUI	OUI
13	EGYPTE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	NON	NON	OUI	OUI	NON
15	GABON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
16	GAMBIE	NON	NON	NON	OUI	OUI
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
18	GUINÉE	NON	NON	NON	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	NON	OUI	NON	OUI	OUI
20	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LESOTHO	NON	NON	NON	OUI	OUI
22	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI	OUI
23	MADAGASCAR	NON	NON	NON	OUI	OUI
24	MALAWI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
25	MALI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURICE	OUI	NON	NON	OUI	OUI
28	MAURITANIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NAMIBIE	OUI	OUI	NON	OUI	NON
31	NIGER	NON	OUI	NON	OUI	NON
32	NIGERIA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
33	UGANDA	OUI	NON	NON	OUI	NON
34	RCA	NON	NON	NON	OUI	OUI
35	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SENEGAL	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	NON	NON	OUI	OUI
38	SOUDAN DU SUD	NON	NON	NON	OUI	NON
39	SWAZILAND	OUI	NON	NON	OUI	NON
40	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	NON	OUI	NON	OUI	OUI
42	TOGO	NON	OUI	NON	OUI	OUI
43	TUNISIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
44	ZAMBIE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
45	ZIMBABWE	OUI	NON	NON	OUI	OUI

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.

Obstacles au recouvrement des recettes

	Pays	Campagnes d'information / éducation / communication liées au paiement de l'impôt au cours des 3 dernières années	Publication de la Loi de règlement de l'année fiscale la plus récente	Existence d'un organisme / structure chargé de la lutte contre l'évasion fiscale ou la fraude fiscale	Services spéciaux offerts aux petites entreprises pour les inciter à intégrer la base imposable
1	ALGERIE	NON	OUI	OUI	NON
2	BENIN	OUI	OUI	NON	OUI
3	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	NON
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI
6	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI	NON
7	CAMEROUN	OUI	OUI	NON	OUI
8	COMOROS	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CONGO (DRC)	OUI	OUI	NON	NON
10	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	NON	OUI
13	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	OUI	NON	OUI	OUI
15	GABON	OUI	OUI	NON	NON
16	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	NON
18	GUINÉE	NON	OUI	OUI	NON
19	GUINÉE BISSAU	OUI	NON	NON	NON
20	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LESOTHO	OUI	NON	OUI	OUI
22	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	NON
23	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI
24	MALAWI	OUI	OUI	OUI	NON
25	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MAURITANIE	NON	NON	NON	NON
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NAMIBIE	OUI	NON	OUI	NON
31	NIGER	OUI	NON	OUI	NON
32	NIGERIA	OUI	NON	NON	OUI
33	UGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RCA	OUI	NON	OUI	NON
35	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SENEGAL	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SOUDAN DU SUD	OUI	NON	OUI	NON
39	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TANZANIE	OUI	OUI	NON	OUI
41	TCHAD	OUI	NON	OUI	OUI
42	TOGO	OUI	NON	OUI	NON
43	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	NON
44	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI

Renforcement des capacités relatives à la mobilisation des ressources intérieures

	Pays	Programme de renforcement des capacités au cours des 3 dernières années dans les domaines ci-dessous					
		Lutte contre la corruption	Lutte contre les flux de capitaux illicites	Viabilité budgétaire	Sécurité sociale et dispositifs de protection sociale	Secteur financier	Recouvrement des recettes
1	ALGERIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BENIN	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
3	BOTSWANA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI
4	BURUNDI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
6	CABO VERDE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
7	CAMEROUN	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
8	COMOROS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CONGO (DRC)	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI
10	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GAMBIE	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI
17	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
18	GUINÉE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
19	GUINÉE BISSAU	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
20	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	LIBERIA	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI
23	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI
24	MALAWI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
25	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAROC	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
27	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MAURITANIE	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
29	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
32	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
33	UGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	RWANDA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
36	SENEGAL	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SOUDAN DU SUD	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
39	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI			OUI
40	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	TUNISIE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
44	ZAMBIE	OUI		OUI		OUI	OUI
45	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Une case vide indique que l'information n'est pas disponible, ou ne s'applique pas.



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

2 Fairbairn Drive, Mount Pleasant
Harare, Zimbabwe

Tel: (+263 4) 304 663 | 304 622 | 332002| 332014
Cell: +263 772 185 308 - 10
email: root@acbt-pact.org

www.acbf-pact.org



9 781779 370525

ISBN: 978-1-77937-052-5

EAN: 9781779370525